



Stratégie de Justice Environnementale

Stratégies du Secrétariat et des agences pour promouvoir de manière proactive la justice environnementale dans le Commonwealth du Massachusetts



Résumé

I. Introduction

Le Bureau Exécutif du Massachusetts de l'Énergie et des Affaires Environnementales (Energy and Environmental Affairs - EEA, comme en anglais) cherche à protéger, préserver et améliorer les ressources environnementales du Commonwealth tout en assurant un avenir énergétique propre aux résidents de l'État. L'EEA est chargée d'élaborer une vaste politique énergétique et environnementale. Ses politiques sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'agences énergétiques et environnementales qui relèvent de la compétence de la Secrétaire de l'EEA, Rebecca L. Tepper.

La [Politique de Justice Environnementale \(EJ\)](#) de l'EEA a ordonné à toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres stratégies d'EJ. La Stratégie d'EJ comprend les stratégies de justice environnementale et d'équité de l'EEA et de ses agences. Elle est conçue pour informer et aider le personnel de l'EEA dans la planification et la mise en œuvre de programmes et de politiques relevant de la compétence de l'EEA et constitue un outil d'engagement du public. Depuis la publication du Projet de Stratégie d'EJ en octobre 2022, le Groupe de Travail sur la Justice Environnementale a mené de nouvelles activités de sensibilisation, révisant la stratégie pour refléter les commentaires du public et fournissant des réponses transparentes aux commentaires du public.

II. Objectif et Utilisation

La Stratégie d'EJ comprend des initiatives et des programmes visant à faire progresser la justice et l'équité environnementales au sein de l'EEA et de ses agences. Les stratégies de justice environnementale qui concernent l'EEA et chaque agence spécifique relevant de la compétence de l'EEA sont présentées séparément dans ce document. En tant que *document public et évolutif*, le public visé par la Stratégie d'EJ est le personnel de l'EEA ainsi que le public. Ce document est conçu pour informer et aider le personnel de l'EEA dans la planification et la mise en œuvre des programmes et politiques relevant de la compétence de l'EEA. C'est également un outil d'engagement du public.

III. Éléments Clés des Stratégies de Justice Environnementale

Vous trouverez ci-dessous les points saillants des principales stratégies de justice environnementale de la Stratégie d'EJ de l'EEA et de ses agences. En plus des stratégies spécifiques à des problématiques développées par chaque agence, les thèmes ci-dessous sont transversaux et universels.

- a. **Engagement Significatif.** L'EEA et ses agences développeront de nouvelles relations avec les populations soucieuses de la justice environnementale et renforceront celles existantes. Cela comprendra des processus dirigés par la communauté conçus avec et pour les populations de justice environnementale.
- b. **Analyse des impacts du projet.** L'EEA et ses agences s'efforceront d'améliorer l'analyse des impacts des projets sur les populations de justice environnementale, y compris une évaluation des fardeaux environnementaux existants et des conséquences sur la santé publique ainsi qu'une analyse de tout impact supplémentaire potentiel des projets en utilisant les outils de cartographie et de sélection de l'état disponibles pour identifier les populations de justice environnementale.
- c. **Plans d'Accès Linguistique.** L'EEA et ses agences élaboreront et adopteront des Plans d'Accès Linguistique (LAP) conformément au Bulletin n° 16 du Bureau Exécutif pour l'Administration et les Finances (A&F) et au Décret (EO) 615.

- d. **Formations du personnel.** L'EEA et ses agences coordonneront une série de programmes de formation sur la justice environnementale afin d'éduquer et d'inspirer l'EEA et ses agences, de comprendre et de valoriser la justice et l'équité environnementales, ainsi que de veiller à ce que la justice et l'équité environnementales restent des priorités.
- e. **Métriques et Suivi.** L'EEA et ses agences se concentreront sur la quantification des mesures de référence actuelles et futures en matière de justice environnementale pour mesurer les progrès. Cela comprend le développement de mesures de justice environnementale qui prennent en compte les nouvelles infrastructures et pratiques de données.

En plus de ces stratégies transversales mentionnées ci-dessus, cette Stratégie d'EJ fournit des orientations claires sur les initiatives spécifiques à des questions liées à la justice environnementale. Par exemple, l'une des stratégies de MDAR (Département des Ressources Agricoles du Massachusetts) consistera à approfondir ses relations avec les partenaires tribaux et à développer des pratiques agricoles fondées sur les connaissances techniques autochtones. Une autre stratégie est le travail du DCR (Département de la Préservation et des Loisirs) visant à étendre l'initiative de foresterie urbaine à travers le programme Greening Gateway Cities, où des milliers d'arbres sont plantés dans des zones de justice environnementale, offrant une myriade d'avantages pour la santé publique, notamment l'atténuation de la chaleur extrême et des îlots de chaleur urbains. La Stratégie d'EJ comprend de nombreuses stratégies spécifiques à des problèmes applicables à chaque agence et bureau. Ces stratégies sont audacieuses, créatives et ambitieuses.

IV. Prochaines étapes

La Stratégie d'EJ sera le document directeur pour intégrer la justice et l'équité environnementales dans le travail de l'EEA et de ses agences, et sera utilisée comme outil d'engagement pour planifier les prochaines étapes. C'est un point de départ. La Stratégie EJ est considérée comme un *document évolutif* qui se transformera continuellement en réponse aux commentaires et aux discussions éclairées et pratiques du public. Plus précisément, cela nécessitera un engagement continu auprès des populations du Commonwealth chargées de la justice environnementale, de leurs organisations communautaires, des municipalités, des agences et bureaux de l'État, entre autres.

Dans le cadre de ce processus itératif, la Stratégie d'EJ sera mise à jour et revisitée tous les trois ans. Les Rapports Annuels d'Avancement de l'EJ fourniront des mises à jour et les prochaines étapes pour servir de rapports de situation intermédiaires entre chacune des trois années séparant chaque Stratégie d'EJ. Le premier Rapport Annuel d'Avancement est prévu pour décembre 2024 et continuera d'être publié chaque année.

Table des matières

Lettre de la Secrétaire Rebecca Tepper.....	5
Contexte de planification.....	6
Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA.....	6
Prochaines étapes	6
Groupe de Travail sur la Justice Environnementale de l'EEA.....	7
Objectif et Utilisation	8

Lettre de la Secrétaire Rebecca L. Tepper

Au nom de l'Administration Healey-Driscoll, le Bureau Exécutif du Massachusetts de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) est fier de publier notre première Stratégie de Justice Environnementale (Stratégie d'EJ). Avec sa publication, nous marquons une nouvelle ère de mise en œuvre de politiques de justice environnementale et énergétique conçue dans le but de soutenir les efforts du Commonwealth pour répondre aux besoins de ces communautés touchées. Ce document est le résultat d'un effort de collaboration impliquant toutes les agences de l'EEA et s'appuie sur des séances d'écoute publiées et à de nombreux commentaires publics.

Pendant trop longtemps, les minorités raciales et ethniques à faible revenu ; les communautés autochtones et tribales ; et les populations anglaises isolées ont supporté le plus gros des impacts environnementaux négatifs et de la pollution industrielle. Ces communautés, qui ont historiquement contribué le moins aux émissions de carbone, sont désormais confrontées aux impacts négatifs disproportionnés du changement climatique. L'Administration Healey-Driscoll s'engage à remédier à ces inégalités systémiques et à garantir que nos résidents les plus vulnérables soient prioritaires, protégés et ne soient plus laissés pour compte.

L'injustice environnementale est différente dans notre Commonwealth. Cela peut se refléter dans l'absence de couvert forestier qui exacerbe les îlots de chaleur urbains et aggrave les maladies des voies respiratoires supérieures, une source unique et importante de pollution, l'augmentation des taux d'asthme, la contamination des sols, le manque d'accès aux espaces verts et bleus, la dévastation causée par les inondations ou les quartiers qui luttent pour se rétablir après l'aggravation des tempêtes.

La crise climatique est l'une des plus grandes menaces auxquelles le Commonwealth est confronté aujourd'hui, mais elle peut également présenter des opportunités. Ce moment nous permet de reconnaître et d'affronter les inégalités historiques et les systèmes d'oppression qui ont exclu les populations de la justice environnementale. Ensemble, nous devons veiller à ce que les populations de justice environnementale ne soient plus touchées de manière disproportionnée par les effets de la pollution environnementale. Alors que nous passons à une économie d'énergie verte et propre, l'administration Healey-Driscoll donnera la priorité aux populations de justice environnementale.

Nous intégrons la justice et l'équité environnementales dans le tissu de l'EEA. L'une de mes premières actions en tant que secrétaire a été de consacrer un membre senior de notre équipe de direction spécifiquement à la justice et à l'équité environnementales. Nous avons également considérablement élargi le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales pour produire un impact significatif et mesurable en planifiant stratégiquement et en mettant en œuvre des politiques avec la vision et l'expertise nécessaires pour conduire les prochaines étapes de notre Stratégie d'EJ.

Avec cette Stratégie d'EJ comme guide, toutes les agences de l'EEA intégreront la justice et l'équité environnementales dans leur travail quotidien et leur prise de décision pour garantir la justice environnementale grâce à un leadership et des actions audacieuses.

Sincères salutations,
Rebecca L. Tepper
Secrétaire de l'Énergie et des Affaires Environnementales

Contexte de planification

En septembre 2020, l'EEA a convoqué un Groupe de Travail sur la Justice Environnementale (Groupe de Travail d'EJ) composé de membres du personnel de l'EEA servant de points de contact pour la justice environnementale représentant chaque agence de l'EEA. En octobre 2022, l'Administration Baker-Polito a publié le Projet de Stratégie de Justice Environnementale (Projet de Stratégie), qui comprenait : une analyse pluriannuelle et un processus public qui a sollicité des commentaires et des commentaires par le biais de réunions publiques et de commentaires écrits. Le Projet de Stratégie visait à promouvoir la justice environnementale, énergétique et climatique dans tout le Commonwealth d'une manière adaptée à la mission de chaque agence de l'EEA. Depuis la publication du Projet de Stratégie, le Groupe de Travail d'EJ a mené davantage de sensibilisation, révisant la Stratégie pour refléter les commentaires du public et fournissant des réponses transparentes aux commentaires du public.

Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA

En mars 2023, le Gouverneur Healey et la Secrétaire de l'EEA Rebecca L. Tepper ont annoncé un nouveau poste visant à élever la justice et l'équité environnementales comme un élément essentiel du programme de l'Administration Healey-Driscoll. María Belén Power a rejoint l'Administration en tant que Sous-secrétaire à la Justice et à l'Équité Environnementales au sein du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA pour accélérer la justice et l'équité environnementales au sein de l'EEA et dans ses agences. Le gouverneur Healey a également soutenu cet engagement en allouant le plus gros investissement à ce jour à l'EEA et en fournissant des fonds pour un agent de liaison dédié à la justice environnementale au sein de chaque agence, qui sera le point de contact.

La Sous-secrétaire s'est concentrée sur la constitution d'une équipe solide et percutante, ainsi que sur les voyages à travers l'État pour rencontrer les populations de justice environnementale aux quatre coins du Commonwealth. Cette compréhension de la profondeur et de l'étendue des préoccupations, des priorités et des expériences vécues des résidents guidera le travail du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA. Depuis décembre 2023, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA a visité et/ou organisé des séances d'écoute dans tout l'État.

Prochaines étapes

La Stratégie d'EJ actuelle¹ et la réponse aux commentaires de chaque agence de l'EEA constitueront le document directeur pour intégrer la Justice et l'Équité Environnementales dans le travail des agences de l'EEA, ainsi qu'un outil d'engagement pour planifier les prochaines étapes. Cette Stratégie d'EJ est censée être un *document évolutif* qui est régulièrement mis à jour pour refléter les commentaires et intégrer les leçons apprises. Les prochaines étapes comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- Coordonner une série de réunions distinctes sur la Justice et l'Équité Environnementales avec chaque agence de l'EEA et leur agent de liaison en matière de justice environnementale pour discuter de l'état actuel de la justice et de l'équité environnementales reflétées dans les stratégies et les réponses de leur agence.
- Recommander des solutions à long terme aux lacunes des programmes de justice et d'équité environnementales. Ces solutions seront ambitieuses et durables.
- Planifier et coordonner les efforts pour améliorer et intégrer davantage la justice et l'équité environnementales dans chaque agence de l'EEA.
- Travailler avec les agences de l'EEA pour mettre à jour leur Stratégie d'EJ tous les trois ans, avec des rapports d'avancement annuels.

Dans le cadre de ce processus itératif, la Stratégie d'EJ sera mise à jour et revisitée tous les trois ans. Les Rapports Annuels d'Avancement de l'EEA sur la Justice Environnementale fourniront des mises à jour et les prochaines étapes pour servir de rapports de situation intermédiaires entre chaque mise à jour. Le premier Rapport Annuel d'Avancement de l'EEA sur la Justice Environnementale est prévu pour décembre 2024.

Groupe de Travail sur la Justice Environnementale de l'EEA

Vous trouverez ci-dessous une liste des membres actuels et anciens du Groupe de Travail sur la Justice Environnementale de l'EEA qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie de Justice Environnementale :

- Rose Arruda, *Département des Ressources Agricoles du Massachusetts (MDAR)*
- Jorge J. Ayub, *Département de la Préservation et des Loisirs (DCR)*
- Vallery Cardoso, *ancienne membre du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA)*
- Major Kevin Clayton, *Bureau en charge de l'Application de la Loi (OLE)*
- Beverly Craig, *Centre d'Énergie Propre du Massachusetts (MassCEC)*
- Tomeka Cribb, *Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts (MWRA)*
- Page Czepiga, *Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA)*
- Rebecca Davidson, *Département des Ressources Agricoles du Massachusetts (MDAR)*
- Tamika Jacques, *ancien membre du Centre d'Énergie Propre du Massachusetts (MassCEC)*
- Tori Kim, *Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA)*
- Caroline Lemoine, *ancienne membre du Département des Services Publics (DPU)*
- Jade Lu, *Centre d'Énergie Propre du Massachusetts (MassCEC)*
- Cindy Montoya, *Ressources humaines de l'EEA (RH de l'EEA)*
- Danilo Morales, *Département des Ressources Énergétiques (DOER)*
- Dominique Pahlavan, *Systèmes d'Information Géographique de l'EEA (SIG de l'EEA)*
- Rishi Reddi, *ancien membre du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA)*
- Mark Reil, *ancien membre du Département de la Pêche et de la Chasse (DFG)*
- Francisco Rodriguez, *Département de la Préservation et des Loisirs (DCR)*
- James Rossignol, *Département de la Pêche et de la Chasse (DFG)*
- Kari Sasportas, *Bureau d'Assistance Technique (OTA)*
- Deneen Simpson, *Département de la Protection de l'Environnement (DEP)*
- Tiffany Skogstrom, *Bureau d'Assistance Technique (OTA)*
- Tyler Soleau, *Bureau de Gestion des Zones Côtières (CZM)*
- Wayne Wang, *Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB)*
- Alexis Washburn, *ancien membre du Département des Ressources Énergétiques (DOER)*
- Scott Seigal, *Département des Services Publics (DPU)*
- Noah McClanan, *Département de la Pêche et de la Chasse (DFG)*

Objectif et Utilisation

Le Gouverneur du Massachusetts, Healey, et le Lieutenant-Gouverneur Driscoll reconnaissent que la crise climatique constitue notre plus grand défi et que notre réponse offre d'énormes opportunités. Nous voulons faire face à ce moment avec innovation et urgence pour faire du Massachusetts un leader mondial dans la lutte contre la crise climatique et dans la conduite d'une transition équitable vers une énergie propre.

L'EEA cherche à protéger, préserver et améliorer les ressources environnementales du Commonwealth tout en assurant un avenir énergétique propre aux résidents de l'État. L'EEA est chargée d'élaborer une vaste politique énergétique et environnementale. Ses politiques sont mises en œuvre par plusieurs agences énergétiques et environnementales qui relèvent de la compétence de la Secrétaire de l'EEA, Rebecca L. Tepper.

Grâce à la gestion des espaces ouverts, à la protection des ressources environnementales et à l'amélioration de l'énergie propre, l'EEA travaille sans relâche pour faire du Massachusetts un endroit merveilleux où vivre, travailler et élever une famille.

Le Secrétariat de l'EEA comprend : le Département des Ressources Énergétiques (DOER), le Département des Services Publics (DPU), le Département de la Protection de l'Environnement (DEP), le Département de la Préservation et des Loisirs (DCR), le Département de la Pêche et de la Chasse (DFG) et le Département des Ressources Agricoles (DAR). L'EEA dispose également des bureaux suivants au sein du Secrétariat, notamment le Bureau en charge de l'Application de la Loi (OLE ou Police Environnemental du Massachusetts), le Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA), le Bureau de la Gestion des Zones Côtières (CZM), le Bureau de l'Assistance Technique et de la Technologie (OTA) et la Division des Services de Préservation (DCS). De plus, la secrétaire Rebecca L. Tepper préside les conseils d'Administration du Centre d'Énergie Propre du Massachusetts et de l'Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts. Toutes les agences et bureaux promeuvent les objectifs et initiatives liés à l'énergie ou à l'environnement de l'Administration et du Secrétariat de l'EEA.

Le gouverneur Healey et le lieutenant-gouverneur Driscoll soutiennent la justice et l'équité environnementales et se sont engagés à créer des emplois bien rémunérés, des communautés plus saines et une énergie plus abordable, tout en veillant à protéger nos résidents les plus vulnérables et à centrer les voix de ceux qui ont été historiquement exclus.

La Stratégie d'EJ comprend des initiatives et des programmes visant à faire progresser la justice et l'équité environnementales au sein de l'EEA et de ses agences. Les stratégies de justice environnementale qui concernent chaque agence spécifique relevant de la compétence de l'EEA sont présentées séparément dans ce document.

En tant que *document public et évolutif*, le public visé par la Stratégie d'EJ est le personnel de l'EEA et de ses agences, ainsi que le public. Ce document est conçu pour informer et aider le personnel dans la planification et la mise en œuvre des programmes et des politiques. C'est également un outil d'engagement du public.

En outre, l'EEA valorise les voix des populations de justice environnementale et cherche à entretenir des relations avec les populations de justice environnementale à travers le Commonwealth. L'EEA s'efforce d'obtenir un engagement communautaire significatif afin de renforcer les solutions durables qui

s'attaquent aux obstacles systémiques à l'oppression. Compte tenu du processus itératif de la Stratégie d'EJ, il est essentiel que les populations de justice environnementale et/ou leurs représentants apportent leur contribution et leurs commentaires à la Stratégie d'EJ produite tous les trois ans et aux Rapports Annuels d'Avancement de l'EEA sur la Justice Environnementale, il leur faut aussi bien se rapprocher auprès du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales pour suggérer des changements à chaque mise à jour et rapport d'étape.

Table des matières

Bureau du Secrétaire	11
Bureau de Gestion des Zones Côtières	28
Bureau en charge de l'Application de la Loi et Police Environnemental du MA	36
Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts	44
Bureau d'Assistance Technique du Massachusetts	54
Département des Ressources Agricoles du Massachusetts	67
Département de la Préservation et des Loisirs du Massachusetts.....	79
Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts	88
Département de la Pêche et de la Chasse du Massachusetts	103
Département des Ressources Énergétiques du Massachusetts	113
Département des Services Publics du Massachusetts	124
Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques du Commonwealth du Massachusetts	131
Centre d'Énergie Propre du Massachusetts	146
Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts	157

Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires
Environnementales
Bureau du Secrétaire



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Bureau du Secrétaire	13
Politique de la Justice Environnementale du Massachusetts	13
Déclaration d'intention	13
Autorité légale	14
Champs applicable	14
Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA.....	15
Stratégies clés	15
Engagement	17
EEA équitable	21
Environnement	21
Subventions	22
Prochaines étapes	23
Application de la présente stratégie de justice environnementale de l'EEA	24
Définitions de la Justice et de l'Équité Environnementales.....	25

Bureau du Secrétaire

Politique de la Justice Environnementale du Massachusetts

La Politique de la Justice Environnementale, publiée pour la première fois en 2002, a été éclairée par un comité consultatif composé de parties prenantes connu sous le nom de Comité Consultatif de Justice Environnementale du Massachusetts. En 2014, le gouverneur Deval L. Patrick a signé le décret n° 552 établissant le Comité Consultatif de Justice Environnementale du Gouverneur et exigeant des mises à jour de la Politique de Justice Environnementale. La Politique de Justice Environnementale de l'EEA ordonne à toutes les agences de l'EEA d'élaborer leurs propres stratégies de JE pour « promouvoir de manière proactive la justice environnementale dans tous les quartiers de manière adaptée aux missions des agences ». En janvier 2023, le Gouverneur Healey a créé le premier Bureau national pour l'Innovation et la Résilience Climatiques au sein du Cabinet du Gouverneur, dirigé par un chef en charge du climat du cabinet. Le Bureau de l'Innovation et de la Résilience Climatiques et le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillent main dans la main pour aborder la justice climatique et environnementale grâce à une approche pangouvernementale.

La Politique de Justice Environnementale (Politique d'EJ) de l'EEA ordonne à toutes les agences de l'EEA d'élaborer leurs propres stratégies de JE afin de « promouvoir de manière proactive la justice environnementale dans tous les quartiers de manière adaptée aux missions des agences ». La politique EJ prévoit en outre que ces stratégies distinctes seront regroupées en une seule « Stratégie d'EJ du Secrétariat » et seront finalisées à une date fixée par la Secrétaire.

Afin de répondre à cette exigence, cette Stratégie globale d'EJ du Secrétariat a été développée par le programme d'EJ de l'EEA en collaboration avec les agences, bureaux et programmes de l'EEA. Selon la politique EJ, les stratégies des agences devraient « réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements à travers des politiques, des programmes ou d'autres stratégies... Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par l'agence, les décisions de financement, les réglementations ou autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

Déclaration d'intention

La politique de l'EEA est que les principes de justice environnementale et d'équité feront partie intégrante, dans la mesure applicable et permise par la loi, de la mise en œuvre de tous les programmes de l'EEA, y compris, mais sans s'y limiter, l'octroi de ressources financières ou d'assistance technique, la promulgation, la mise en œuvre et l'application de lois, de réglementations et de politiques, la fourniture d'un accès à des espaces ouverts actifs et passifs, et la diversification des sources d'énergie, y compris l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable. En outre, toute agence, département, division, conseil d'administration et bureau au sein de l'EEA qui élabore une politique, prend une décision ou prend toute autre mesure liée à un projet soumis à un examen en vertu de la Loi sur les Politiques Environnementales du Massachusetts (« MEPA ») doit tenir compte des « principes de justice environnementale », tels que définis dans M.G.L. c. 30, article 62.

La justice environnementale repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu ou sa maîtrise de l'anglais. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et

communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux.

Autorité légale

L'EEA et ses agences sont tenues de se conformer à plusieurs autorités juridiques de l'État qui garantissent l'équité dans la mise en œuvre des lois et des programmes de l'EEA. Ces autorités comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- [Chapitre 8 des Lois de 2021: Une Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts](#)
- Décret [\(EO\) 526](#) du MA
- Décret ([EO\) 552](#) du MA
- [Politique d'accès linguistique du Bureau Exécutif de l'Administration et des Finances \(A&F\) \(Bulletin #16 \)](#) .
- Décret[\(EO\) 615](#) du MA

De plus, en raison de son statut de bénéficiaire de financement du gouvernement fédéral, l'EEA doit veiller à ce que ses programmes soient conformes à la loi fédérale qui interdit la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale.

Champs applicable

Conformément aux exigences de la politique de justice environnementale de l'EEA, cette Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA s'applique au Bureau du Secrétaire et aux initiatives et programmes suivants qui y sont hébergés :

- Acquisitions et Rénovations de Parcs pour les communautés (PARC) du Massachusetts
- Programmes d'Acquisitions Locales pour la Diversité Naturelle (LAND) du Massachusetts
- Fiducie Environnementale du Massachusetts (MET)
- Programme de l'Estuaire de la Baie du Massachusetts
- Commission des Ressources en Eau du Massachusetts
- Conseil Professionnel des Sites Agréés du Massachusetts
- Conseil des Professionnels du Nettoyage des Sites de Déchets Dangereux du Massachusetts
- Comité Foncier Interagences (ILC) du Massachusetts
- Division des Services de Préservation (DCS) du Massachusetts
- Autres programmes relevant du Bureau de Décarbonisation et de Résilience, y compris, mais sans s'y limiter, ResilientMass, le Programme de Préparation aux Vulnérabilités (MVP) Municipales et la mise en œuvre de la Loi sur les Solutions au Réchauffement Planétaire (GWSA)

Les bureaux hébergés au sein de l'EEA et présidés par la Secrétaire Rebecca L. Tepper qui ont développé leurs propres Stratégies de Justice Environnementale sont les suivants :

- Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA)
- Gestion des Zones Côtières (CZM)
- Le Bureau de l'Assistance Technique (OTA) et la Police Environnemental du Massachusetts (MEP) peuvent se référer et adopter diverses dispositions de cette stratégie.
- Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts (MWRA)

- Centre d'Énergie Propre (CEC) du Massachusetts

Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA

En mars 2023, la Secrétaire de l'EEA, Rebecca L. Tepper, a annoncé la création d'un poste visant à faire de la justice et de l'équité environnementales un élément essentiel du programme de l'Administration Healey-Driscoll. María Belén Power a rejoint l'administration en tant que Sous-secrétaire à la Justice et à l'Équité Environnementales au sein du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA afin d'accélérer la justice et l'équité environnementales au sein de l'EEA et de ses agences.

Alors que la Stratégie d'EJ de l'EEA compile toutes les stratégies de justice environnementale des agences de l'EEA, cette section du document concerne uniquement les stratégies de justice et d'équité environnementales qui doivent être exécutées par le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA au sein du Bureau du Secrétaire. Il s'agit d'un programme stratégique à multiples facettes qui doit être planifié et mis en œuvre selon un calendrier pluriannuel. Bon nombre de stratégies seront élaborées à court terme, tandis que d'autres nécessitent une plus grande coordination et planification pour progresser de manière efficace et mesurable.

Vous trouverez ci-dessous les stratégies de justice et d'équité environnementales qui seront proposées par le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA a commencé à développer et à mettre en œuvre ces stratégies grâce à un engagement significatif avec les agences d'État de tous les partenaires gouvernementaux et communautaires de tout le Commonwealth. Grâce à un Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales doté d'une équipe complète, les stratégies progresseront de manière efficace et opportune.

Stratégies clés

1. Agences de l'Énergie et de l'Environnement de l'EEA.

Le personnel du Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite collaboration avec les agences énergétiques et environnementales de l'EEA et les guidera pour intégrer davantage la justice et l'équité environnementales dans leurs programmes, politiques et réglementations conformément à la politique de justice environnementale. Plus précisément, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA mettra en œuvre les efforts suivants :

- a. Coordonner une série de réunions distinctes sur la Justice et l'Équité Environnementales avec l'agent de liaison en matière de justice environnementale de chaque agence de l'EEA pour discuter de l'état actuel de la justice et de l'équité environnementales reflétées dans leurs stratégies et réponses.
- b. Recommander des solutions à long terme aux lacunes des programmes de justice environnementale et d'équité. Ces solutions seront à la fois ambitieuses et durables.
- c. Planifier et coordonner les efforts visant à améliorer et à intégrer davantage la justice et l'équité environnementales dans chaque agence de l'EEA.
- d. Travailler avec les agences de l'EEA pour mettre à jour leur stratégie de justice environnementale tous les trois ans, avec des Rapports d'Avancement Annuels

2. Agents de Liaison pour la Justice Environnementale au sein des Agences de l'Énergie et de l'Environnement de l'EEA

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA se coordonnera avec les agents de liaison en matière de justice environnementale de chaque agence de l'EEA pour garantir que toutes les liaisons au sein du Secrétariat sont alignées et coordonnées sur les stratégies de mise en œuvre.

3. Subventions fédérales et initiative Justice40

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite coordination avec le Bureau des fonds fédéraux et des infrastructures nouvellement créé et le Conseil consultatif sur les fonds fédéraux et les infrastructures pour garantir que toutes les opportunités de subventions dans toutes les agences bénéficient d'une contribution significative des populations de justice environnementale et sont distribués de manière équitable afin d'obtenir le résultat le plus impactant tout en atteignant les seuils d'objectifs de l'Initiative Justice40. En outre, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales soutiendra un engagement significatif auprès des populations de justice environnementale pour les demandes de subvention et servira de liaison entre les agences de l'EEA, d'autres secrétariats et avec les organisations communautaires du Commonwealth. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales s'efforcera de garantir que toutes les relations avec les populations de justice environnementale soient basées sur la réciprocité, le respect et la solidarité.

4. Développement équitable de la main-d'œuvre dans le domaine des énergies propres

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA aidera les agences de l'EEA avec tout programme existant et/ou proposé qui inclut et/ou devrait inclure le développement de la main-d'œuvre dans le domaine des énergies propres afin de garantir que la portée et le budget alloué sont équitables et ont un impact mesurable. En outre, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA coordonnera et suivra les programmes multisectoriels de développement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'énergie propre afin de garantir que des modèles de pipeline de développement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'énergie propre soient développés pour engager, attirer, former et retenir efficacement des populations diverses, y compris des personnes venant des populations de justice environnementale. Par ailleurs, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec les agences appropriées pour développer et mettre en œuvre des campagnes de marketing pour le développement de la main-d'œuvre dans les énergies propres au sein des populations de justice environnementale et aidera à superviser les modèles de pipeline de développement de la main-d'œuvre dans les énergies propres afin de garantir que l'État constitue la main-d'œuvre nécessaire pour atteindre ses objectifs en matière du climat.

5. Métriques de la Justice Environnementale

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA se concentrera sur la quantification des métriques de référence actuelles et futures en matière de justice environnementale afin de mesurer les progrès. Cela comprend le développement de métriques d'EJ qui prennent en compte les nouvelles infrastructures et pratiques de données.

6. Impacts Cumulatifs et Comparaison des Bénéfices par rapport aux Charges

Impacts cumulatifs : En intégrant les leçons tirées de l'expérience de MassDEP dans l'élaboration de réglementations sur l'analyse des impacts cumulatifs, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillera avec toutes les agences de l'EEA pour élaborer des cadres pertinents par lesquels les analyses des impacts cumulatifs peuvent être intégrées dans leur programme et leurs politiques.

Bénéfices et Charges : Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillera avec toutes les agences de l'EEA pour développer des cadres pertinents grâce auxquels les bénéfices et les charges peuvent

être mesurés quantitativement ou qualitativement lors de l'examen de projets et de politiques qui affectent ou concernent les populations de justice environnementale.

7. Équité et Justice en matière de Climat et d'Énergie

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec les agences de l'EEA et d'autres pour garantir que les populations de justice environnementale ont accès, participent et bénéficient des programmes climatiques et d'énergie propre. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillera main dans la main avec le Département des Ressources énergétiques pour garantir que les programmes et les subventions sont élaborés et mis en œuvre de manière équitable. En outre, il y aura une coordination étroite entre le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales, le Département des Services publics et le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques, pour garantir que tous les processus sont inclusifs et prennent en compte les principes d'EJ.

8. Loi sur les Solutions au Réchauffement Planétaire

Le 30 juin 2022, l'EEA a publié le *Plan pour l'Énergie Propre et le Climat pour 2025 et 2030 du Massachusetts*. Tous les aspects de ce plan ont été rédigés dans une optique de justice environnementale, de justice énergétique et de justice climatique, et prennent note des recommandations du Groupe de travail sur la Justice Climatique du Comité Consultatif de Mise en Œuvre. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec l'équipe climatique pour influencer tous les aspects de la planification d'une transition juste vers une économie énergétique propre, y compris les efforts concernant l'intempérisation et l'électrification, l'utilisation des terres, les transports et le développement de la main-d'œuvre.

9. Justice Environnementale pour les Tribus et les Peuples Autochtones

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants autochtones et les organisations dirigées par des autochtones qui se concentrent sur la justice environnementale dans leurs communautés autochtones. Nous nous engageons à mieux comprendre les expériences et les besoins des peuples autochtones en matière de justice environnementale et à relever ces défis tout en respectant la souveraineté et l'autodétermination.

Engagement

10. Sensibilisation et Engagement

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA cultivera de nouvelles relations et renforcera les relations existantes avec les populations de justice environnementale dans le cadre d'une approche efficace, y compris avec des processus dirigés par la communauté conçus avec et pour les populations de justice environnementale.

11. Engagement du Public et Formations

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA offrira des opportunités de formation au public. Y compris, par exemple, une formation sur la rédaction de subventions, une formation sur le processus d'examen en vertu de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA), et une formation sur le processus de soumission de commentaires au Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales est ouvert à recevoir les commentaires du public sur les formations qui seraient les plus utiles dans les agences du Secrétariat.

12. Groupe de Travail sur la Justice Environnementale du Massachusetts

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera de diriger et d'animer le Groupe de Travail sur la Justice Environnementale, à travers lequel bon nombre des stratégies mentionnées dans ce document seront discutées et abordées pour une mise en œuvre appropriée.

13. Groupe de Travail d'Interinstitutions sur la Justice Environnementale du Massachusetts

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera de diriger et d'animer le groupe de travail interinstitutions sur la justice environnementale, qui réunit tous les secrétariats pour favoriser la collaboration et faire progresser la justice environnementale grâce à une approche pangouvernementale.

14. Conseil de Justice Environnementale du Massachusetts

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera de convoquer le Conseil de Justice Environnementale du Massachusetts. À partir de 2024, le Conseil publiera les lieux et les dates des réunions hybrides prévues dans tout le Commonwealth tout au long de l'année, offrant ainsi un espace permettant aux résidents de différentes villes et villages d'assister en personne et de s'adresser directement au Conseil. Les commentaires du public seront désormais autorisés deux fois lors de chaque réunion du Conseil de Justice Environnementale – au début et à la fin de la réunion de chaque réunion. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaille avec diligence pour éliminer tous les obstacles à la participation.

15. Formations sur la Justice Environnementale de l'EEA

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA coordonnera une série de programmes de formation sur la justice environnementale pour éduquer et inspirer les agences de l'EEA à comprendre et valoriser la justice et l'équité environnementales, ainsi que pour garantir que la justice et l'équité environnementales restent des priorités. Les formations se concentreront principalement sur les outils de cartographie de la justice environnementale, l'analyse des impacts cumulatifs, les meilleures pratiques en matière de sensibilisation et d'engagement des communautés/parties prenantes, et la fourniture d'une formation aux services d'accès linguistique pour chacune des agences et bureaux de l'EEA. La formation à la justice environnementale donnera la priorité au personnel de l'EEA responsable de la mise en œuvre des politiques et des programmes ; approuver les permis et les projets ; décaisser des subventions pour la fourniture d'espaces ouverts, l'entretien ou la restauration des rivières ; éducation ; et l'assistance technique, l'éducation et autres.

16. Liste de contacts de l'Organisation pour la Justice Environnementale

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales continuera de gérer une liste d'organisations communautaires et de défense de la justice et de l'équité environnementales ainsi qu'une « liste de diffusion pour la justice environnementale » composée d'organisations d'EJ, d'organisations de justice sociale, de membres intéressés des populations de justice environnementale et d'entreprises de développement communautaire, les organisations locales et communautaires, les écoles, les cliniques de santé et toute autre personne susceptible d'être intéressée par les questions de justice environnementale. Cette liste de contacts sera utilisée pour diffuser des informations et sera distribuée par l'EEA à ses agences et à d'autres secrétariats sur demande pour être utilisée dans l'envoi de newsletters et d'avis d'opportunités de subvention/financement et d'autres informations générales de sensibilisation. La liste de contacts sera également utilisée pour aider les promoteurs de projets du Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA) et d'autres entités qui demandent des informations dans leurs efforts de sensibilisation.

17. Participation du public

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA élaborera un Plan de Sensibilisation des Parties prenantes, d'Engagement Communautaire et de Participation du Public (PIP) pour fournir des conseils au personnel de l'EEA sur une participation publique et un engagement communautaire efficaces et significatifs. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillera avec les agences de l'EEA pour garantir que chacune dispose d'un PIP solide et le mette en œuvre.

18. Plans d'Accès Linguistique

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA élaborera et adoptera un Plan d'Accès Linguistique (LAP) conforme au bulletin n°16 du Bureau Exécutif pour l'Administration et les Finances (A&F) et au Décret (EO) 615. En outre, l'EEA a lancé un processus par lequel chaque agence et bureau de l'EEA adoptera les LAP et continuera à travailler avec eux pour garantir la conformité à l'échelle du Secrétariat avec le Bulletin A&F n°16 et l'EO 615, qui exigent des LAP pour chaque Département. Ces LAP sont applicables lorsque le personnel de l'agence travaille dans des quartiers dans lesquels 5 % ou plus d'individus ont une maîtrise limitée de l'anglais (LEP). L'EEA a désigné un coordinateur d'accès linguistique qui est responsable de la mise en œuvre de l'agence et du respect du Plan d'Accès Linguistique de l'EEA. L'EEA a institutionnalisé l'utilisation du contrat PRF75 à l'échelle de l'État : Services d'interprétation et de traduction en langues étrangères dans le but d'obtenir des traducteurs et interprètes professionnels. Des fonds ont été alloués pour l'utilisation de ces services.

19. Engagement des parties prenantes et sensibilisation de la communauté

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera d'allouer les fonds nécessaires à l'interprétation et à la traduction en personne, virtuellement et téléphoniquement des courriels de sensibilisation, du matériel d'information, des rapports et d'autres documents. En outre, l'EEA recherchera des méthodes pour restructurer le format de sensibilisation du public et d'engagement communautaire, y compris les réponses aux questions et préoccupations soulevées, afin de rendre ces opportunités plus interactives et accessibles.

20. Cartes de la Justice Environnementale

Pour identifier les populations d'EJ, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera de préparer et de réviser des cartes détaillées basées sur les données les plus appropriées et les plus récentes collectées par le Bureau du Recensement des États-Unis. L'EEA s'efforcera en outre de cartographier les communautés des bassins versants avec une superposition de populations de justice environnementale afin de bien comprendre les impacts environnementaux dans les villes et les villages.

21. Page Web sur la Justice Environnementale

L'EEA a lancé un site Web mis à jour sur la justice et l'équité environnementales en juin 2021. La page Web mise à jour comprend les populations de justice environnementale et des liens vers les cartes correspondantes du système d'information géographique (SIG). Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA maintiendra et mettra à jour le site Web en tant que référentiel en ligne d'informations sur les activités de justice et d'équité environnementales du Commonwealth, les outils et données de cartographie, les initiatives, les ressources et les commentaires publics pertinents reçus. L'EEA inclura également des traductions des pages Web et des informations dans les dix principales langues parlées en MA. La terminologie utilisée sur la page Web sera revue pour garantir l'accessibilité à ceux qui ne connaissent pas le langage technique utilisé dans les travaux environnementaux et gouvernementaux.

22. Médias locaux et non anglophones

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA a élaboré une liste de sources d'information non traditionnelles à mettre à la disposition des agences de l'EEA sollicitant des

commentaires du public et des promoteurs de projets qui peuvent être invités à publier des avis publics pour des projets qui sont en cours ou pourraient avoir une incidence sur les populations de justice environnementale. L'EEA maintient continuellement cette liste en ajoutant de nouveaux points de vente, en gardant les informations de contact à jour et en supprimant les points de vente qui ne sont plus en activité ou qui ne sont plus pertinents à cette fin.

23. Fiches descriptives

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec les agences et bureaux appropriés pour élaborer des fiches d'information sur le Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA), l'Acquisitions et Renovations de Parcs pour les Communautés du Massachusetts (PARC), l'Acquisitions Locales pour la Diversité Naturelle du Massachusetts (LAND), la Fiducie pour l'Environnement du Massachusetts et d'autres programmes, y compris des programmes liés à l'adaptation au changement climatique, pour informer les résidents des quartiers où résident les populations de justice environnementale que ces programmes existent et comment ils fonctionnent. Toutes les fiches d'information seront traduites dans les dix langues les plus parlées dans tout le Commonwealth. Des fiches d'information seront disponibles en formats imprimé et numérique pour distribution.

24. Conformité, application et assistance ciblées

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA cherchera à soutenir les communautés et les agences de l'EEA dans les quartiers où résident les populations environnementales et où les conditions environnementales et de santé publique locales justifient une attention accrue. Cet effort guidera également les agences de l'EEA pour coordonner leurs efforts d'assistance à la conformité avec les agences fédérales, les conseils locaux de santé et d'autres bureaux municipaux, ainsi que les organisations communautaires dans les quartiers où résident les populations de justice environnementale.

EEA équitable

25. Diversité, Équité, Inclusion et Justice (DEIJ) chez l'EEA

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite collaboration avec l'équipe DEI des ressources humaines de l'EEA pour évaluer et élaborer des stratégies visant à améliorer le programme de Diversité, d'Équité, d'Inclusion et de Justice des agences de l'EEA.

26. Recrutement équitable dans l'EEA

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA s'engage à travailler avec l'équipe DEI des ressources humaines de l'EEA pour évaluer et mettre en œuvre un processus de recrutement équitable, y compris en dispensant une formation aux responsables du recrutement afin de promouvoir une prise de décision équitable afin d'éviter les préjugés et la discrimination dans les décisions d'embauche.

27. Achats équitables dans l'EEA

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA évaluera et renforcera les pratiques d'approvisionnement et de passation de contrats des agences de l'EEA afin d'améliorer les performances de l'EEA en matière de dépenses diversifiées auprès des fournisseurs pour 2024 et au-delà, dans la mesure permise par les règles établies par la Division des Services Opérationnels.

Environnement

28. Espaces ouverts

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA s'efforcera de promouvoir les espaces ouverts situés dans les quartiers où résident les populations de justice environnementale, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre des programmes de foresterie urbaine et d'écologisation des villes portes d'entrée pour augmenter le couvert forestier urbain dans les quartiers de justice environnementale.

29. Revitalisation des friches industrielles

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite collaboration avec les agences de l'EEA pour continuer à donner la priorité aux populations de justice environnementale dans son travail de collaboration avec les partenaires étatiques, locaux et fédéraux afin de maximiser les programmes d'assainissement et de réaménagement des friches industrielles, y compris le travail avec le Département du Logement et du Développement Économique, MassDevelopment, le Bureau du Procureur Général du Massachusetts, le Département du Revenu, le Département des Transports du Massachusetts, le Département des Ressources Énergétiques, l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement, le Département Américain du Logement et du Développement Urbain et d'autres organismes municipaux, régionaux, les acteurs du secteur à but non lucratif et du secteur privé. Des exemples de programmes d'État conçus pour soutenir les communautés vulnérables et qui bénéficieraient ainsi aux populations de l'EJ sont le Programme Gateway City Parks, le cabinet du Lieutenant-Gouverneur pour le Contrat Communautaire, le Fonds Renouvelable de l'État (SRF), le Système d'Accès Public à l'Information Environnementale (EIPAS), le Programme Urbain du Gouverneur, l'Initiative de Développement Transformateur (TDI) de MassDevelopment et Mass in Motion du Département de la Santé Publique du Massachusetts (MDPH).

30. Justice Environnementale et Santé Publique

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA, le Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts (MassDEP) et le Département de la Santé Publique du Massachusetts (MDPH) continueront de se réunir régulièrement pour se coordonner sur les questions de justice environnementale susceptibles d'affecter la santé publique. Cela inclut les questions liées à l'exposition à des sources de pollution multiples et cumulatives, ainsi que les efforts axés sur les quartiers de justice environnementale, y compris les préoccupations spécifiques au projet ou les questions de la part des populations de justice environnementale. De plus, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales soutiendra la création d'outils qui recoupent la compétence des trois agences et contribueront à accroître les connaissances sur les impacts cumulatifs de multiples sources de pollution et les facteurs socio-économiques dans les quartiers de justice environnementale.

Subventions

31. Subventions

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec les agences de l'EEA pour continuer à considérer la justice environnementale comme un critère d'attribution de subventions et de prioriser le financement du programme aux bénéficiaires concernés. En outre, l'EEA et ses agences continueront de donner la priorité aux populations d'EJ grâce à des pratiques de planification attentives et à une considération réfléchie lors de l'autorisation et du développement.

32. Programme de Préparation à la Vulnérabilité Municipale (MVP)

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des critères de subvention pour encourager les projets qui aident les populations et les quartiers vulnérables et continuera d'encourager activement les dirigeants municipaux et les parties prenantes à s'engager de manière proactive avec les populations de justice environnementale. De plus, à mesure que le programme MVP révisé son processus de planification de la résilience climatique au niveau municipal, il s'efforcera de faire entendre la voix des populations vulnérables en matière de justice environnementale et de leurs représentants dans le processus de planification et de construire des partenariats plus solides basés sur des projets entre les municipalités et les populations de justice environnementale.

33. Partenariats économiques / Opportunités d'emploi

Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec le Bureau Exécutif du Logement et des Communautés Habitables (EOHLC) et le Bureau Exécutif du Développement Économique (EOED) pour promouvoir les partenariats économiques et augmenter les opportunités d'emploi alors que nous répondons à la crise du logement dans notre Commonwealth. Plus précisément, l'EEA travaillera avec l'EOED pour promouvoir des projets de développement économique intégrant des pratiques de production plus propres et une réduction de l'utilisation des produits toxiques et créer des emplois dans les quartiers où résident les populations soucieuses de la justice environnementale. Cela comprendra, sans toutefois s'y limiter, la collaboration avec les groupes clés suivants :

- a. **Le Conseil de Coordination de l'Assistance Économique (EACC).** Avec l'aide du Bureau Exécutif du Développement Économique, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA demandera officiellement à l'EACC d'adopter une proposition qui encouragerait les opérations de fabrication nouvelles et existantes qui recherchent des incitations par le biais du programme d'incitation au développement économique à consulter le Bureau de l'Assistance Technique et de la Technologie (OTA) sur les pratiques de production plus propres.

- b. **Bureau de Développement des Affaires du Massachusetts (MOBD).** Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA se coordonnera avec le MOBD pour relier plus efficacement les questions de justice économique et environnementale au niveau des quartiers.
- c. **Bureau Exécutif du Développement Économique, Bureau Exécutif du Logement et des Communautés Habitables, et Bureau Exécutif du Logement et du Développement Communautaire.** Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera en étroite collaboration avec tous les Secrétariats pour maximiser le bénéfice de ses ressources sur les questions de croissance et de développement communautaire ainsi que de logement et de justice environnementale. Cela comprendra, sans toutefois s'y limiter, des discussions sur la croissance et le développement de logements abordables dans les quartiers où résident les populations soucieuses de la justice environnementale.
- d. **Rivières et le Fiducie Environnementale du Massachusetts (MET).** Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA travaillera avec la Division de la Restauration Écologique du Département de la Pêche et de la Chasse et le MET pour développer des systèmes permettant d'intégrer la justice environnementale comme critère d'attribution de subventions dans le but de mettre ces systèmes en place d'ici le prochain cycle de financement pour ces programmes de subventions.

Prochaines étapes

Cette Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA est un point de départ. Avec son nouveau personnel, le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales se concentre désormais sur la planification et la coordination des initiatives de justice et d'équité environnementales.

La Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA est considérée comme un document évolutif qui sera continuellement transformé en réponse aux commentaires et aux discussions éclairées et pratiques du public. Plus précisément, cela nécessitera un engagement continu auprès des populations du Commonwealth chargées de la justice environnementale, de leurs organisations communautaires, des municipalités et des agences et bureaux de l'État, entre autres. Le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales travaillera avec le Département des Services de Préservation et le Bureau des Sciences du Climat de l'EEA pour développer leur Stratégie de Justice Environnementale. Les Rapports Annuels d'Avancement de l'EEA sur la Justice Environnementale fourniront des mises à jour et les prochaines étapes qui serviront de rapports d'étape provisoires pour chacune des trois années séparant la publication de chaque Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA. Le premier Rapport Annuel d'Avancement est prévu pour décembre 2024 et continuera d'être publié chaque année.

Application de la Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA

Les agences de l'EEA s'engagent en faveur de la justice et de l'équité environnementales et s'efforcent d'améliorer davantage les stratégies, les critères, les mesures et les méthodologies de justice environnementale. L'EEA répond aux demandes de renseignements et aux plaintes du public par des enquêtes, la mise en œuvre des actions correctives nécessaires, ainsi que des commentaires et une communication avec le plaignant.

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, veuillez envoyer un e-mail à : EJinquiries@mass.gov. Pour obtenir une assistance supplémentaire, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA aux coordonnées suivantes :

Points de contact d'EJ de l'EEA :

María Belén Power
Sous-secrétaire à la Justice et à l'Équité Environnementales
Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA
100 Cambridge Street, 10th Floor
Boston, MA 02114
MariaBelen.Power@mass.gov
(617) 797-5828

Crystal A. Johnson
Secrétaire Adjoint à la Justice Environnementale
Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA
100 Cambridge Street, 10th Floor
Boston, MA 02114
Crystal.A.Johnson@mass.gov
(857) 505-1254

Caroline Lemoine
Directrice Adjointe de la Justice Environnementale
Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA
100 Cambridge Street, 10th Floor
Boston, MA 02114
Caroline.Lemoine2@mass.gov
(857) 378-1703

Définitions de la Justice et de l'Équité Environnementales

Les termes et définitions clés relatifs à la justice et à l'équité environnementales pertinents pour la stratégie de justice environnementale de l'EEA comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

« **Production plus propre** » désigne un processus de fabrication ou une approche de production manufacturière basée sur la réduction de l'utilisation de produits toxiques et la prévention de la pollution et qui s'efforce d'incorporer les éléments suivants : réduction des déchets, production non polluante, efficacité énergétique, milieux de travail sûrs et sains ainsi que des produits et des emballages écologiques.

« **Équité distributive** » se produit lorsque les politiques et les programmes aboutissent à une répartition équitable des avantages et des fardeaux entre tous les segments des communautés, en donnant la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

« **Avantages énergétiques** » désignent l'accès au financement, à la formation, aux énergies renouvelables ou alternatives, à l'efficacité énergétique ou à d'autres ressources bénéfiques déboursées par l'EEA, ses agences et ses bureaux.

« **Bénéfices environnementaux** » désigne l'accès à des ressources naturelles propres, y compris l'air, les ressources en eau, les espaces ouverts, les terrains de jeux construits et autres installations et lieux de loisirs en plein air, les cours sur les énergies renouvelables propres, l'application de la loi environnementale, la formation et le financement décaissé ou administré par l'EEA.

« **Fardeaux environnementaux** » désigne toute destruction, dommage ou dégradation des ressources naturelles qui n'est pas négligeable, résultant de causes intentionnelles ou raisonnablement prévisibles, y compris, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, l'évacuation inappropriée des eaux usées, le déversement de déchets solides et autres substances nocives, bruit excessif, activités qui limitent l'accès aux ressources naturelles et aux installations et lieux de loisirs extérieurs construits, dépollution inadéquate, réduction des niveaux des eaux souterraines, dégradation de la qualité de l'eau, augmentation des débits d'inondations ou d'eaux pluviales et dommages aux voies navigables intérieures et plans d'eau, zones humides, rivages et eaux marines, forêts, espaces ouverts et terrains de jeux provenant d'opérations industrielles, commerciales ou gouvernementales privées ou de toute autre activité qui contamine ou altère la qualité de l'environnement et présente un risque pour la santé publique.

« **Principes de justice environnementale** » soutiennent la protection des personnes contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales.

“Populations de Justice Environnementale” désigne un quartier qui répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 pour cent du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État.
- Les minorités représentent 40 pour cent ou plus de la population.
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais.
- Les minorités représentent 25 pour cent ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 pour cent du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État.
- Une partie géographique d'un quartier désignée par la Secrétaire comme population de justice environnementale conformément à la loi.

« Isolement en raison de la langue anglaise » fait référence aux ménages qui sont isolés de langue anglaise selon les formulaires de recensement fédéral, ou qui n'ont pas d'adulte de plus de 14 ans qui parle uniquement l'anglais ou très bien l'anglais.

« Protection égale » désigne la protection de tous les groupes de personnes, y compris toutes les classes protégées par le gouvernement fédéral et par l'État en vertu du Titre VI de la loi fédérale sur les droits civils de 1964, 42 USC Section 2000d et suiv. et M.G.L. Chapitre 15 1B, quels que soient le revenu, l'origine ethnique, la classe sociale, le handicap, la race, la couleur, la croyance religieuse, l'origine nationale, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les informations génétiques ou l'ascendance d'un fardeau injuste de risque environnemental d'origine industrielle, commerciale, étatique et les opérations municipales ou l'accès limité aux ressources naturelles, y compris les espaces verts (espaces ouverts) et les ressources en eau, et aux ressources énergétiques, y compris l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable.

« Faible revenu » signifie un revenu annuel médian des ménages égal ou inférieur à 65 % du revenu médian de l'État du Massachusetts, selon les données du recensement fédéral.

« Participation significative » signifie que tous les quartiers ont le droit et l'opportunité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, ainsi que l'évaluation, et que les quartiers sont habilités et assistés administrativement pour participer pleinement à travers l'éducation et la formation, et bénéficient de la transparence et de la responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique.

« MEPA » est la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts, M.G.L. Ch.30, articles 61-62L. En vertu du statut de la MEPA, l'EEA examine les impacts environnementaux potentiels des actions des agences d'État qui dépassent certains seuils réglementaires. La MEPA implique un examen et des commentaires publics et est soumise à des délais légaux stricts quant à la durée des examens.

« Quartier » désigne un groupe d'îlots de recensement tel que défini par le Bureau de Recensement Américain, excluant les personnes qui vivent dans des dortoirs universitaires et les personnes qui sont sous garde ou sous garde formellement autorisées et supervisées, y compris les prisons fédérales, d'État ou de comté.

« **Équité procédurale** », c'est lorsque les décideurs créent un engagement et une représentation inclusifs, accessibles et authentiques dans le processus d'élaboration ou de mise en œuvre de programmes et de politiques.

« **Équité structurelle** », c'est lorsque les décideurs reconnaissent et abordent les dynamiques historiques, culturelles et institutionnelles qui ont conduit à des inégalités et que les décideurs réforment les programmes qui perpétuent les disparités et élaborent des programmes équitables pour tous les résidents.

« **Projet environnemental supplémentaire** » désigne un projet bénéfique pour l'environnement dans le cadre du règlement des cas d'application de la loi environnementale, tel qu'énoncé dans la « Politique sur les Projets Environnementaux Supplémentaires », politique ENF-07.001 du Département de la Protection de l'Environnement.

« **Équité transgénérationnelle** » se produit lorsque les décisions prennent en compte les impacts générationnels et n'entraînent pas de fardeaux injustes pour les générations futures.

« **Populations vulnérables en matière de santé et de justice environnementale** » désignent les segments de la population qui présentent des taux supérieurs à la moyenne des problèmes de santé liés à l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, l'asthme infantile, l'insuffisance pondérale à la naissance, le saturnisme infantile et/ou la morbidité liée aux maladies cardiaques.

Bureau de Gestion des Zones Côtières



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Bureau de Gestion des Zones Côtières	30
Énoncé de mission de CZM	30
Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat selon la Politique d'EJ de l'EEA	30
Stratégie d'EJ	30
Communication	31
Surveillance environnementale et volontariat citoyen.....	32
Assistance technique.....	32
Port et Planification portuaire	33
Planification des océans	33
Programmes de subventions.....	34
Produits et outils	34
Recrutement	35
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	35

Bureau de Gestion des Zones Côtières (CZM)

Énoncé de mission de CZM

La mission du Bureau de Gestion des Zones Côtière (CZM) est d'équilibrer l'impact des activités humaines avec la protection des ressources côtières et marines par la planification, la participation du public, l'éducation, la recherche et une saine gestion des ressources.

Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la Politique d'EJ de l'EEA

La Politique de Justice Environnementale (EJ) du Bureau Exécutif de l'Énergie & des Affaires Environnementales (EEA) a chargé toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. Les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

Stratégie d'EJ

La stratégie de CZM décrit les actions visant à promouvoir et à intégrer les considérations d'EJ dans les programmes, politiques et activités de CZM, ainsi qu'à atteindre les objectifs de l'EEA en matière d'EJ pour garantir que toutes les personnes résidant dans le Commonwealth bénéficient d'un environnement propre et sain, d'une protection contre le changement climatique et d'une répartition équitable des bénéfices et des fardeaux environnementaux. CZM révisera régulièrement cette stratégie et au moins tous les trois ans, mettra à jour la stratégie en conséquence.

La Stratégie d'EJ de CZM identifie les actions et les efforts que CZM entreprendra pour mettre en œuvre la Politique EJ de l'EEA. La Stratégie d'EJ se compose de composants conçus pour :

- Améliorer les activités de communication pour élargir l'accès à l'information aux populations d'EJ,
- Mieux intégrer les populations d'EJ dans les activités de sensibilisation, de surveillance environnementale et de volontariat citoyen,
- Renforcer l'assistance technique pour résoudre de manière proactive les problèmes d'EJ et soutenir les populations d'EJ.
- Soutenir un engagement significatif auprès des populations d'EJ et leur contribution lors de la planification, des commentaires publics, des audiences et des séances d'information sur les activités du programme.
- Renforcer les critères EJ existants utilisés dans la sélection des subventions.
- S'engager directement avec les populations d'EJ pour renforcer l'accès et l'utilisation des outils, produits et subventions de CZM.
- Soutenir une équipe de CZM diversifiée et inclusive.

Des détails supplémentaires sur les actions CZM dans ces domaines sont décrits ci-dessous.

Communication

En plus d'utiliser le plan de participation du public et d'engagement communautaire de l'EEA dans ses efforts de sensibilisation, CZM intégrera les considérations EJ dans le programme de communication de CZM des manières suivantes :

Site Web du CZM. CZM met régulièrement à jour le site Web pour communiquer avec le public et les parties prenantes sur les programmes, projets, activités et opportunités de participation du public. CZM développera une page Web dédiée pour mettre en évidence les activités de justice environnementale. La page comprendra les coordonnées ainsi que des détails et des mises à jour sur la façon dont la Stratégie d'EJ est mise en œuvre. Les informations comprendront :

- Les point de contact EJ de CZM
- Les bureaux régionaux du CZM (emplacements et contacts)
- Les liens vers d'autres informations de contact CZM, y compris comment recevoir la newsletter électronique CZ-Mail et suivre CZM sur Twitter (X)
- Les liens vers les lois et réglementations fédérales et étatiques pertinentes
- Les avis publics du CZM
- Les avis de subvention avec accents mis sur des opportunités d'EJ
- Les informations sur les efforts du programme CZM axés sur l'EJ

CZM continuera à mettre à jour cette page et le reste du site Web de CZM avec des informations pertinentes afin de maintenir le site Web en tant que mécanisme de communication et d'engagement avec les populations d'EJ. Par exemple, d'autres contenus du site Web CZM EJ incluent :

- Liens vers [des livres](#) et [des podcasts côtiers qui mettent l'accent sur les questions d'EJ et de justice climatique](#).

Réseaux sociaux de CZM. CZM évaluera les moyens de partager des informations avec les populations d'EJ en utilisant diverses plateformes de médias sociaux, notamment Twitter, et des médias alternatifs (axés sur les populations d'EJ) feront partie des nouvelles méthodes envisagées pour transmettre des informations importantes et percutantes.

CZ-Mail. Le bulletin mensuel de CZM fournit des informations utiles aux populations d'EJ telles que :

- Avis et actualités
- Activités et réalisations
- Mises à jour du programme et du projet
- Événements CZM et événements pour les parties prenantes
- Possibilités de subventions et de financement

Sensibilisation/engagement virtuel. CZM continuera à utiliser des plateformes et des ressources de communication virtuelles (par exemple Zoom, Microsoft Teams, et autres services) comme éléments précieux pour impliquer le public et collaborer avec les parties prenantes, notamment en utilisant des réunions publiques virtuelles et des webinaires. CZM encourage également les commentaires et les questions du public par courrier électronique et par courrier standard comme options de participation aux activités clés.

- CZM continuera d'utiliser ses ressources virtuelles de sensibilisation et d'engagement communautaire pour soutenir les populations d'EJ.

Surveillance environnementale et volontariat citoyen

La Surveillance des envahisseurs marins et information collaborative (Marine Invader Monitoring and Information Collaborative - MIMIC) de CZM rassemble des bénévoles et des experts scientifiques d'organisations étatiques, fédérales et à but non lucratif pour surveiller les espèces marines envahissantes le long de la côte de la Nouvelle-Angleterre. CZM sponsorise également COASTSWEEP, un nettoyage annuel des plages à l'échelle de l'État impliquant des milliers de bénévoles dans tout le Massachusetts. Les bénévoles collectent les débris marins et enregistrent ce qu'ils trouvent. Ces informations sont ensuite analysées et utilisées pour identifier les sources de débris marins et développer des initiatives éducatives et politiques pour aider à les réduire.

- S'engager auprès des organisations communautaires et des individus des populations d'EJ, avec des services linguistiques, si nécessaire, pour accueillir et améliorer les activités de surveillance et de volontariat.
- Engage MIMIC conduit à soutenir un accès accru aux activités MIMIC pour les populations d'EJ dans leurs régions respectives.
- Traduire le matériel et les ressources de surveillance (par exemple, les protocoles de surveillance, les cartes d'identification des espèces marines envahissantes et les informations MIMIC iNaturalist) au fur et à mesure que les besoins sont identifiés ou à la demande de la population d'EJ.
- Traduisez les tweets et autres documents COASTSWEEP pour soutenir la participation des populations d'EJ au nettoyage annuel des plages à l'échelle de l'État.
- S'engager auprès des populations d'EJ intéressées pour participer à COASTSWEEP et donner la priorité au soutien au nettoyage des plages dans les populations d'EJ.
- S'appuyer sur les efforts réussis pour impliquer les populations d'EJ et transférer ce succès aux futurs nettoyages.

Assistance technique

CZM se concentre sur la fourniture d'une assistance technique aux décideurs locaux et aux citoyens intéressés. L'équipe dédiée de spécialistes techniques de CZM dans les domaines des politiques, de la planification, de l'examen de la réglementation, des sciences côtières et océaniques, de la surveillance, de la cartographie et des communications, ainsi que des coordinateurs régionaux qui servent de liaison avec les communautés et les organisations locales, fournissent une gamme d'assistance technique, y compris des consultations individuelles avec les représentants locaux, les représentants des entreprises côtières, les propriétaires de maisons côtières et d'autres.

- S'engager auprès des populations d'EJ de leur communauté pour connaître et mieux comprendre les préoccupations environnementales, les priorités locales et les besoins d'assistance technique.
- Intégrer les questions et considérations liées à l'EJ dans l'assistance technique aux responsables locaux et aux autres partenaires.
- Traduire les ressources techniques pour les résidents (par exemple, l'application MyCoast et les fiches d'information StormSmart Properties) au fur et à mesure que les besoins sont identifiés ou à la demande de la population d'EJ.

Port et Planification portuaire

CZM aide les communautés côtières à équilibrer le développement économique et la protection de l'environnement dans les zones portuaires. Le programme de Port et Planification portuaire de CZM implique de travailler avec les communautés côtières pour garantir que les zones riveraines se développent d'une manière sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement prospère et équilibrent les utilisations potentiellement concurrentes au sein d'un port ou d'un port.

- S'engager à collaborer avec les parties prenantes de l'EJ pour garantir une participation et une contribution significatives des populations d'EJ touchées pendant les processus de planification portuaire.
- Recommander aux populations d'EJ d'être représentées au sein de leurs comités de planification portuaire.
- Traduire les avis publics soumis au *Environmental Monitor (Surveillant Environnemental)* pour des commentaires publics, des audiences ou des séances d'information sur les activités de planification portuaire lorsque des populations à maîtrise limitée de l'anglais (LEP) sont identifiées ou à la demande de la population d'EJ.
- Publier un avis dans un journal ou une source médiatique alternative pertinente dans le but spécifique d'atteindre les populations LEP pour les activités de planification portuaire au sein d'une population d'EJ.
- Fournir des services d'interprétation et de traduction pour les audiences publiques et les séances d'information, lorsque les populations LEP sont identifiées ou à la demande de la population d'EJ.
- Chercher à planifier des séances de commentaires publics, d'audiences et d'informations à des moments et des lieux adaptés aux populations d'EJ, lorsque les populations d'EJ sont identifiées ou lorsque les populations d'EJ sont affectées par les processus de planification portuaire proposés. Intégrer des dispositions de sensibilisation conformément au plan de participation du public et d'engagement communautaire de l'EEA.

Planification des océans

CZM est l'agence d'État principale pour le Plan de Gestion des Océans du Massachusetts, qui protège l'habitat marin essentiel et les utilisations importantes dépendantes de l'eau et établit des normes pour les nouveaux projets océaniques dans les eaux côtières de l'État. Grâce à la mise en œuvre, à l'examen et à la mise à jour du plan océanique, CZM travaille avec d'autres agences d'État et des partenaires régionaux, fédéraux et tribaux pour équilibrer la demande des utilisations actuelles et émergentes des eaux océaniques tout en protégeant les habitats océaniques et en favorisant le développement économique durable.

Le cas échéant, en fonction du public et de la zone géographique concernée :

- Traduire les avis publics soumis au *Environmental Monitor* pour commentaires du public sur les activités du plan océanique.
- Publier un avis dans des journaux alternatifs ou des sources médiatiques pertinentes dans le but spécifique d'atteindre les populations du LEP pour obtenir des commentaires publics sur les activités du plan océanique.
- Fournir des services d'interprétation et de traduction pour les séances de commentaires du public et d'information sur les activités du plan océanique.

- Chercher à planifier des séances de commentaires publics et d'information à des moments et des lieux qui conviennent aux populations d'EJ et intégrer des dispositions de sensibilisation conformément au plan de participation du public et d'engagement communautaire de l'EEA.

Programmes de subventions

CZM gère et met en œuvre deux programmes de subventions : Programme de subventions pour la résilience côtière et programme de subventions pour l'habitat côtier et la qualité de l'eau. De plus, CZM gère les programmes de subventions du programme national de l'estuaire de Buzzards Bay. Ces programmes soutiennent les efforts locaux visant à lutter contre les inondations côtières, l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'à identifier et à lutter contre la pollution diffuse. CZM examinera et renforcera les critères de justice environnementale existants pour évaluer les propositions et accordera la priorité aux subventions aux bénéficiaires concernés.

- Examiner chaque année les priorités du programme de subventions et identifier les opportunités pour renforcer, encourager et soutenir la participation et le bénéfice des populations d'EJ dans la phase de développement du projet.
- Continuer à encourager l'identification des liens entre les projets proposés et les populations d'EJ dans les demandes de propositions.
- Encourager les projets qui profitent aux populations de justice environnementale, établir des partenariats avec des organisations communautaires et/ou des liaisons communautaires, et détailler les stratégies d'engagement significatives dans l'examen et la notation des propositions.
- Identifier les services de rédaction de subventions, de gestion des subventions ou d'autres services d'assistance technique disponibles pour soutenir les demandes de subvention des populations d'EJ aux programmes de subventions gérés par CZM.
- Établir les rapports requis par les bénéficiaires de subventions sur les mesures de réussite liées aux actions d'engagement du public du projet.
- Identifier d'autres opportunités de subventions étatiques et fédérales pour les populations d'EJ qui pourraient soutenir les initiatives EJ (par exemple, Administration Océanique et Atmosphérique Nationale, Agence de Protection Environnementale et Conseil Économique des Ports Maritimes).
- Fournir un soutien à la planification et à l'évaluation complètes de la restauration, afin de garantir que les projets sont prioritaires pour un bénéfice public maximal.
- Pour les projets de subvention qui mettent en œuvre des actions dans un bassin versant côtier du Massachusetts, incitez les candidats à décrire les avantages et les impacts potentiels sur les populations d'EJ qui existent en amont ou en aval de la zone du projet.
- Identifier et partager des mesures de réussite basées sur les résultats dans les rapports de subventions et le développement d'études de cas qui quantifient les avantages environnementaux, écologiques et/ou éducatifs directs pour les populations d'EJ.

Produits et outils

CZM développe et gère une large gamme de produits et d'outils de données côtières et océaniques accessibles au public. Ces produits couvrent : les cartes des zones côtières, la géologie, l'érosion côtière, les inondations côtières actuelles et futures, l'habitat, la planification océanique, la planification portuaire, l'accès public à la côte, la cartographie des fonds marins et de l'habitat des fonds marins, la qualité de l'eau et d'autres problèmes côtiers et océaniques.

- Examiner les moyens de rendre les produits et outils existants plus accessibles aux populations d'EJ (par exemple, MORIS est configuré pour traduire le texte dans un certain nombre de langues différentes).
- Collaborer avec les populations d'EJ pour développer des outils et des produits accessibles et bénéfiques pour les populations d'EJ.

Embauche

CZM reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux, l'emplacement, l'élaboration de réglementations et décaissement de la subvention. Avec l'EEA, CZM s'engage à intégrer des pratiques d'embauche diversifiées et à fournir une formation aux responsables du recrutement pour promouvoir cette prise de décision équitable, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent leur connaissance et leur compréhension des besoins des populations vulnérables, des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth. CZM examinera des questions d'entretien qui évaluent les connaissances et l'expérience des candidats sur les sujets EJ.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ de CZM :

Tyler Soleau
Directeur Adjoint
Tyler.Soleau@mass.gov
(617) 626-1243

Bureau en charge de l'Application de la Loi du MA et Police Environnemental du MA



Stratégie de Justice Environnementale



Table des matières

Bureau en charge de l'Application de la Loi du MA et Police Environnemental du MA	38
Énoncé de mission de la Police Environnementale du Massachusetts (MEP).....	38
Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat selon la Politique d'EJ de l'EEA	38
Stratégie d'EJ de MEPA.....	38
Définitions	38
Stratégie	39
Sensibilisation communautaire	39
Formations	41
Recrutement, embauche et promotion.....	42
Questions tribales.....	42
Possibilités de subventions.....	43
Métriques	43
Mise à jour de la stratégie	43
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	43



Bureau en charge de l'Application de la Loi du MA et Police Environnemental du MA

Le Bureau en charge de l'Application de la Loi (OLE) du Massachusetts est le nom officiel de l'agence également connue sous le nom de la Police Environnementale du Massachusetts (MEP) et de ses services d'enregistrement. Dans ce document, nous utiliserons « MEP » pour représenter tous les services fournis.

Énoncé de mission de la Police Environnementale du Massachusetts (MEP)

La mission de la Police Environnementale du Massachusetts est de protéger l'environnement et les ressources naturelles du Commonwealth par le biais de l'application de la loi, de l'éducation et de la sensibilisation du public.

Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la Politique d'EJ de l'EEA

Le Bureau Exécutif de l'Énergie & des Affaires Environnementales (EEA), par sa [Politique de Justice Environnementale \(EJ\)](#), a chargé toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. Les départements de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée. L'EEA fournira des conseils à ses agences pour répondre aux exigences de la Stratégie d'EJ.

Stratégie d'EJ de MEP

Cette stratégie décrit les actions intentionnelles et délibérées pour promouvoir et intégrer les principes et considérations de justice environnementale (JE) dans les programmes, politiques et activités du MEP. Cette stratégie fait référence aux termes suivants.

Définitions

La « [Justice Environnementale \(EJ\)](#) » est définie comme la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des charges énergétiques et environnementaux. La justice environnementale repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu ou sa maîtrise de l'anglais.

« [Principes de la Justice Environnementale](#) », sont des principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales.



Une « [Population de Justice Environnementale](#) »¹¹ est définie comme un quartier où un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 pour cent du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État.
- Les minorités représentent 40 pour cent ou plus de la population.
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais.
- Les minorités représentent 25 % ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État.
- Le quartier est désigné comme population d'EJ par le Secrétaire de l'EEA conformément à la procédure décrite au chapitre 8 des lois de 2021 et à la politique EJ de l'EEA

Stratégie

Cette stratégie d'EJ de MEP identifie les actions clés qui peuvent aider à la mise en œuvre de la politique EJ de l'EEA. Cette Stratégie comprend des éléments conçus pour aborder les sujets suivants :

- **Communication et sensibilisation** : Améliorer les communications liées à la justice environnementale, y compris l'accès linguistique, la sensibilisation et l'engagement.
- **Formation** : Promouvoir la sensibilisation de l'agence (du personnel) et l'application des principes de l'EJ dans le travail du MEP.
- **Recrutement et Embauche** : Faciliter un personnel assermenté et de soutien diversifié, inclusif et représentatif.
- **Droits des peuples autochtones, c'est-à-dire des tribus, des organisations tribales et de leurs membres** : Explorer les problèmes et rechercher des solutions liées à l'association et à l'application des activités d'application des lois en matière de conservation et de l'administration publique.
- **Possibilités de subvention** : Rechercher et inclure le langage d'EJ dans les demandes de subvention pertinentes.
- **Métriques** : Déterminer des critères objectifs appropriés pour mesurer l'efficacité du programme du point de vue des intérêts de justice environnementale.

Sensibilisation communautaire

Selon [la Politique d'EJ de l'EEA](#) , « une implication significative signifie que tous les quartiers ont le droit et la possibilité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, et l'évaluation, et que les quartiers sont habilités et administrativement sont aidés à participer pleinement par l'éducation et la formation, et bénéficient de transparence/responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique. »¹²

[Page Web de la Police Environnementale MA](#) . MEP mettra à jour sa page Web pour inclure des informations orientées EJ. De plus, le MEP examinera et évaluera les moyens de partager des informations via la page Web EJ de l'EEA. La page Web EJ actuelle de MEP fournit des informations utiles telles que :



- Point de contact du Coordinateur d'EJ de MEP
- Point de contact du Directeur de l'agence MEP
- Liens vers les éléments suivants :
 - Point de contact du Coordinateur d'EJ de l'EEA
 - Politique d'EJ de l'EEA
 - Groupe de travail sur l'EJ de l'EEA
- Les statistiques des populations d'EJ dans le Commonwealth
- Les informations clés disponibles dans les dix principales langues non anglaises parlées dans le Commonwealth.

Sécurité / Santé Publiques. MEP S'engagera dans des actions de sensibilisation dans les quartiers EJ et les quartiers à faible maîtrise de l'anglais, en particulier lorsqu'il s'agit d'aborder la protection de la santé et les menaces à la sécurité relevant de la compétence du député européen.

Éducation. MEP promouvra l'égalité dans l'accès à ses services. Ces services comprennent :

- Sensibilisation éducative sur la sécurité de la navigation de plaisance et des véhicules hors route
- Immatriculation et titres de propriété pour les bateaux et les véhicules récréatifs, tels que les motos tout-terrain, les embarcations motorisées, etc.
- Utilisation des plateformes de médias sociaux

De plus, MEP s'engage à mener un examen interne pour déterminer quels livrets, formulaires et documents doivent être traduits dans les langues appropriées, conformément au [Bulletin d'Administration et des finances \(A&F\) n°16 \(Politique d'accès linguistique « LAP »\)](#). Cette politique vise à rendre les informations et les services accessibles aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais. MEP se coordonnera avec la Division de la pêche et de la chasse au sein du Département de la pêche et de la faune et d'autres agences d'État pour fournir ces services de manière équitable.

Relations avec les parties prenantes.

- Élaborer une liste de groupes communautaires/groupes de défense par région, la placer sur un lecteur partagé accessible à tout le personnel et utiliser la liste de l'EEA si nécessaire.
- Continuer à établir des relations dans la communauté et maintenir une communication régulière avec les groupes communautaires/de défense et les responsables municipaux en partageant des informations relatives aux projets, aux activités dans les populations d'EJ et en publiant des informations sur la page Web du MEP.
- Envisager des possibilités d'utiliser les réunions communautaires pour établir des relations, en utilisant des services linguistiques si nécessaire, afin de promouvoir les questions liées à l'application des lois sur la conservation. Développer et mettre en œuvre une méthode pour explorer s'il existe des obstacles pour contacter le MEP.
- Élaborer un plan et une politique d'agence ainsi que des procédures pour traiter les plaintes liées à l'EJ ou les appels à l'application.



Sensibilisation virtuelle et à distance.

- MEP lancera l'utilisation de plateformes vidéo (Zoom, Go To Meeting, Skype for Business, Microsoft Teams) et d'autres services permettant aux formations et aux réunions d'avoir lieu sans que tous les participants soient au même endroit. Le MEP utilisera des services linguistiques à distance (interprètes) selon les besoins.

Maîtrise Limitée de l'Anglais.

- Conformément au Bulletin A&F n°16 : *Politique d'Accès Linguistique*, MEP s'engage à un examen interne pour déterminer les documents clés qui doivent être traduits pour être diffusés aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP).
- MEP s'efforcera d'aligner ses services linguistiques sur les exigences du Bulletin A&F n°16.
- Le MEP utilisera le contrat d'État, [Services d'interprétation et de traduction en langues étrangères \(PRF 75\)](#), pour acquérir des services de traduction et d'interprétation, comme l'exige le Bulletin A&F #16.
- MEP réservera un budget pour les traductions et les interprètes dans le cadre du contrat d'État PRF 75.
- MEP traduira les documents de sensibilisation critiques pertinents identifiés par le bureau.
- Le cas échéant, en fonction du public et de la zone géographique concernée, MEP mettra à disposition des interprètes pour les formations liées à la sécurité publique, à la santé et à d'autres programmes selon les besoins, dans les langues appropriées, comme l'exige le bulletin A&F n°16 ou la politique EJ de l'EEA.

Formations

MEP s'engage à promouvoir la justice environnementale en concevant des processus décisionnels capables de prévenir des effets disproportionnés sur la santé, l'environnement, la société et l'économie sur les personnes du Commonwealth. Pour y parvenir, nous nous efforçons d'offrir des formations au personnel qui offrent des opportunités significatives de participation du public et d'engagement communautaire. MEP allouera des fonds pour des formations axées sur l'EJ et veillera à ce que le personnel de l'agence concerné soit initié aux problèmes, aux exigences, aux responsabilités et aux opportunités de l'EJ grâce à ces formations.

Formation EJ pour le personnel MEP. MEP allouera des fonds pour les formations EJ. Les sujets peuvent inclure :

- Formations sur l'intégration d'EJ dans le travail du MEP
- Formations sur l'engagement communautaire efficace et la facilitation des meilleures pratiques

Le personnel MEP assistera aux formations de l'EEA. MEP s'engage à envoyer son personnel suivre les formations EJ proposées par l'équipe EJ de l'EEA. Il s'agit notamment de formations sur :

- L'utilisation d'outils de cartographie EJ, tels que [le Visualiseur d'EJ du SIG \(Systèmes d'information géographiques\) de l'EEA](#)
- Services et exigences en matière d'interprétation et de traduction
- Meilleures pratiques en matière de sensibilisation et d'engagement du public, pour inclure les médias sociaux



Recrutement, embauche et promotion

MEP reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé que joue un tel effectif dans la promotion de décisions équitables concernant l'application de la loi et la protection des services de santé et de sécurité publique.

MEP s'engage à intégrer des pratiques d'embauche diversifiées et à fournir une formation aux responsables du recrutement afin de promouvoir une prise de décision équitable, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent leur connaissance et leur compréhension des besoins des populations vulnérables et des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth.

MEP envisagera et mettra en œuvre divers recrutements, conversations et processus afin de :

- assister à des salons de l'emploi et des carrières et à des centres culturels afin de promouvoir, éduquer, encourager et solliciter les candidats à rejoindre le MEP en tant que personnel assermenté des quartiers EJ ou ayant une connaissance et une sensibilité aux questions EJ.
- parler avec des étudiants de tous les niveaux d'enseignement afin de les informer des opportunités d'emploi dans le domaine de l'application des lois sur la conservation,
- intégrer la compréhension des employés concernant les problèmes de la population d'EJ et des travaux sur les populations d'EJ dans les critères d'évaluation des performances.

Questions tribales

- MEP s'engage à revoir ses protocoles écrits internes relatifs aux intérêts des peuples autochtones dans l'environnement actuel d'application des lois sur la conservation.
- MEP saisit en temps réel certaines informations qui peuvent inclure certaines autres informations, notamment les types de navires et de véhicules récréatifs détenus dans le Commonwealth. Les informations ou données peuvent également résider dans le domaine public. MEP saisit en temps réel certaines informations en fonction de sa division chargée de l'application de la loi. Ces données peuvent comprendre, sans s'y limiter, les éléments suivants : les activités d'application de la loi par lieu, y compris les détails et la raison de ladite application, les rapports concernant le nombre de personnes déployées pour gérer ou surveiller les ressources, l'heure et l'emplacement (p. ex., la rue, la municipalité, la latitude et la longitude), l'agent chargé de l'enquête ou de l'enquête, la ou les raisons de l'appel et d'autres données pertinentes nécessaires au signalement par le tribunal, au traitement de la preuve, etc.
- La Police Environnementale du Massachusetts s'engage à mener une sensibilisation continue et solide auprès des populations autochtones. La considération des ressources et la collaboration rassemblent les groupes pour se concentrer sur la résolution de problèmes d'intérêt mutuel. Ceux-ci peuvent parfois nécessiter un travail professionnel avec des liaisons tribales aux niveaux étatique et fédéral.



Possibilités de subventions

- Chercher activement à obtenir des subventions pour des initiatives qui bénéficieront aux populations d'EJ du Commonwealth.

Métrique

La politique EJ exige que les agences mesurent et suivent les progrès par rapport aux objectifs EJ, qui sont ensuite enregistrés dans un document de fin d'année publié par l'EEA. Les mesures que MEP suivra sont :

- Budget consacré aux services linguistiques
- Nombre de documents traduits
- Publications sur les réseaux sociaux
- Combien d'instances d'interprètes ont été utilisées
- Formations hébergées en interne
- Formations organisées par MEP sur des sujets MEP dans les populations d'EJ
- Participation du personnel MEP aux formations d'EJ
- Nombres d'embauches démographiques

Mise à jour de la Stratégie

MEP révisera et mettra à jour sa stratégie au moins tous les trois ans.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ de MEP :

Major Kevin L. Clayton, M.P.A.
Chef de l'exécution
Kevin.Clayton@mass.gov
(617) 626-1650



Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du
Massachusetts
Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts	46
Introduction	46
Contexte	47
Stratégie d'EJ de MEPA.....	47
Exigences accrues de participation du public pour les projets situés à proximité des populations d'EJ	48
Analyse améliorée des impacts sur les populations d'EJ	49
Accès aux Langues.....	50
Efforts de participation du public déployés par le Bureau de MEPA.....	51
Formation et recrutement du personnel	52
Métriques	52
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	53

Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA)

Introduction

Le Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA) fait partie du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA), une agence du Commonwealth du Massachusetts.

Le bureau de la MEPA effectue des examens des impacts environnementaux des projets de développement et d'autres activités qui nécessitent des actions, telles qu'un permis, un site ou un financement, par les agences d'État et certaines autorités municipales (collectivement, « agence » ou « agences »). L'objectif du processus d'examen de la MEPA est de fournir des opportunités significatives d'examen public des impacts environnementaux potentiels avant que l'agence n'agisse sur le projet, afin de garantir que tous les moyens possibles seront pris pour éviter, minimiser et atténuer les impacts environnementaux.

Le bureau de la MEPA s'engage à intégrer les principes de justice environnementale (EJ) dans ses programmes, politiques et activités. À cette fin, cette stratégie d'EJ de MEPA décrit un cadre pour mettre en œuvre les articles 56 à 60 du chapitre 8 des lois de 2021 : *Une Loi créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts* (la « Loi sur la Feuille de Route Climatique » ou « la Loi »), qui ont été incorporées dans le statut de la MEPA à MGL c. 30, art. 62 à 62L.

Plus précisément, MEPA cherche à accroître les opportunités pour les populations d'EJ de fournir une contribution significative aux examens du MEPA et à améliorer les méthodes d'analyse des impacts des projets affectant les populations d'EJ. MEPA a également l'intention de prendre des mesures pour intégrer les principes de l'EJ dans les fonctions internes du bureau de la MEPA en améliorant l'éducation du public, l'accès aux langues, la formation du personnel et les pratiques d'embauche.

La stratégie d'EJ de MEPA comprend les éléments suivants, qui sont décrits plus en détail dans les sections ci-dessous :

- Améliorer les exigences de participation du public pour les projets en cours d'examen par la MEPA et situés à proximité des populations d'EJ.
- Améliorer l'analyse des impacts des projets sur les populations d'EJ, y compris une évaluation des fardeaux environnementaux existants et des conséquences sur la santé publique et une analyse des impacts supplémentaires des projets.
- Améliorer l'accès linguistique et les services de traduction/interprétation liés aux actions clés prises par le bureau MEPA.
- Améliorer la participation du public et les efforts d'éducation du bureau MEPA en dehors des examens de projets individuels.
- Organiser la formation du personnel et mettre à jour les pratiques d'embauche pour refléter l'engagement envers les principes de l'EJ.
- Établir des mesures pour suivre les progrès de la mise en œuvre réussie de cette stratégie.
- Réviser les réglementations, directives et autres procédures MEPA si nécessaire pour atteindre les objectifs ci-dessus.
- Réviser la Stratégie d'EJ si nécessaire, mais au moins tous les trois ans

Contexte

Telle que définie dans la Politique d'EJ de l'EEA (mise à jour en 2021), la « Justice Environnementale » fait référence à la protection égale et à la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations, réglementations en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement et les politiques ainsi que la répartition équitable des avantages et des charges énergétiques et environnementaux.

La Loi sur la Feuille de Route Climatique comprend davantage de protections pour les populations d'EJ. La législation appelle explicitement MEPA à mettre en œuvre des protocoles améliorés de participation du public et à établir un processus d'évaluation de l'impact environnemental plus complet pour les projets situés à proximité des populations d'EJ. Elle demande que ces évaluations identifient les fardeaux environnementaux injustes ou inéquitables existants et les conséquences de santé publique associées supportées par les populations d'EJ, et examiner la manière dont les impacts supplémentaires du projet peuvent provoquer des effets négatifs disproportionnés ou augmenter les risques de changement climatique sur la population d'EJ.

Le décret 552 a ordonné à l'EEA de mettre à jour la politique EJ de 2002 et a ordonné à tous les secrétariats de nommer un directeur EJ et de mettre en œuvre une Stratégie d'EJ. Le décret exigeait également qu'un groupe de travail interinstitutions sur la justice environnementale soit formé pour coordonner les efforts de mise en œuvre de la justice environnementale dans tous les secrétariats.

La politique de l'EEA en matière d'EJ (mise à jour en 2021) ordonne également à toutes les agences de l'EEA d'établir leurs propres stratégies d'EJ afin d'intégrer les principes de l'EJ dans leurs programmes, politiques et activités. La politique EJ de l'EEA exige que les projets déclenchant certains « seuils d'examen » dans les réglementations MEPA offrent des opportunités de « participation publique renforcée » des populations environnantes d'EJ et de mener une « analyse améliorée des impacts et des mesures d'atténuation ». Ces exigences seront désormais mises en œuvre par le biais des réglementations et des orientations MEPA qui seront publiées conformément à la loi sur la feuille de route pour le climat.

Stratégie d'EJ de MEPA

Comme l'exige la Loi sur la Feuille de Route Climatique, le bureau de la MEPA a promulgué des règlements modifiés pour mettre en œuvre les dispositions de la loi relatives à la MEPA et a publié des documents d'orientation associés. Les nouvelles exigences relatives à la justice environnementale pour le dépôt de nouveaux projets sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022. Le Bureau MEPA a achevé une deuxième série de modifications réglementaires à compter du 6 janvier 2023 et envisage une nouvelle phase de développement réglementaire en 2024-2025, sur la base des résultats d'un effort des parties prenantes mené par le Bureau MEPA en 2021-2022 et par le Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts (MassDEP), en vertu de l'article 102C de la Loi sur la Feuille de Route Climatique, concernait l'élaboration d'un cadre « d'analyse des impacts cumulatifs » pour l'autorisation de la qualité de l'air.

Les éléments clés de la stratégie MEPA EJ sont les suivants :

Exigences accrues de participation du public pour les projets situés à proximité des populations d'EJ

Le Bureau de la MEPA s'engage à garantir des opportunités significatives de participation du public au processus d'examen de la MEPA par le biais du Protocole de participation du public du MEPA pour les populations en faveur de la justice environnementale (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2022) (le « Protocole de participation du public du MEPA pour l'EJ »).² Le bureau de la MEPA a aligné ce protocole pour qu'il soit conforme aux exigences de la Loi sur la Feuille de Route Climatique.

Lors de la promulgation des réglementations requises par la loi sur la feuille de route pour le climat, le bureau de la MEPA a exigé que tous les projets requis pour entreprendre un examen de la MEPA (à quelques exceptions près) s'engagent dans des efforts de sensibilisation et d'engagement communautaire avant de les déposer auprès du bureau de la MEPA. Tous les projets devront fournir une notification préalable du projet aux organisations communautaires (CBO) et aux tribus/organisations autochtones incluses dans une liste de référence maintenue par le bureau du MEPA en consultation avec l'équipe EJ de l'EEA.

Le protocole amélioré de participation du public de la MEPA appelle les promoteurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière d'engagement communautaire, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Tenir une réunion communautaire à la demande de toute personne contactée via une notification préalable fournie, ou lors de la diffusion ultérieure d'un résumé écrit du projet comme indiqué ci-dessous.
- Large diffusion d'un résumé écrit du projet (avec traduction dans les langues pertinentes) avec les détails de base du projet
- Hébergement d'un site Web de projet ou mise à disposition d'informations sur le projet par d'autres moyens électroniques similaires
- Veiller à ce que la sensibilisation du public soit communiquée dans un langage clair et compréhensible et dans un format convivial.
- S'engager dans une sensibilisation créative en utilisant des groupes préexistants – tels que des organisations locales et des groupes d'écoles secondaires – et des zones naturelles de congrégation – comme les lieux de culte, les bibliothèques et les marchés de producteurs – pour diffuser des informations sur les nouveaux projets, ainsi que sur les projets traditionnels des endroits tels que des bibliothèques et des bureaux gouvernementaux
- Utilisation de médias alternatifs et/ou spécifiques à la communauté pour faire connaître le projet, notamment des stations de radiodiffusion publiques locales, des journaux spécialisés, des médias sociaux et des journaux communautaires, ainsi que des médias en langues alternatives.
- Organiser des assemblées publiques ou d'autres réunions communautaires ciblées organisées par sujet, quartier ou groupe d'intérêt.
- Organiser des réunions communautaires le week-end ou en soirée, dans des endroits accessibles à proximité des transports en commun et/ou via Zoom ou tout autre service Web similaire si cela est demandé ou jugé plus efficace pour atteindre les populations d'EJ. De plus, un « format hybride » pourrait être envisagé, permettant aux membres du public de se joindre en personne, sur Zoom

ou par téléphone, et rendant le contenu de la réunion disponible par la suite pour ceux qui ne peuvent y assister.

- Organiser des efforts d'éducation du public sur les aspects techniques du projet, tels que des fiches d'information avec des visuels comprenant un résumé du projet et des technologies et processus associés, en utilisant un langage et des termes profanes dans le but de garantir que la communauté comprend les impacts potentiels du projet et peut fournir une contribution significative, et organiser des présentations de type « expo-sciences » ou des enseignements divisés par sujets
- Envisager des efforts d'éducation en porte-à-porte via l'utilisation de dépliants ou d'autres méthodes de prospection
- Identifier les quartiers spécifiques, les résidents ou d'autres communautés entourant le site du projet qui peuvent être affectés et envisager des stratégies de sensibilisation et d'engagement ciblées dirigées vers ces zones.
- Établir un référentiel d'informations local pratique et accessible pour la population d'EJ où les informations relatives au projet peuvent être obtenues

Le bureau de la MEPA continue d'examiner les moyens d'améliorer le Protocole de participation du public du MEPA pour l'EJ, notamment en organisant des consultations individuelles avec les promoteurs de projets et en ajoutant éventuellement des exigences minimales en matière de sensibilisation. Les activités d'engagement communautaire doivent être documentées dans les dossiers MEPA, ce qui peut être jugé inadéquat si les protocoles MEPA EJ ne sont pas suivis.

Analyse améliorée des impacts sur les populations de JE

Comme l'exige la Loi sur la Feuille de Route Climatique, le bureau de la MEPA a également élargi l'examen des projets au sein ou à proximité des populations d'EJ par le biais du protocole intérimaire MEPA pour l'analyse des impacts des projets sur les populations de justice environnementale (date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2022) (« Protocole d'Analyse d'EJ de MEPA »). Pour les projets soumis à la juridiction de la MEPA qui atteignent ou dépassent tout seuil d'examen de la MEPA, la Loi sur la Feuille de Route Climatique exige la préparation d'un rapport d'impact environnemental (EIR), si le projet est situé à moins de 1 mile d'une population d'EJ ou à 5 miles si le projet impact sur la qualité de l'air. En vertu de la nouvelle réglementation, un projet est présumé avoir un impact sur la qualité de l'air s'il atteint ou dépasse les seuils d'examen MEPA en vertu de 301 CMR 11.03(8)(a)-(b), ou génère 150 nouveaux déplacements quotidiens moyens (adt) ou plus de véhicules diesel en circulation sur une durée de 1 an ou plus (hors déplacements en transports en commun).

Conformément à la Loi sur la Feuille de Route Climatique, un EIR déposé pour un projet situé à moins de 1 ou 5 miles d'une population d'EJ doit inclure une évaluation des « fardeaux environnementaux injustes ou inéquitables et des conséquences sur la santé publique » supportés par la population d'EJ. L'EIR doit ensuite analyser les impacts du projet sur l'environnement et la santé publique pour déterminer s'il aura un « effet négatif disproportionné » sur les populations d'EJ ou augmentera ou diminuera les risques de changement climatique.

Le Bureau MEPA a défini dans des lignes directrices la méthodologie pour mener les évaluations décrites ci-dessus. En coordination avec le directeur de l'EJ de l'EEA, le bureau de la MEPA a consulté des agences et bureaux clés possédant une expertise pertinente en matière d'analyse des impacts de l'EJ et de la santé

publique, notamment le Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts (MassDEP), le Département de la Santé Publique du Massachusetts (DPH), L'Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts (MWRA), le Bureau d'Assistance Technique (OTA), le Bureau de Gestion des Zones Côtières du Massachusetts (CZM) et l'équipe climatique de l'EEA. Le Bureau de MEPA a également sollicité, et continue de solliciter, la contribution d'une grande variété de parties prenantes externes par le biais d'un comité consultatif de plus de 20 membres formé en septembre 2021. Le Bureau de MEPA continue d'envisager d'autres changements réglementaires et politiques pour améliorer et renforcer les examens de justice environnementale. Par exemple, le Bureau de MEPA a l'intention d'améliorer le Protocole d'Analyse d'EJ de MEPA pour inclure l'évaluation des effets des îlots de chaleur urbains des projets. Les normes d'examen de sécurité en vertu de 301 CMR 11.04 sont en cours de révision. Le bureau de la MEPA envisagera également d'autres moyens d'intégrer les données de santé publique dans le processus d'examen de la MEPA.

Accès aux Langues

Le Bureau MEPA s'engage à étendre l'accès linguistique et les services de traduction/interprétation pour les actions clés entreprises par le Bureau. Comme indiqué ci-dessus, le Bureau MEPA a publié un protocole de participation du public EJ, qui comprendra des informations sur la manière d'identifier les langues pertinentes aux fins de la fourniture de services de traduction et d'interprétation. Ces services linguistiques s'appliqueront aux avis, documents et réunions communautaires relatifs au projet proposé. Le Bureau MEPA a également l'intention d'explorer des solutions informatiques pour faciliter l'accès aux langues, telles que l'acquisition potentielle d'un compte Zoom permettant des canaux d'interprétation et l'exploration de l'utilisation de services de traduction sur le Web. Le Bureau MEPA s'engage à garantir des services de traduction « sur appel » pour le travail quotidien, soit de manière indépendante, soit avec d'autres agences ou divisions de l'EEA.

Les documents écrits suivants générés par le bureau MEPA offrent des possibilités de services de traduction pour permettre aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais de s'engager pleinement dans le processus MEPA :

	Document	Entité responsable
1	Matériel utilisé pour le pré-dépôt de sensibilisation et d'engagement communautaire (y compris les résumés écrits du projet)	Défenseur
2	Formulaire de notification environnementale (ENF ou dépôt de projet) soumis au bureau de la MEPA	Défenseur
3	Avis de projet publié dans Environmental Monitor (publication en ligne gérée par le bureau MEPA)	MEPA
4	Publier la date/heure/lieu de la visite du site dans Environmental Monitor	MEPA
5a	Informations supplémentaires soumises au bureau MEPA (<i>le cas échéant</i>)	Défenseur
5b	Avis par courrier électronique de prolongation de la période de commentaires et d'informations supplémentaires aux	MEPA

	agences/villes/organisations communautaires/individus qui ont assisté à la visite du site (<i>le cas échéant</i>)	
6	Délivrer le certificat MEPA et publier dans Environmental Monitor	MEPA
7	Publier une décision consultative de la MEPA	MEPA
8	Émettre une détermination de sécurité intégrée MEPA	MEPA

Efforts de participation du public déployés par le Bureau de MEPA

En plus d'exiger des efforts accrus de participation du public de la part des promoteurs de projets, le bureau de la MEPA s'engage à améliorer son propre engagement auprès des populations d'EJ dans le cadre de la conduite des activités de l'agence en dehors des examens de projets individuels. Les efforts supplémentaires à envisager ou déjà en cours par le bureau de la MEPA comprennent les suivants :

- En consultation avec l'équipe d'EJ de EEA, continuer à maintenir à jour une liste d'organisations communautaires et de tribus/organisations autochtones à fournir en tant que ressource aux promoteurs de projets.
- Organiser des formations et/ou des présentations périodiques au public (avec des vidéos enregistrées accessibles à ceux qui ne peuvent pas y assister), avec une sensibilisation solide auprès des populations d'EJ, concernant l'objectif de la MEPA et les moyens de participer et d'influencer de manière significative le processus MEPA. Ces formations seront organisées en consultation avec l'équipe d'EJ de l'EEA.
- Explorer les améliorations apportées au portail de commentaires publics de la MEPA pour permettre la soumission de demandes afin de recevoir des notifications continues sur les développements de projets
- Réviser le formulaire de notification environnementale (ENF) pour inclure les exigences liées à l'EJ
- Mettre à jour la page Web de la MEPA et la rendre plus accessible aux communautés du Commonwealth

Le Bureau de MEPA s'engage à améliorer la transparence et l'accessibilité du processus d'examen du MEPA au grand public, y compris aux populations d'EJ. Les améliorations récentes incluent la mise à disposition des dossiers complets de projet via Environmental Monitor³ et publier un suivi mensuel des « notifications anticipées » des projets MEPA soumis en vertu de 301 CMR 11.05(4)(b).⁴ Le Bureau de MEPA prévoit également de proposer des formations publiques sur le processus MEPA et envisagera d'autres moyens d'améliorer la transparence.

Formation et recrutement du personnel

Le Bureau de MEPA s'engage à fournir une formation au personnel pour garantir que les analystes et le personnel comprennent la stratégie MEPA EJ ainsi que les réglementations et orientations associées, afin qu'ils puissent mettre en œuvre de manière indépendante les exigences EJ pendant le processus d'examen MEPA. Ces formations seront obligatoires, comprendront des instructions écrites et en personne et seront reflétées dans les évaluations du personnel afin d'en garantir l'achèvement.

En outre, le Bureau de MEPA travaillera avec le bureau des ressources humaines de l'EEA pour promouvoir la diversité dans les pratiques d'embauche et de promotion. La MEPA reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé que joue un tel effectif dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux et énergétiques, l'emplacement et l'élaboration de règlements. MEPA s'engage à intégrer des pratiques d'embauche diversifiées, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent leur connaissance et leur compréhension des besoins des populations vulnérables, des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies.

Métrique

Comme l'exige la Politique de l'EEA en matière d'EJ (mise à jour en 2021), la MEPA développera des mesures pour suivre les progrès des stratégies d'EJ décrites dans ce document. Au cours de la première année, ces mesures se concentreront sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre réussie des exigences de la Loi sur la Feuille de Route Climatique et comprendront, dans la mesure du possible :

- Nombre de projets MEPA situés dans un rayon de 1 mile et 5 miles des populations d'EJ, ainsi que répartition des projets « ENF » et « EIR obligatoires »
- Nombre de projets MEPA utilisant les meilleures pratiques pour l'engagement communautaire
- Nombre de projets MEPA prévoyant une atténuation des impacts de l'EJ
- Nombre de projets MEPA fournissant des services linguistiques

Le Bureau de MEPA envisagera des mesures supplémentaires pour suivre ses propres progrès dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment :

- Nombre et types de documents générés par le Bureau de MEPA pour lesquels une traduction linguistique est fournie
- Nombre de formations EJ organisées pour le personnel
- Nombre de formations publiques ou de séminaires enregistrés organisés ou produits concernant les procédures d'examen du MEPA et les moyens de participer aux examens du MEPA

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA, comme indiqué à la page 19 de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.

Points de contact d'EJ de MEPA :

Tori Kim

Secrétaire Adjointe / Directrice MEPA

tori.kim@mass.gov

(857) 207-2996

Jennifer Hughes

Directrice Suppléante de MEPA

jennifer.hughes@mass.gov

(617) 455-7063

Bureau d'Assistance Technique du Massachusetts



OFFICE OF TECHNICAL
ASSISTANCE & TECHNOLOGY

Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Bureau d'Assistance Technique du Massachusetts	56
Énoncé de mission et contexte de l'OTA	56
Exigences de la Stratégie de Justice Environnementale (JE) du Secrétariat découlant de la Politique de Justice Environnementale de l'EEA.....	56
Stratégie d'EJ de l'OTA.....	56
Actions clés de l'Agence	57
Réduction de l'utilisation des produits toxiques à l'échelle de l'État	57
Activités d'Assistance Technique.....	57
Sensibilisation générale	58
Sécurité chimique et résilience au changement climatique :.....	60
Subvention / Laboratoire / Références de recherche de TURI	61
Réalizations de l'OTA dans les trois dernières années.....	62
Planification future pour des activités supplémentaires	63
Communication	64
Engagement de l'OTA concernant l'embauche de nouveaux employés.....	65
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.....	66

Bureau d'Assistance Technique du Massachusetts (OTA)

Énoncé de mission et contexte de l'OTA

Le [Bureau d'Assistance Technique du Massachusetts \(OTA\)](#) est un bureau au sein du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) qui a été créé par et est l'une des trois agences qui administrent la [Loi sur la Réduction de l'Utilisation des Substances Toxiques \(TURA\)](#). Le rôle de l'OTA est de fournir une assistance gratuite et confidentielle en matière de prévention de la pollution et de réduction de l'utilisation des produits toxiques aux entreprises du Massachusetts. L'[Institut de la Réduction de l'Utilisation des Substances Toxiques \(TURI\)](#) de l'UMass Lowell, qui a également été créé par TURA, fournit aux utilisateurs et aux communautés de produits toxiques des recherches, des services de laboratoire et des subventions industrielles/petites entreprises/communautés pour les efforts de réduction de l'utilisation des produits toxiques. MassDEP est l'organe de réglementation et d'application de la loi de TURA. Ensemble, ces agences travaillent en partenariat pour mettre en œuvre le programme TURA et réduire l'utilisation de produits chimiques toxiques dans le Commonwealth. De nombreux déclarants TURA et autres utilisateurs de substances toxiques sont situés dans des quartiers de justice environnementale. Par conséquent, le travail du programme TURA a un impact direct sur la réduction et la prévention de l'exposition aux produits chimiques toxiques chez les populations soucieuses de l'environnement.

Exigences de la Stratégie de Justice Environnementale (JE) du Secrétariat découlant de la Politique de Justice Environnementale de l'EEA

La [Politique de Justice Environnementale \(EJ\)](#) (mise à jour en 2021) du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) a chargé toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. Les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

Stratégie d'EJ de l'OTA

L'OTA offre une assistance gratuite et confidentielle en matière de prévention de la pollution et de réduction de l'utilisation des produits toxiques aux entreprises du Massachusetts en identifiant les opportunités de réduction de l'utilisation et des déchets toxiques, en identifiant les moyens d'économiser l'énergie et d'autres ressources, et en aidant les entreprises à se conformer à la réglementation et à renforcer leur résilience climatique. La réduction de la présence de produits chimiques toxiques dans le secteur manufacturier profite aux communautés dans lesquelles résident ces installations. En 2021, environ 81 % des fabricants et des entreprises auxquels OTA a fourni une assistance technique étaient situés dans ou à moins d'un mile d'un quartier EJ. Afin de servir plus efficacement les populations d'EJ, OTA intégrera les principes EJ dans ses programmes, ses activités de sensibilisation et ses initiatives stratégiques. Le travail de l'OTA continuera d'inclure et d'élargir les visites de sites d'entreprises pour fournir aux

entreprises existantes dans les quartiers d'EJ une assistance technique pour conserver l'énergie et les ressources, réduire l'utilisation et les déchets toxiques et renforcer la résilience climatique, ainsi que guider les entreprises nouvelles ou en expansion qui recherchent de nouveaux permis ou démarrage de nouvelles opérations de fabrication pour prendre en compte la prévention de la pollution et la conservation des ressources alors que les projets sont encore au stade de la planification. Les services d'OTA sont bénéfiques aux populations d'EJ en améliorant la santé publique et en augmentant la sécurité environnementale pour les utilisateurs de produits toxiques grâce aux activités suivantes :

- Identifier les opportunités de réduire les risques associés à l'utilisation, à la fabrication et au traitement de produits chimiques dangereux.
- Identifier et évaluer des processus et des produits chimiques intrinsèquement plus sûrs.
- Identifier et accéder aux incitations et aux ressources des services publics, des États et du gouvernement fédéral.
- Résoudre les problèmes de sécurité potentiels et améliorer la conformité aux réglementations.
- Réduire l'exposition des employés aux produits chimiques dangereux et offrir des lieux de travail plus sûrs.
- Augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'énergie des processus.
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques d'exploitation et d'entretien pour économiser l'eau et d'autres matériaux.
- Appliquer la réduction de l'utilisation des produits toxiques pour réduire le risque d'accidents industriels graves liés aux conditions météorologiques dans les zones vulnérables au changement climatique, qui chevauchent souvent les populations de justice environnementale.

Actions clés de l'Agence

OTA s'engage en permanence à faire progresser l'EJ dans son travail et se concentre sur les domaines prioritaires suivants :

Réduction de l'utilisation des produits toxiques à l'échelle de l'État

OTA travaille actuellement dans les quartiers d'EJ parce que ces zones sont chargées de manière disproportionnée de produits toxiques et d'expositions chimiques. OTA continuera de donner la priorité à la sensibilisation des utilisateurs de produits toxiques dans et à proximité des quartiers EJ et à offrir des ressources. OTA notera les succès de réduction de l'utilisation de produits toxiques dans les quartiers EJ et poursuivra les opportunités de développer des études de cas et d'autres ressources liées à ces succès qui pourraient servir de modèle pour les installations dans d'autres quartiers EJ. OTA continuera également à mener des actions de sensibilisation auprès des établissements situés dans les quartiers EJ ou à proximité des populations d'EJ afin de fournir davantage d'assistance technique, en particulier dans les contextes où il existe des opportunités claires de le faire ou lorsqu'il existe un intérêt ou un besoin exprimé par la communauté pour : réduction de l'utilisation des substances toxiques.

Activités d'assistance technique

Avant qu'OTA effectue une visite sur site dans une entreprise, le membre du personnel d'OTA qui assiste l'entreprise envoie un questionnaire préalable à la visite au contact de l'entreprise pour recueillir des informations de base sur l'installation. OTA a modifié ce questionnaire en 2022, en ajoutant une déclaration

EJ pour ouvrir un dialogue avec l'entreprise sur sa sensibilisation à la justice environnementale et sur la mesure dans laquelle les priorités existantes de l'entreprise incluent l'EJ (par exemple, si l'entreprise a déjà un système de justice environnementale, d'engagement communautaire, responsabilité sociale des entreprises ou déclaration de gestion environnementale). Si la justice environnementale est (explicitement ou implicitement) une priorité existante pour l'entreprise, cela donnera l'occasion au personnel de l'OTA de formuler ses recommandations dans le contexte des priorités existantes de l'entreprise liées à la justice environnementale. Si l'EJ n'est pas déjà une priorité de l'entreprise, alors lors de l'engagement de l'OTA auprès de l'entreprise, le personnel de l'OTA est en mesure de fournir des informations supplémentaires sur la relation entre la réduction de l'utilisation des produits toxiques et la justice environnementale. Dans les deux cas, OTA considère et intègre les principes de l'EJ dans son assistance et ses recommandations.

Chaque entreprise visitée par l'OTA reçoit un rapport écrit individualisé décrivant les recommandations en matière de réduction de l'utilisation des produits toxiques, de prévention de la pollution et de conservation des ressources, ainsi qu'un calendrier des enregistrements pour aider à la mise en œuvre. Les rapports incluent le langage suivant pour attirer l'attention sur le fait que l'entreprise réside au sein d'une population d'EJ ainsi que sur l'importance de protéger la santé publique dans ces quartiers :

Votre installation est située dans ou à moins d'un mile d'un quartier de justice environnementale.

Si votre entreprise a des questions sur l'EJ ou des questions connexes sur l'engagement communautaire et une participation communautaire significative, veuillez en informer le personnel de l'OTA. Nous serions heureux de proposer/réfléchir à des ressources pour accroître l'engagement communautaire. Veuillez contacter [nom du personnel responsable] pour en discuter davantage.

Sensibilisation générale

OTA cherche à être une ressource pour les défenseurs de la justice environnementale et sensibilisera en :

- Identifier des alliés et tenter de s'ajouter aux programmes de justice environnementale et sociale, de développement économique et d'organisations à but non lucratif qui valorisent la réduction de l'utilisation des produits toxiques et la promotion des entreprises vertes afin d'obtenir des références et d'amplifier les services de l'OTA.
 - OTA continuera de collecter et d'enregistrer les interactions via une base de données gérée sur HubSpot. OTA a coordonné l'accès à HubSpot et a partagé des ressources avec le Bureau de justice environnementale de l'EEA. De plus, OTA a ajouté une fonctionnalité de mots clés à la base de données HubSpot pour rendre plus efficaces les recherches de zones de contenu pertinentes. OTA serait ravi de migrer vers une plateforme de gestion de projet et de relation client en ligne plus robuste et plus riche en fonctionnalités et/ou vers une plateforme partagée à l'échelle de l'EEA si l'opportunité et les ressources deviennent disponibles.
- Identifier, collecter et partager des ressources médiatiques communautaires publiées ou diffusées dans des langues autres que l'anglais avec l'EEA et TURI via la base de données gérée sur HubSpot.

- OTA explore d'autres moyens de rendre ces données plus accessibles aux agences de l'EEA et à TURI, comme la migration de HubSpot vers un logiciel de gestion de projet basé sur le cloud (par exemple, Monday.com).
- Création de matériel de sensibilisation et d'éducation répondant aux besoins des populations et des travailleurs d'EJ.
 - OTA partagera [l'article 18 de TURA : Implication des citoyens \(MGL c.21I Article 18\)](#) avec les parties prenantes et aider les parties prenantes à interpréter les résumés techniques et les implications, en particulier les sections A et B comme suit :

Article 18. Les résidents du Massachusetts peuvent participer aux procédures de surveillance et d'application comme suit :

(A) Le département doit mettre à la disposition des résidents les rapports d'examen requis en vertu de l'article dix et les résumés de plans requis en vertu de l'article onze ; à condition, toutefois, que cette disponibilité soit soumise aux dispositions de l'article vingt.

(B) Dix résidents vivant à moins de dix milles d'une installation tenue de préparer un plan de réduction de l'utilisation de produits toxiques peuvent demander au Département d'examiner le plan, le résumé du plan et toutes les données de sauvegarde requises et de déterminer leur adéquation. Le département déterminera si le plan, le résumé du plan et toute donnée de sauvegarde requise respectent les normes établies en vertu du présent chapitre. Le département devra rendre compte par écrit de sa décision aux requérants et à l'utilisateur de produits toxiques dans un délai raisonnable.

- Budgétiser le matériel disponible dans des langues autres que l'anglais et fournir une interprétation orale et écrite appropriée en fonction des données démographiques de la main-d'œuvre ou de l'engagement communautaire.
 - OTA suivra la politique d'accès linguistique et les directives de mise en œuvre du Massachusetts [\(A&F 16\)](#) telles que définies par le Bureau Exécutif de l'Administration et des Finances du Massachusetts.
- Institutionnaliser l'EJ dans le programme TURA en :
 - Intégrant la sensibilisation à l'EJ et la prévention de la pollution dans les évaluations des performances du personnel de l'OTA
 - Au cours de l'exercice 22, la sensibilisation à l'EJ a été ajoutée comme mesure dans les évaluations des performances du personnel. L'OTA a mis à jour les évaluations des performances du personnel pour inclure des mesures sur la sensibilisation à l'EJ, les visites de sites et les activités d'assistance technique menées dans les installations situées dans ou à moins d'un mile des quartiers de l'EJ.
 - Réservant des sièges d'EJ dans les comités consultatifs et assurer une représentation diversifiée dans toutes les nominations.
 - Au cours de l'exercice 23, une proposition de siège d'EJ a été rédigée pour le comité consultatif et au début de l'exercice 24, le conseil d'Administration a voté pour approuver l'ajout de ce siège de partie prenante de l'EJ au comité consultatif.

- Fournissant des formations EJ obligatoires pour le personnel de l'OTA dispensées par le programme EEA / OTA / TURA et/ou des consultants externes possédant l'expertise appropriée, ainsi que des formations proposées par des webinaires et des ressources d'agences externes.
 - OTA a développé une formation sur la redlining historique et sa relation avec les schémas d'implantation disproportionnée des installations d'utilisation de produits toxiques dans les quartiers EJ que nous observons aujourd'hui. OTA a dispensé cette formation à l'industrie et aux organisations professionnelles, notamment au chapitre de la Nouvelle-Angleterre de l'Association Nationale du Traitement de Surface (National Association of Surface Finishing - NENASF) et au Centre d'Informations Interétatique sur les Produits Chimiques (Interstate Chemicals Clearinghouse - IC2). OTA continuera d'élargir ses opportunités de formation sur EJ.
- Développant et pilotant une stratégie de sensibilisation EJ spécifique à l'OTA basée sur une analyse de la densité spatiale des déclarants TURA et des quartiers EJ. La sensibilisation ciblera les municipalités comportant plusieurs groupes d'îlots de recensement EJ avec une plus grande densité de déclarants TURA situés à proximité immédiate pour faire connaître les services de l'OTA et générer des références pour qu'OTA travaille avec ces entreprises.
- Utilisant le Plan de Sensibilisation Communautaire/le Plan de Participation du Public de l'EEA.

Sécurité chimique et résilience au changement climatique :

- Élaborer un plan/une stratégie de sensibilisation ciblant les utilisateurs de substances toxiques dans les communautés vulnérables au climat, conformément au programme de sécurité chimique et de résilience au changement climatique de l'OTA.
- Continuer à étendre les efforts de sensibilisation et de formation de l'OTA, en sensibilisant au chevauchement des zones vulnérables au changement climatique avec les populations d'EJ et en augmentant les références à l'OTA pour travailler avec des entreprises situées dans ces zones.
 - i. Depuis l'exercice 22, le personnel de l'OTA a dispensé 7 formations qui ont démontré des outils de cartographie qui peuvent être utilisés par les fabricants, les entreprises et d'autres parties prenantes pour mieux comprendre les dangers climatiques, les risques climatiques futurs, la sécurité chimique et les préoccupations en matière d'EJ afin d'élargir la sensibilisation et les références.
 - ii. Au cours de l'exercice 23, l'OTA a accueilli un stagiaire EJ qui a développé des couches de données SIG supplémentaires et a lancé le développement d'une Story Map interactive pour illustrer le lien entre la réduction de l'utilisation de produits toxiques, l'EJ et la résilience climatique.
- Travailler avec d'autres agences de l'EEA pour commercialiser l'OTA en tant que ressource permettant d'aider les industries situées dans les zones portuaires désignées (DPA) ou les zones à risque d'inondation à réduire leur utilisation de produits chimiques toxiques.
- Mise à jour des critères d'évaluation des performances du personnel pour mettre l'accent sur la sensibilisation des installations situées dans les zones de justice environnementale, y compris en

ce qui concerne les offres de l'OTA en matière de sécurité chimique et de résilience au changement climatique.

- i. Les fournisseurs d'assistance technique OTA maintiennent une feuille de calcul de suivi de l'état de l'entreprise pour suivre les visites sur site et les recommandations et rapports de suivi. Cette feuille de calcul a été récemment révisée pour suivre les activités d'assistance technique avec les entreprises et les fabricants situés directement dans ou à moins d'un mile des groupes d'îlots de recensement qui répondent aux critères statutaires du Massachusetts pour la désignation EJ. En outre, comme mentionné ci-dessus, les critères d'évaluation des performances du personnel ont été révisés pour inclure les paramètres EJ.
- Collaborer avec DPH pour garantir des couches de données cohérentes entre la carte de sécurité chimique et de résilience climatique de l'OTA et [l'outil de cartographie de la justice environnementale de DPH](#).
- Coordonner les couches de données et les sources dans l'outil de cartographie interactif de l'OTA sur les utilisateurs de produits toxiques et les facteurs de vulnérabilité climatique avec d'autres agences de l'EEA et des États pour garantir la cohérence et intégrer les mises à jour.

Subvention / Laboratoire / Références de recherche de TURI

- Faire référence aux entreprises aux services du programme TURA, y compris les activités suivantes :
- Soumission et examen de la subvention :
 - Partager les informations sur les demandes de subvention via des organisations nouvellement identifiées dans les populations d'EJ.
 - Proposer des formations pour soutenir les bénéficiaires de TURI.
 - Intégrer la notation EJ dans les subventions TURI.
 - Identifier d'autres ressources de subvention pour aider à construire des programmes et des partenariats durables.
- Incorporer l'EJ dans les conférences de formation continue sur la planification de la réduction de l'utilisation des produits toxiques.
- Identifier les groupes de justice environnementale, les sociétés de développement économique, les groupes communautaires, les agences à but non lucratif et d'autres partenaires dans une base de données partagée avec l'EEA et TURI.
- Organiser des formations récurrentes à l'échelle du programme TURA liées au fardeau des produits chimiques toxiques dans les populations d'EJ.
- Les subventions accordées aux municipalités et aux organisations par TURI dans le passé ont donné lieu à des documents et des ressources traduits dans plusieurs langues et disponibles sur le Web. Ces produits comprennent des fiches d'information sur le nettoyage et la désinfection en toute sécurité développées grâce à une subvention de nettoyage sanitaire du Clean Water Fund, traduites en espagnol, et trois fiches d'information sur les PFAS développées grâce à une subvention de Community Actions Works, traduites en espagnol ainsi que des documents supplémentaires traduits en créole haïtien et portugais. Une subvention accordée à un propriétaire de centre automobile hispanophone à Jamaica Plain pour acheter des masses d'équilibrage sans

plomb a donné lieu à une [visite collaborative bilingue du site entre l'OTA, TURI et le Centre de Développement du Quartier de Jamaica Plain](#).

- TURI travaille sur sa propre Stratégie d'EJ et a embauché un consultant pour faire progresser ses propres objectifs EJ et soutenir les agences partenaires dans le travail EJ. OTA et TURI coordonnent leurs efforts pour partager des ressources, des données et des rapports.

Réalisations de l'OTA dans les trois dernières années

- Recrutement d'un stagiaire EJ rémunéré au cours de l'exercice 21 pour aider l'OTA à commercialiser et à fournir nos services et ressources de réduction de l'utilisation des produits toxiques à la population d'EJ en identifiant des partenaires et des entreprises potentiels et en développant du matériel de sensibilisation et éducatif. Le stagiaire en Justice Environnementale a aidé l'OTA à créer une approche pour s'engager avec la population d'EJ et les entreprises appartenant à des minorités à travers les activités suivantes :
 - Création d'une base de données d'entreprises appartenant à des minorités qui bénéficieraient de l'aide de l'OTA et d'un plan de sensibilisation pour cibler ces entreprises.
 - Création d'une base de données de groupes de justice environnementale, de sociétés de développement économique, de groupes communautaires, d'organisations à but non lucratif et d'autres organisations avec lesquelles s'associer et demander à être ajoutés aux ordres du jour des réunions et aux webinaires pour commercialiser les services de l'OTA.
 - Identification de deux représentants d'EJ pour combler les postes vacants existants au sein du [Comité Consultatif de TURA](#).
 - Élaborer un plan de sensibilisation pour cibler les utilisateurs de produits toxiques dans les communautés vulnérables au changement climatique et aux événements météorologiques graves, conformément au [Programme de Sécurité chimique et de Résilience au changement climatique d'OTA](#). Les activités futures utiliseront des ressources telles que [la carte du changement climatique de l'OTA](#), qui comprend une couche EJ, pour identifier les domaines prioritaires et examiner comment les ressources de l'OTA peuvent bénéficier aux activités dans les zones portuaires désignées telles que East Boston.
 - Le stagiaire d'EJ a interrogé le personnel de l'OTA sur les perceptions, les idées et les besoins d'EJ afin de développer une formation pour le personnel qui incluait l'histoire du redlining et l'implantation d'installations utilisant des produits chimiques toxiques dans les quartiers pauvres et minoritaires. La formation a été adaptée pour créer une formation à l'échelle du programme TURA.
- La conférence de Formation Continue (CE) du printemps 2021 des Gestionnaires de la Réduction de l'Utilisation des Substances Toxiques (TURP) a présenté une conférencière principale d'EJ, Ana Mascarenas, directrice de l'équité environnementale du département de contrôle des substances toxiques de l'Agence de Protection Environnementale de Californie, pour discuter de l'intersection de la justice environnementale et de la réduction de l'utilisation de produits chimiques toxiques. Un lien vers l'enregistrement de la présentation peut être trouvé [ici](#).
- Une formation a été dispensée aux propriétaires et aux employés des ateliers de carrosserie automobile de Lawrence dans le cadre d'une subvention TURI accordée au [service d'incendie de](#)

[Lawrence](#). L'interprétation en espagnol était disponible lors de cet événement et le programme [Réparation Automobile Propre du Massachusetts \(MassCAR\)](#) a été traduit en [espagnol](#).

- Au cours des exercices 22 et 23, des mesures EJ ont été ajoutées aux évaluations des performances du personnel, et les questionnaires de visite préalable sur site et les modèles de rapport ont été mis à jour pour inclure des déclarations concernant l'engagement de l'OTA envers l'EJ et la disponibilité à fournir des recommandations personnalisées et à engager un dialogue concernant l'EJ pour les fabricants en exploitation dans ou à moins d'un mile des quartiers EJ.
- OTA a accueilli un stagiaire EJ au cours de l'exercice 23 qui remplissait un stage d'études supérieures en santé environnementale. Le stagiaire a analysé les données du programme TURA pour créer des cartes SIG statiques et a mené une analyse de la densité spatiale des déclarants TURA et des populations d'EJ dans tout l'État afin de créer un plan de sensibilisation stratégique pour générer des références à l'OTA dans le but de fournir une assistance technique aux fabricants dans les zones ciblées pour le plus grand impact de la réduction des produits chimiques toxiques. Ce stagiaire a également initié le développement du contenu et les grandes lignes d'un site Web à l'échelle du programme TURA destiné à servir de page d'accueil pour les ressources EJ. De plus, le stagiaire a conçu une Story Map interactive pour les parties prenantes d'EJ qui sera présentée sur le site Web une fois celui-ci lancé.
- Au début de l'exercice 24, le Conseil d'Administration de la TURA a voté pour ajouter un siège de partie prenante de l'EJ au comité consultatif afin de garantir la représentation de l'EJ parmi les membres du comité.

Planification future pour des activités supplémentaires

- Établir une base de référence et développer des mesures pour suivre les activités d'EJ, y compris les statistiques suivantes dans le rapport de fin d'année du Gouverneur :
 - Pourcentage de visites de sites effectuées dans ou à moins d'un mile des quartiers EJ.
 - Les décisions de financement, telles que les subventions TURI accordées aux entreprises et aux organisations au service des populations d'EJ et/ou situées dans ou à moins d'un mile d'un quartier EJ, et aux municipalités comptant un ou plusieurs quartiers EJ.
 - Nombre de références que l'OTA a reçues d'autres agences telles que le DEP, les conseils locaux de santé ou les services d'incendie dans ou à moins d'un mile des quartiers EJ.
 - Nombre de formations dispensées aux parties prenantes et/ou aux entreprises et fabricants concernant l'EJ.
 - Tout outil d'analyse des impacts cumulatifs, de sensibilisation, d'éducation ou d'orientation développé concernant la réduction de l'utilisation de produits chimiques toxiques ayant un impact sur les populations d'EJ.
 - Si des données suffisantes le permettent, l'OTA tentera également de suivre les kilos de produits chimiques, y compris les COV et les produits toxiques, réduits dans ou à moins d'un mile des quartiers d'EJ, ainsi que les réalisations en matière d'économie d'eau et d'énergie dans ou à moins d'un mile des quartiers d'EJ.
- Viser un langage simple et des documents de sensibilisation accessibles pour définir les processus réglementaires et les délais de contribution et de commentaires de la communauté afin

d'améliorer la participation des populations d'EJ. La sensibilisation accessible peut inclure non seulement des documents traduits, mais également des concepts expliqués à un niveau de lecture qui peuvent être compris par un public plus large, une utilisation réduite d'acronymes, davantage d'éléments graphiques et un plus grand encouragement aux questions et à l'interaction avec un point de contact clair.

- Explorer la faisabilité de déplacer les réunions publiques vers des lieux et des horaires plus accessibles afin d'élargir la participation et d'étendre la sensibilisation du public à des lieux non traditionnels où le public se rassemble déjà, tels que des événements de quartier, des centres de transports en commun et des centres d'activités communautaires.
- Plan pilote de sensibilisation stratégique EJ ciblant les fabricants dans les municipalités à forte densité de déclarants TURA et les quartiers EJ, sur la base de l'analyse de la densité spatiale menée par un récent stagiaire d'EJ de l'OTA.

Communications

OTA fournit une assistance technique gratuite et confidentielle aux fabricants du Massachusetts dans le cadre de la Loi sur la Réduction de l'Utilisation des Substances Toxiques (TURA). Tandis que nous menons des actions de sensibilisation auprès des populations d'EJ, nous souhaitons également souligner l'importance de l'EJ dans nos communications avec les entreprises.

Médias sociaux et newsletter OTA. Nous continuerons à utiliser LinkedIn et notre newsletter trimestrielle pour promouvoir les questions de justice environnementale et sensibiliser les entreprises aux opportunités de promouvoir la justice environnementale dans les communautés dans lesquelles elles sont implantées. Des newsletters récentes et des publications sur LinkedIn ont fait la promotion d'initiatives EJ, telles que des périodes de commentaires ouvertes pour les publications publiques des projets de documents EJ et des formations OTA concernant l'EJ, y compris des formations sur la sécurité chimique et la résilience climatique démontrant les outils de cartographie que les participants peuvent utiliser pour visualiser les populations d'EJ par rapport aux déclarants TURA et aux autres installations d'utilisation de substances toxiques

Page Web TURA. OTA travaille avec le programme TURA pour créer une page Web EJ sur mass.gov. OTA a accueilli un stagiaire en EJ au cours de l'exercice 23 qui a créé et développé du contenu à présenter, notamment des cartes statiques et interactives. Cette page Web sera structurée pour diriger différents publics, tels que les fabricants, les planificateurs TUR et les parties prenantes EJ, vers un contenu pertinent sur le programme TURA et comprendra les éléments suivants :

- Décrire comment utiliser et interpréter le [tableau de bord de données TURA](#), y compris comment trouver des informations sur des installations spécifiques, et proposer des conseils pour interpréter les données dans le contexte de la justice environnementale.
- Comment l'OTA, TURI et DEP peuvent s'engager auprès des populations d'EJ et leur fournir des ressources.
- Lien vers le [tableau de bord de données TURA](#) et [la carte de la sécurité chimique et du changement climatique de l'OTA](#).

- Présenter des cartes statiques et interactives, y compris une story map.
- Inclure des informations sur [les subventions TURI](#) et des informations sur toutes les ressources disponibles du programme TURA et de l'EEA.

Page Web OTA. OTA mettra également à jour sa page Web pour souligner comment l'OTA peut bénéficier aux populations d'EJ et aux installations qui les composent, mettra en évidence les activités actuelles de l'OTA en matière d'EJ et inclura les documents traduits disponibles. OTA travaille à la finalisation d'une story map qui permettra à tous les publics d'explorer les pratiques historiques de redlining, leur relation avec la géographie et leurs impacts sur les populations modernes d'EJ, ainsi que l'emplacement des installations qui fabriquent ou utilisent des produits chimiques toxiques. Tout au long du développement de la Story Map, OTA a consulté plusieurs agences partenaires, notamment au sein du programme TURA et dans l'EEA. Une fois que la carte narrative sera rendue publique, elle sera partagée avec le Groupe de Travail sur la Justice Environnementale de l'EEA et référencée sur les pages Web et les outils de cartographie associés, tels que l'outil ResilientMA.

Engagement de l'OTA concernant l'embauche de nouveaux employés

OTA reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux et énergétiques, l'emplacement et le développement réglementaire, le décaissement des subventions et l'application de la loi. OTA s'engage à intégrer la diversité dans les pratiques de recrutement et d'embauche, comme en annonçant les offres d'emploi dans le réseau de diversité professionnelle et d'autres réseaux de recrutement centrés sur des candidats diversifiés et en promouvant les offres d'emploi via les contacts et les parties prenantes d'EJ. OTA offrira également une formation aux responsables du recrutement afin de promouvoir cette prise de décision équitable, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent leur connaissance et leur compréhension des besoins des populations vulnérables, des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA et mises à jour régulières

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice Environnementale de l'EEA, comme indiqué à la page 19 de cette Stratégie d'EJ de l'EEA. OTA se réunira régulièrement pour examiner les pratiques liées à l'EJ et, au moins tous les trois ans, examinera et mettra à jour cette Stratégie d'EJ.

Points de contact d'EJ de l'OTA :

Kari Sasportas

Analyste de la Sensibilisation et des Politiques

kari.sasportas@mass.gov

(617) 429-5454

Tiffany Skogstrom

Directrice

tiffany.skogstrom@mass.gov

(857) 275-1561

Département des Ressources Agricoles du Massachusetts



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Département des Ressources Agricoles du Massachusetts.....	69
Objectif et reconnaissance	69
Énoncé de Mission de MDAR	69
Centrer l'Équité	70
Reconnaissance historique	70
Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat selon la Politique d'EJ de l'EEA	72
Stratégie d'EJ de MDAR.....	72
Politique d'EJ du MDAR	73
Communication Améliorée Relative à la Justice Environnementale.....	74
Formations	76
Possibilités de Subvention	76
Planification Future de Projets/Activités Supplémentaires	76
Métriques.....	77
Recrutement et Évaluation des Performances	77
Application de la Politique d'EJ de l'EEA.....	78



Département des Ressources Agricoles du Massachusetts (MDAR)

Objectif et constat

L'article 97 de la Constitution du Commonwealth du Massachusetts garantit que les personnes ont le droit à l'air et à l'eau purs, à l'absence de bruit excessif et inutile, ainsi qu'aux qualités naturelles, pittoresques, historiques et esthétiques de leur environnement ; et la protection des personnes dans leur droit à la conservation, au développement et à l'utilisation des ressources agricoles, minérales, forestières, aquatiques, aériennes et autres ressources naturelles est déclarée par la présente comme un objectif public.

La Stratégie de Justice Environnementale (« Stratégie d'EJ ») du Département des Ressources Agricoles du Massachusetts (« MDAR ») reflète les politiques, actions et programmes que notre agence adoptera pour reconnaître que toutes les personnes ont le droit d'être protégées des risques environnementaux et de vivre et profiter d'un environnement propre et sain. La Justice Environnementale (« EJ ») est la protection égale et la participation significative de tous en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques environnementales et la répartition équitable des avantages environnementaux.

Énoncé de Mission de MDAR

La mission de MDAR est de cultiver une économie agricole robuste et équitable, de promouvoir un système alimentaire sûr et résilient et de préserver un environnement sain pour les agriculteurs, les animaux et les consommateurs du Massachusetts.

MDAR assure la viabilité à long terme de l'agriculture dans le Massachusetts. À travers ses cinq divisions – Préservation agricole et assistance technique, Marchés agricoles, Santé animale, Services relatifs aux cultures et aux ravageurs et Sécurité des produits – MDAR s'efforce de soutenir, de réglementer et

d'améliorer la riche diversité de la communauté agricole du Commonwealth afin de promouvoir des mesures de sécurité alimentaire et de santé animale économiquement et écologiquement saines, et de remplir le rôle de l'agriculture dans la conservation et la production d'énergie. Grâce à l'élaboration de politiques et à la promulgation de réglementations dans les domaines de surveillance, y compris, mais sans s'y limiter, la santé animale, la sécurité alimentaire, la préservation des terres et les pesticides, et en déboursant les ressources nécessaires par le biais de programmes de subventions et en surveillant les normes relatives aux exploitations agricoles et aux pesticides des marchés alimentaires dans les espaces urbains et ruraux, les divisions du Département s'emploient à remplir cette mission à travers plus de 60 programmes et services qu'elles offrent.

Centrer l'équité

La lutte pour l'équité dans l'agriculture et le système alimentaire fait partie intégrante de la réalisation de la justice environnementale. La stratégie suivante fait référence aux politiques, pratiques et programmes qui cherchent à améliorer l'équité. En tant que telle, une différenciation entre égalité et équité est utile pour démontrer comment MDAR, avec la contribution des parties prenantes, s'efforcera d'atteindre l'équité dans toutes les facettes de son travail.

Alors que l'égalité exige que toutes les personnes soient traitées de la même manière ou aient le même accès aux ressources, aux droits et aux services, quelles que soient les différences dans leurs expériences vécues, l'équité prend en compte l'intersectionnalité qui constitue une personne, en adoptant une approche plus multiforme pour garantir l'objectif final d'égalité et d'équité. L'équité reconnaît le caractère unique d'une personne et démantèle la notion de solution universelle pour remédier aux injustices souvent propagées par l'égalité. Ce faisant, il permet aux personnes qui ont été historiquement marginalisées, et continuent de l'être en raison de préjugés structurels, institutionnels et systémiques, d'avoir l'accès nécessaire aux ressources, aux droits et aux services pour réussir, ce qui en retour contribue à garantir l'équité et l'objectif final de l'égalité.

Reconnaissance historique

De plus, MDAR tient cet espace pour reconnaître les pratiques systémiques historiques et actuelles qui ont empêché de nombreux agriculteurs de participer au secteur agricole. MDAR s'engage à réfléchir sur l'histoire du secteur agricole et déclare formellement son engagement à garantir un accès équitable à la terre, aux programmes et aux services. Le contenu de cette stratégie est un *document évolutif* qui nécessitera la contribution des parties prenantes et sera mis à jour en tant que tel. Nous apprécions les commentaires, qui peuvent être soumis via [ce lien](#).

MDAR reconnaît également que le Commonwealth du Massachusetts (« Commonwealth ») existe sur des terres que les nations autochtones ont habitées pendant des milliers d'années avant la colonisation européenne. Plus précisément, des terres appartenant aux tribus Mohican, Nipmuc, Pocumtuc, Nonotuck, Wabanaki, Agawam, Wôpanâak (Wampanoag), Pokanoket, Massa-adchu-es-et (Massachusetts), Pawtucket, Naumkeag et Nauset.

Le Commonwealth abrite toujours de nombreux peuples autochtones, qui continuent d'être les intendants de cette terre. MDAR s'engage à reconnaître les vérités de cette histoire, à tirer les leçons des valeurs et des connaissances autochtones, à collaborer avec les peuples et les organisations autochtones et à œuvrer pour responsabiliser les parties prenantes, les agriculteurs et les producteurs autochtones. Nous prévoyons

d'élaborer une reconnaissance officielle des terres après avoir consulté et engagé les peuples autochtones et les nations autochtones.

Les pages suivantes de cette stratégie de justice environnementale décrivent comment MDAR agira pour atténuer et aider à réparer le déplacement, le racisme systémique et l'oppression vécus par les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur. Parmi les actions décrites dans la stratégie, MDAR s'engage à :

- Développer une relation de travail avec les tribus autochtones de Turtle Island, en respectant le protocole des pays indiens et en défendant la souveraineté autochtone et le droit à l'autodétermination. Centrer ces relations sur le respect, l'honneur et la reconnaissance de leurs liens actuels et historiques avec la terre ancestrale ;
- Travailler en partenariat avec les nations autochtones et les organisations qui les représentent et les indemniser de manière appropriée pour élaborer une reconnaissance des terres ;
- Élaborer et réviser un plan stratégique pour garantir l'accès aux programmes et services du MDAR pour les agriculteurs, les producteurs et tous les membres du public historiquement mal desservis ;
- Réduire les obstacles à la participation en fournissant des services de traduction ;
- Réfléchir à tous les commentaires reçus concernant cette déclaration et d'autres questions de justice environnementale et réviser cette déclaration si nécessaire ;
- Améliorer l'accès à la terre pour les agriculteurs du BIPOC et les agriculteurs historiquement mal desservis, et s'engager à rapatrier et rapatrier les terres, en restituant les terres agricoles nettoyées aux tribus et aux communautés autochtones ; et
- Explorer les pratiques agricoles régénératives autochtones et culturellement pertinentes pour atténuer le changement climatique, accroître la résilience climatique et protéger les écosystèmes.

Pour plus d'informations sur l'engagement de MDAR envers les principes de justice environnementale, veuillez visiter [le site Web de MDAR sur la Justice Environnementale](#).

Si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations concernant la Reconnaissance de l'Histoire ou les Initiatives de Justice Environnementale de MDAR, veuillez contacter :

MDAR Point de contact d'EJ :

Rebecca Davidson
Directrice de l'Équité Alimentaire et Climatique
Rebecca.Davidson@mass.gov
(857) 202-7699

Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la Politique d'EJ de l'EEA

La Politique de Justice Environnementale (EJ) du Bureau Exécutif de l'Énergie & des Affaires Environnementales (EEA) a chargé toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. En élaborant ces stratégies, les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA sont également tenues d'identifier et de promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, les réglementations ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

Stratégie d'EJ de MDAR

La Stratégie d'EJ du MDAR décrit les actions visant à promouvoir et à intégrer les considérations EJ dans les programmes, politiques et activités du MDAR afin de garantir l'égalité d'accès et la participation significative de toutes les personnes résidant dans le Commonwealth en ce qui concerne la durabilité agricole, économique et environnementale et le développement, la mise en œuvre et l'accessibilité à l'information et aux ressources. La Stratégie d'EJ de MDAR identifie les actions qui mettront en œuvre la politique EJ de l'EEA. La stratégie se compose de listes de composants conçus pour répondre aux éléments suivants :

- Améliorer la communication relative aux ressources et à l'information, en ciblant les médias non anglophones, ainsi que les organisations communautaires locales pour diffuser l'information ;
- Augmenter l'accès linguistique avec une plus grande disponibilité des documents publics avec des services de traduction et d'interprétation pour les réunions publiques (en personne ou par voie électronique) ;
- Évaluer les conseils d'administration, les comités et les groupes consultatifs pour garantir l'égalité des chances de participation des populations d'EJ en travaillant avec des partenaires pour assurer la sensibilisation aux opportunités et fournir une assistance linguistique en cas de besoin ;
- Créer un groupe de travail EJ au sein de MDAR, avec du personnel de chaque division, pour élaborer, discuter et garantir que les politiques sont mises en œuvre, ainsi que des formations internes EJ pour tout le personnel ;
- Accroître les efforts continus pour intégrer des pratiques d'embauche axées sur la diversité et offrir une formation aux gestionnaires d'embauche afin de promouvoir cette prise de décision équitable ;
- Augmenter le soutien à l'accès des agriculteurs du BIPOC aux terres agricoles grâce au programme de licences foncières du MDAR ;
- Fournir aux populations d'EJ un soutien et une éducation sur les ressources pour la stérilisation des chiens et des chats ;
- Engager et fournir un soutien aux agriculteurs et producteurs socialement défavorisés avec une assistance technique, des inspections, une formation des producteurs, et fournir tout soutien supplémentaire par le biais du programme d'inspection de sécurité des produits de MDAR ;
- Veiller à ce que l'Initiative Touristique Culinaire (opportunités de vente au détail), qui comprend l'éducation et la promotion de projets culinaires, soit commercialisée auprès des populations d'EJ afin de promouvoir des aliments culturellement appropriés ;

- Augmenter la promotion des opportunités de vente au détail économique au Mass Building, pour le « Big E », en se concentrant sur les populations d'EJ pour les fournisseurs participants ;
- Élaborer des recommandations et des pratiques exemplaires pour améliorer la participation du public et les opportunités d'accessibilité dans les populations d'EJ ;
- Veiller à ce que notre travail dans différentes régions du Massachusetts soit spécifique aux besoins de cette communauté. MDAR prévoit d'organiser des séances de mobilisation au cours desquelles une communication spécifique avec les communautés désignées nous permettra de partager et de planifier de futures initiatives EJ. De plus, MDAR prévoit d'exploiter l'achat local et les organisations communautaires comme source d'informations régionales pour éclairer nos travaux futurs ; et
- Élargir notre réseau de peuples, tribus et organisations autochtones et engagez-vous avec ces contacts dans nos programmes et initiatives EJ.

Politique d'EJ du MDAR

La section suivante décrit les objectifs politiques auxquels MDAR s'engage afin de soutenir les objectifs d'EJ dans la réalisation des programmes, services et fonctions de l'agence :

Actions de politique interne :

- Promouvoir la sensibilisation à l'échelle de l'agence aux principes d'EJ pour les programmes de MDAR ;
- Intégrer la sensibilisation à la justice environnementale comme composante du processus d'intégration ;
- Les conseils d'administration, comités et groupes consultatifs du MDAR s'engagent à garantir l'égalité des chances de participation des populations d'EJ ;
- S'engager à exploiter les données sur la justice environnementale fournies par le Bureau de Recensement des États-Unis, les registres internes des emplacements de subventions et d'autres données auxiliaires pour aider à identifier ces communautés et guider le département ;
- Soutenir les Meilleures Pratiques de Gestion (« BMP ») pour la sensibilisation du public avec les partenaires pour les initiatives MDAR dans les populations d'EJ ; et
- Examiner les données liées à l'accès à la terre et à l'insécurité alimentaire dans les populations d'EJ et travailler à l'évaluation et à l'atténuation des risques environnementaux.

Soutien aux Populations de Justice Environnementale et aux Agriculteurs Historiquement Mal Desservis :

- Examiner les opportunités de renforcer l'engagement de MDAR à soutenir les populations d'EJ ;
- Réflexions à apporter aux critères EJ pour prioriser les opportunités de subventions pour les entreprises agricoles et alimentaires ;
- Assurer une participation significative de toutes les personnes résidant dans les populations d'EJ ;
- S'engager à travailler avec des agriculteurs historiquement mal desservis pour accéder à la terre et les aider à atteindre leurs objectifs, qu'il s'agisse de passer d'une ferme urbaine à une ferme à plus grande échelle, de cultiver des cultures alternatives, d'assurer la durabilité future de leur ferme, et bien plus encore. MDAR s'engage à soutenir les agriculteurs dans leur développement économique et leur résilience environnementale à tous les niveaux ;
- Envisager l'accès aux puits, à l'eau potable et aux systèmes d'irrigation ;

- Explorer la priorité au financement et aux ressources pour les besoins, les obstacles, les défis et les objectifs des coopératives locales dans nos programmes ;
- Fournir une assistance technique gratuite par le biais du programme de sécurité des produits et du programme d'audit de MDAR ;
- MDAR adhérera à l'examen des candidatures pour ses programmes dans une optique d'EJ afin de garantir que l'équité et l'accès aux ressources soient fortement pris en compte dans le processus d'examen des subventions ;
- S'engager à se concentrer sur les opportunités de partenariat avec des organisations agricoles pour fournir une aide supplémentaire aux agriculteurs immigrants et BIPOC afin de développer une base de connaissances (ex. : planification d'entreprise, rédaction de subventions, achat de terres) ; et
- MDAR continuera d'étendre ses ressources de sensibilisation et d'engagement communautaire aux populations de justice environnementale dans le cadre d'un engagement à fournir un accès complet aux programmes et activités de MDAR.
- Améliorer le soutien aux travailleurs agricoles, y compris les travailleurs agricoles dans le cadre du programme de visa H-2A

Communication améliorée relative à la justice environnementale

MDAR s'engage à élargir sa portée grâce à un réseau plus diversifié de médias et de partenaires communautaires dans les quartiers EJ. Notre portée accrue comprend la traduction linguistique et l'interprétation et augmentera l'accès à toutes les ressources et informations.

Page Web de MDAR. MDAR mettra à jour sa page sur la justice environnementale avec un composant de traduction.

La page Web actuelle de MDAR sur la [Justice Environnementale](#) fournit des informations utiles telles que :

- Coordonnées de la personne de ressource en EJ de MDAR
- Coordonnées du Directeur d'EJ de l'EEA
- Politique d'EJ actuelle de l'EEA pour 2017 et 2002
- Liens vers les lois fédérales et les décrets
- Cartes EJ et Visualiseur d'EJ de l'EEA
- Informations sur l'interprète linguistique/assistance à la traduction MDAR

MDAR continuera de mettre à jour sa [page Web EJ](#) en tant qu'outil permettant au public de communiquer avec le personnel de MDAR et d'avoir accès à des documents dans plusieurs langues. La page Web de MDAR contient de nombreuses ressources, notamment des définitions liées à l'EJ, un formulaire de demande de traduction, des informations sur les programmes et services et notre processus de plainte EJ. Grâce à ce site Web, MDAR s'efforce de soutenir les populations d'EJ et les groupes de défense, ainsi que de fournir des informations pertinentes concernant les programmes, projets et activités du secteur agricole.

Vous trouverez également sur le site Web de MDAR des informations relatives à notre bulletin d'information sur la justice environnementale. Publié tous les trimestres, avec des diffusions électroniques plus fréquentes, ce bulletin d'information partage les nouvelles initiatives EJ, des informations sur les opportunités de subventions à venir, des ressources communautaires, des articles et bien plus encore. Vous

pouvez vous inscrire pour rejoindre la liste des parties prenantes de MDAR en matière de justice environnementale en utilisant [ce formulaire](#).

Renforcer la sensibilisation communautaire/la sensibilisation du public. MDAR s'engage à promouvoir la justice environnementale en assurant la diffusion d'informations aux populations d'EJ afin d'améliorer la santé humaine et animale, ainsi que de lutter contre les effets sociaux et économiques sur les personnes dans le Commonwealth. Pour ce faire, MDAR s'efforcera de fournir une formation à son personnel sur les opportunités significatives de participation du public et d'engagement communautaire.

Dans le cadre de la politique EJ du Commonwealth, « une implication significative signifie que tous les quartiers ont le droit et l'opportunité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, ainsi que l'évaluation, et que les quartiers sont habilités et bénéficient d'une assistance administrative pour participer pleinement à travers l'éducation et la formation, et bénéficient de la transparence/responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique.³

MDAR travaillera avec la communauté, les organisations partenaires, les autres agences et les responsables locaux pour renforcer l'engagement et la participation de la communauté. Les puces sont des recommandations/suggestions, mais les méthodes que MDAR utilisera pour assurer un engagement communautaire et une participation du public significatifs ne se limite pas à celles-ci :

- Développer et mettre à jour systématiquement une liste de groupes communautaires et d'organisations partenaires par région et la placer sur un lecteur partagé accessible à tout le personnel de MDAR pour diffuser toutes les informations publiques ;
- Identifier les médias non anglophones pour étendre la portée de MDAR afin de fournir un accès égal à l'information à tous les résidents ;
- Veiller à ce que tous les programmes de subventions soient promus par l'intermédiaire des partenaires et des médias auprès des populations d'EJ ;
- Continuer à renforcer les relations et maintenir une communication régulière avec les organismes communautaires, les groupes industriels et les responsables municipaux en partageant des informations relatives aux activités et aux opportunités de subventions au sein des populations d'EJ et en publiant des informations sur la page Web EJ de MDAR, ainsi que dans les médias anglophones et non anglophones ;
- Sensibilisation/Engagement virtuel, mais sans s'y limiter, aux plateformes vidéo telles que (Zoom, Go to Meeting, Skype for Business, Microsoft Teams et d'autres services qui permettent aux réunions d'avoir lieu sans que tous les participants soient au même endroit) ; et
- MDAR continuera à utiliser l'accès téléphonique pour ceux qui n'ont pas accès à Internet pour toutes les activités.

Utiliser les médias sociaux/technologies de l'information.

- MDAR évaluera également les moyens de mettre en œuvre de nouvelles technologies et des organisations médiatiques pour partager des informations sur l'EJ sur une base continue (c'est-à-

dire les médias sociaux et l'expansion de la sensibilisation avec des médias diversifiés et inclusifs) ;
et

- Continuer à mettre à jour et à améliorer la page Web sur la justice environnementale.

Maîtrise Limitée de l'Anglais.

- Utiliser le contrat de l'État - Services d'interprétation et de traduction linguistiques ;
- Engagement à réserver les ressources financières nécessaires aux services linguistiques ;
- Poursuivre la traduction des documents critiques identifiés par l'agence dans plusieurs langues ;
- Mettre en œuvre et distribuer l'affiche de traduction « I Speak » dans tous les bureaux MDAR et à la réception, et s'assurer que tout le personnel est conscient des exigences d'EJ ;
- Rendre les interprètes et les services de traduction disponibles lorsqu'une population ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP) est identifiée ou à la demande de la population d'EJ ;
- MDAR s'engage à se conformer à la politique d'accès linguistique du Bulletin A&F #16 en améliorant l'accès aux services, programmes et activités de l'État pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP).

Formations

MDAR veillera à ce que le personnel de l'agence comprenne les problèmes, les exigences, les responsabilités et les opportunités de l'EJ grâce à des formations liées à l'EJ. Les événements de formation spécifiques comprendront :

- Continuer à fournir une formation à l'échelle de l'agence sur les cartes SIG et Visualiseur d'EJ sur la manière dont le programme doit utiliser les superpositions de cartes EJ ;
- Normaliser les formations régionales sur l'EJ qui étaient initialement dispensées au personnel du MDAR ;
- Formation sur la manière d'intégrer la justice environnementale dans le travail de MDAR (engagement des parties prenantes et définition des populations d'EJ) ; et
- Formation sur les processus d'achat et d'accès aux services linguistiques.

Possibilités de subvention

- Intégrer la politique EJ de l'EEA dans toutes les subventions MDAR pour accroître les opportunités dans les populations d'EJ afin de créer de plus grandes opportunités de production alimentaire commerciale, d'accès à la terre et d'opportunités de marché ;
 - Veiller à ce que toutes les subventions MDAR existantes soient distribuées aux populations d'EJ, y compris les membres de la communauté, le personnel municipal, les médias, etc., qui pourraient être intéressés par ces opportunités de subventions pour améliorer les objectifs d'EJ.
 - Fournir un accès linguistique à tous les RFR dans plusieurs langues et fournir des services de traduction sur demande.

Planification future de projets/activités supplémentaires

- Explorer les opportunités d'investir dans les domaines de l'EJ grâce à la collaboration avec les programmes régionaux pertinents ;

- Continuer à soutenir les agriculteurs BIPOC et immigrants avec des ressources supplémentaires pour le soutien aux infrastructures et, le cas échéant ; accroître la production et la commercialisation des cultures culturelles ;
- Encourager l'énergie renouvelable dans les populations d'EJ – MDAR pourrait explorer ce travail et discuter de la collaboration avec le DPU, le DOER et d'autres agences de l'EEA ;
- Explorer la capacité d'augmenter les espaces ouverts et les sites de production alimentaire dans les populations d'EJ.

Métrique

MDAR concevra et mettra à disposition sur sa page EJ une carte pour montrer l'impact de ses subventions, démontrant la portée de ses programmes dans les populations d'EJ.

Comme l'exige la politique EJ de l'EEA, MDAR élaborera des mesures pour suivre les progrès des stratégies de justice environnementale qu'elle a mises en place.

Les mesures comprendront :

- Suivi des demandes de traduction et de leur exécution ;
- Nombre de nouveaux candidats aux programmes de subventions des populations d'EJ et des agriculteurs BIPOC ;
- Nombre de documents traduits ;
- Formations organisées en interne pour le personnel de l'EEA ou d'une ONG ;
- Nombre de nouveaux médias non anglophones pour diffuser des informations dans les populations d'EJ ;
- Suivi des partenariats communautaires réalisés pour l'expansion de la communication des ressources et des informations disponibles ;
- Suivi trimestriel par les ressources humaines des chiffres d'embauche issus de la diversité.

MDAR suivra et compilera les informations afin de se conformer au rapport de fin d'année requis par l'État.

Recrutement et Évaluation des Performances

MDAR reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant la programmation agricole, économique et environnementale, l'élaboration de réglementations, et le décaissement des subventions. MDAR s'engage à intensifier ses efforts continus pour intégrer des pratiques d'embauche axées sur la diversité et à offrir une formation aux gestionnaires d'embauche afin de promouvoir cette prise de décision équitable, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent leurs connaissances et leur compréhension des besoins des personnes vulnérables, des populations venant des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth.

- Organiser des salons de l'emploi dans certaines écoles au sein des populations d'EJ ;
- Ajouter aux questions d'entretien standard de l'agence ce que la justice environnementale signifie pour les candidats occupant le poste de cette agence ; et

- Travailler à l'élaboration des critères d'évaluation du rendement des employés qui intégreront la sensibilité des employés aux problèmes des populations d'EJ, au travail dans les populations d'EJ, etc.

Application de la Politique d'EJ de l'EEA

MDAR, par le biais de la Politique d'EJ de l'EEA, garantit une protection égale et une participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et les fardeaux énergétiques et environnementaux. Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

[Point de contact d'EJ de MDAR](#)

Rebecca Davidson

Directrice de l'Équité Alimentaire et Climatique

Rebecca.davidson@mass.gov

(857) 202-7699

Département de la Préservation et des Loisirs



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Département de la Préservation et des Loisirs (DCR).....	81
Énoncé de Mission de DCR.....	81
Contexte.....	81
Directive de l'EEA pour le développement de la Stratégie d'EJ de l'agence	81
Stratégie d'EJ de DCR	82
Accessibilité et Engagement.....	83
Transparence et Communication	84
Investissements et Allocation des Ressources.....	84
Formation du personnel.....	87
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	87

Département de la Préservation et des Loisirs (DCR)

Énoncé de Mission de DCR

Le Département de la Préservation et des Loisirs (DCR) cherche à protéger, promouvoir et améliorer notre patrimoine de ressources naturelles, culturelles et récréatives pour le bien-être de tous.

En assumant les responsabilités d'aujourd'hui et en planifiant pour demain, DCR se concentre sur :

- Améliorer les possibilités de loisirs de plein air et la conservation des ressources naturelles ;
- Restaurer et améliorer nos installations ;
- Élargir la participation du public à la réalisation de la mission de DCR, et
- Établir des systèmes et des pratiques de gestion de premier ordre.

La santé et le bonheur des habitants du Massachusetts dépendent de l'accessibilité et de la qualité de nos infrastructures vertes : nos ressources naturelles, nos installations récréatives et nos superbes paysages historiques. Le DCR continue d'améliorer le lien vital entre les personnes et l'environnement.

Contexte

Le Bureau Exécutif du Massachusetts de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) du Massachusetts a établi une Politique de Justice Environnementale (EJ) pour aider à lutter contre la part disproportionnée des charges environnementales subies par les personnes à faible revenu et les communautés de couleur qui, en même temps, manquent souvent d'immobilisations environnementales dans leurs quartiers. La politique est conçue pour contribuer à assurer la protection contre la pollution environnementale ainsi qu'à promouvoir la participation de la communauté à la planification et à la prise de décisions environnementales afin de maintenir et/ou d'améliorer la qualité environnementale de ces quartiers.

La politique EJ de juin 2021 comprend la définition suivante : « La justice environnementale est basée sur le principe selon lequel toutes les personnes ont le droit d'être protégées des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur origine nationale, revenu ou maîtrise de la langue anglaise. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux. »

Directive de l'EEA pour le développement de la Stratégie d'EJ de l'agence

La Politique de Justice Environnementale du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales charge toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres stratégies d'EJ. Ce faisant, les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des

avantages a été mesurée. Ces stratégies seront regroupées dans une stratégie finale du Secrétariat en matière d'EJ.

Stratégie d'EJ de DCR

DCR gère et supervise plus de 450 000 acres dans tout le Massachusetts et offre au public une diversité d'opportunités de loisirs. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les parcs, les forêts, les plages, les bassins versants, les terrains de balle, les terrains de jeux, les campings, les piscines, les terrasses, les domaines de ski alpin, les sentiers et les patinoires. En tant que l'une des plus grandes agences foncières du Commonwealth, avec des installations et des parcs dans les communautés de tout l'État, la DCR peut jouer un rôle de premier plan en garantissant un accès équitable aux ressources naturelles, culturelles et récréatives, ainsi qu'une participation significative de toutes les personnes et communautés dans leur intendance.

Un aperçu plus détaillé de la base de données de gestion des actifs de DCR montre que DCR possède ou gère plus de 3 996 bâtiments et améliorations dans tout le Commonwealth. Près de 25 % (981) de ces installations se trouvent dans des groupes de blocs qui correspondent à la classification de l'EEA d'un groupe de blocs de justice environnementale. Sur ce groupe d'installations, 15 % sont dans des groupes de blocs qui répondent aux critères de minorité (les minorités représentent 40 % ou plus de la population), 4 % de ces installations sont dans des groupes de blocs qui correspondent au seuil de minorité et de revenu (<65 % du revenu annuel médian des ménages à l'échelle de l'État).

Avec des installations et des parcs dans de nombreuses communautés de justice environnementale à travers le Commonwealth, DCR a d'importantes ressources à offrir et peut faire partie intégrante de la stratégie de justice environnementale de l'EEA.

Critères d'EJ	Nombre de Bâtiments/Améliorations (B/I) de DCR dans les groupes de blocs EJ selon les critères d'EJ
Minorité	592 (15%)
Minorité, Revenu	162 (4%)
Revenu	152 (3%)
Minorité, Revenus et Isolement en raison de la langue anglaise	51 (1%)
Minorité et Isolement en raison de la langue anglaise	13 (0,3%)
Isolement en raison de la langue anglaise	11 (0,2%)
Total des bâtiments dans les groupes de blocs d'EJ	981 (25%)
Total B/I détenu et géré par DCR	3 996

La Stratégie d'EJ de DCR identifie les domaines d'intervention et d'action que l'agence entreprendra pour faire progresser la politique EJ de l'EEA de 2017. La Stratégie comprend des éléments conçus pour :

- Élargir l'accessibilité aux ressources de l'agence et l'engagement de la population d'EJ.
- Promouvoir la transparence et le partage d'informations concernant les initiatives et les objectifs de l'EJ.
- Prioriser et évaluer les investissements et l'allocation des ressources pour servir les populations d'EJ.
- Offrir une formation au personnel sur les principes de justice environnementale et les éléments de la Stratégie d'EJ de DCR.

DCR examinera et mettra à jour périodiquement la stratégie au moins tous les trois ans.

Accessibilité et engagement

DCR s'engage à accroître son engagement auprès des populations soucieuses de la justice environnementale et à améliorer l'accessibilité de l'agence. Afin de garantir des pratiques et des processus d'engagement public inclusifs, DCR s'engage à élaborer un plan de participation publique EJ. Le plan complètera le programme de sensibilisation du public existant de l'agence. Les actions clés du plan comprendront :

- Développer un inventaire centralisé des groupes communautaires et de défense par région accessible à tout le personnel de DCR.
- Continuer à établir des relations dans les populations d'EJ et maintenir une communication continue avec les groupes communautaires/de défense et les responsables municipaux. Cela comprend le partage d'informations et la recherche de commentaires concernant les projets, les programmes, les activités et les opportunités de subventions.
- Fournir au personnel des conseils et des bonnes pratiques en matière de sensibilisation communautaire. Continuer à utiliser le portail de données de l'EEA pour fournir au public des informations spécifiques à la communauté.
- Les formats de réunion virtuelle ont aidé à atteindre un public plus large et à éliminer certains obstacles à la participation (p. ex., transport, garde d'enfants). DCR continuera à proposer des réunions publiques virtuelles et hybrides, des webinaires et des opportunités de participation, ainsi qu'à solliciter des commentaires et des suggestions par courrier électronique et par formulaire Web comme option de participation.
- DCR a alloué des fonds et est en train d'établir un protocole pour les services de traduction linguistique, répondant aux exigences de l'ADA et suivant les meilleures pratiques. Cela comprendra la disponibilité de services de traduction lors des réunions d'engagement communautaire, des services de traduction à la demande et la traduction d'informations de sensibilisation critiques. L'agence développera une approche cohérente pour la traduction du matériel et des documents.
- DCR développe une approche multilingue de la signalisation et continuera d'évaluer l'inclusion de langues autres que l'anglais afin d'améliorer la communication des avertissements et des avis aux communautés maîtrisant peu l'anglais. Exemples : Le Programme de Rétablissement des Oiseaux de Rivage de DCR développe des panneaux d'interprétation sur les oiseaux de rivage menacés et en voie de disparition trouvés sur les plages de DCR qui seront disponibles en plusieurs langues via un code QR. De même, DCR a développé des panneaux pour les zones fermées au public [note -

pour l'Initiative d'Atténuation des Biens (Asset Mitigation Initiative)] avec des symboles universels et un code QR pour accéder au panneau dans plusieurs langues.

Le Département de la Préservation et des Loisirs (DCR) s'engage pleinement à améliorer l'accès à nos installations pour des communautés de Justice Environnementale. À l'avenir, DCR mettra en œuvre un programme complet d'accessibilité linguistique pour garantir que nos parcs sont accueillants et accessibles à tous. Cela comprendra l'expansion du système DCR Park Alert pour proposer plusieurs langues, permettant aux familles de recevoir des mises à jour en temps réel et de planifier leurs visites sans craindre des fermetures inattendues. De plus, une fois que les visiteurs arriveront dans nos parcs, ils découvriront une signalisation multilingue accrue conçue pour éliminer les barrières de communication et offrir une expérience plus inclusive.

Transparence et Communication

DCR s'engage à améliorer les communications liées aux interactions avec les populations de justice environnementale et à mettre en œuvre des programmes connexes. L'agence créera une page Web EJ dans le cadre de sa présence Web pour fournir des informations et des ressources utiles telles que :

- Les point de contact d'EJ de DCR
- Coordonnées du Directeur d'EJ de l'EEA
- Politique d'EJ de l'EEA pour 2017 et 2002
- Liens vers les lois fédérales et les décrets connexes
- Visualiseur de cartes d'EJ intégrée intégrant les propriétés DCR
- Visualiseur de cartes EJ intégrée avec considérations linguistiques relatives à nos propriétés et actifs
- Les informations sur l'assistance à la traduction
- Les informations centralisées sur les subventions et les opportunités d'engagement

DCR utilisera la page Web pour communiquer avec les résidents, les membres de la population d'EJ et les groupes de défense sur les types de programmes, projets, subventions et activités EJ disponibles. L'agence partagera également des mesures et des rapports pour évaluer de manière transparente les progrès réalisés dans la promotion de la justice environnementale (voir ci-dessous).

Investissements et allocation des ressources

De nombreuses propriétés et installations de DCR, telles que de nombreuses piscines, terrasses de pulvérisation, terrains de camping et patinoires, sont situées dans des communautés comptant d'importantes populations d'EJ. DCR cherche à prendre en compte la justice environnementale lors de l'orientation des ressources et des investissements et développera des moyens d'évaluer et de mesurer l'impact positif qui en résulte. DCR développe une carte des projets en ligne qui affichera les projets d'investissement en cours dans tout l'État, avec une superposition de la couche de données EJ pour montrer la répartition entre les populations d'EJ. Cet outil guidera à la fois la planification et l'allocation des ressources de l'agence et servira d'information utile au public.

DCR se concentre également sur des investissements qu'il réalise sur ses propriétés qui ne font pas partie d'une population d'EJ mais qui desservent d'importantes populations d'EJ. Horseneck Beach State Reservation et Blue Hills Reservation sont de bons exemples de visites à la journée. Aucune des deux propriétés n'est située dans une population d'EJ, mais de nombreux visiteurs viennent des populations d'EJ. De même, le programme de camping de DCR a accès aux codes postaux des campeurs de propriétés

particulières et identifiera les populations d'EJ représentées. DCR explorera d'autres méthodes pour mieux comprendre qui utilise les propriétés de DCR et quels types d'activités sont les plus populaires dans le but d'augmenter le service aux populations d'EJ.

DCR développera une amélioration du Green Docket (le processus interne d'examen des permis environnementaux de DCR) qui identifiera les populations d'EJ et déterminera si un projet particulier se situe dans le seuil EJ pour l'examen environnemental établi par le Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts de l'EEA.

DCR a lancé un effort pour identifier ses bâtiments historiques vacants dans les populations d'EJ comme première phase d'exploration d'une activation potentielle par DCR ou ses partenaires pour offrir des avantages communautaires tels que des sentiers pédestres, des locations de canots/vélos et des programmes d'interprétation. Le partenariat de DCR avec Mass Audubon à la Powder House historique de Magazine Beach à Cambridge est un exemple de bâtiment historique réactivé qui offre un bénéfice public (bien que pas dans une population d'EJ).

DCR propose un certain nombre de programmes qui s'adressent spécifiquement aux populations soucieuses de la justice environnementale et, lorsque cela est possible, cherche à recruter et à employer des résidents locaux pour mener à bien ces programmes. Quelques exemples sont décrits ci-dessous.

- **Programme de verdissement de la canopée urbaine des villes-portes** : Ce programme augmente le couvert forestier dans les villes portes et utilise la justice environnementale comme critère clé lors de la sélection de zones géographiques spécifiques pour augmenter le couvert urbain. L'augmentation de la couverture arborée contribue à réduire les coûts énergétiques, à atténuer les effets des îlots de chaleur, à améliorer la santé et le bien-être des résidents et à contribuer à l'esthétique du quartier, ce qui améliore tous les communautés. Depuis sa création, ce programme populaire, créé en 2014, a permis de planter plus de 30 000 arbres dans 14 villes. DCR prévoit de s'étendre à davantage de villes.

Le modèle GGC s'appuie sur le recrutement local dans les villes portes pour mettre en place des équipes de plantation dans chaque communauté. Cette opportunité, qui s'étend sur les saisons du printemps et de l'automne, offre des emplois saisonniers à la population locale pour acquérir de nouvelles compétences commercialisables et améliorer les communautés. Le personnel de la GGC Tree Team a ensuite occupé des emplois dans des DPW locaux, des entreprises d'aménagement paysager et des postes dans la sécurité publique.

- **Le Programme d'Utilisation du Bois du Bureau des Forêts du DCR** a établi des banques de bois dans trois communautés, dont deux sont des populations d'EJ (Athol et Montague). La banque de bois fournit gratuitement du bois aux résidents pour qu'ils l'utilisent comme source de combustible. Le bois provient d'arbres tombés ou coupés par la commune. Dans le cadre du programme de banque de bois, DCR aide à recruter des bénévoles de la communauté pour maintenir la banque de bois opérationnelle en coupant et en empilant du bois pour les participants.
- Dans le cadre de son **programme de sécurité au bord de l'eau**, DCR embauche chaque année environ 550 sauveteurs pour travailler dans ses 32 piscines en eau profonde, 2 pataugeoires et 30 plages côtières et terrestres à travers le Commonwealth. L'agence entreprend une vaste et active campagne de recrutement de sauveteurs, cherchant à employer des jeunes issus des nombreuses populations d'EJ dans lesquelles se trouvent les piscines et les plages du DCR. DCR communique via les réseaux sociaux ; contactant les entraîneurs de natation des écoles secondaires de la région ;

se rapprochant des bureaux de placement des collèges de la région et des équipes et clubs de natation de la région via un réseau de YMCA, de clubs garçons et filles et d'autres piscines intérieures. Outre une rémunération compétitive, l'agence offre également une certification gratuite de sauveteur aux candidats qualifiés qui s'engagent à travailler pour DCR pendant la saison estivale.

- DCR sponsorise l'initiative SWIM - **Safe Water Initiative Mass (Initiative pour la salubrité de l'eau du Massachusetts)** pour soutenir la sécurité du secteur riverain. À ce jour, l'agence a accordé huit subventions totalisant plus de 320 000 \$ à des organismes municipaux et communautaires pour offrir des cours gratuits d'Apprentissage de la natation aux enfants et aux adultes. Dans le cadre du recrutement d'instructeurs pour le programme Apprendre à nager dans les piscines DCR, la sensibilisation se concentre sur les résidents des populations d'EJ où se trouvent les piscines.
- **Les subventions Urban Challenge de DCR** fournissent un financement aux communautés pour améliorer et protéger leurs forêts urbaines. Ces subventions de contrepartie 50/50 aident à développer, développer et maintenir des programmes qui plantent, protègent et entretiennent les ressources forestières publiques d'une communauté et développent des partenariats avec les résidents et les institutions communautaires. Les subventions Urban Challenge donnent la priorité aux populations d'EJ en exigeant seulement une contrepartie de 25 % des populations d'EJ, plutôt que les 50 % requis pour les populations non-EJ.
- Le partenariat de DCR avec le Département des Ressources Agricoles du Massachusetts a lancé le **mouvement Growing Wild** en 2021. Le programme entre dans sa deuxième phase en 2022 et a sélectionné une population d'EJ, Lowell, pour concevoir, planter et améliorer les jardins de pollinisateurs dans les Écoles Publiques de Lowell. L'initiative créera deux jardins de pollinisateurs, améliorera 12 jardins existants et sera intégrée au programme d'études et aux efforts de jardins communautaires existants afin que les élèves puissent en apprendre davantage sur l'importance des pollinisateurs dans la culture des fruits et légumes.
- Le Bureau des ressources culturelles du DCR a lancé **une initiative Premiers peuples, premiers intendants – Partenariat pour le changement** afin de mieux intégrer les voix et l'influence autochtones dans l'interprétation des propriétés et la manière dont l'agence aborde les intérêts autochtones. L'initiative réinventera d'abord la façon dont nous racontons des histoires pour qu'elle soit inclusive et cherchera à recruter des autochtones pour façonner et raconter les histoires.

Formation du Personnel

DCR offrira une formation au personnel sur les principes de justice environnementale et les éléments de la Stratégie d'EJ de DCR. Les objectifs de la formation sont de promouvoir la sensibilisation à la justice environnementale et, à terme, de fournir au personnel de l'agence les meilleures connaissances et outils pour faire progresser la justice environnementale, à la fois dans l'exercice de leurs rôles individuels et dans le soutien actif de la Stratégie d'EJ de l'agence. En approfondissant les connaissances collectives de l'organisation et sa compréhension des besoins des populations vulnérables, des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth, nous servirons mieux le public et réaliserons pleinement notre mission.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ de DCR :

Francisco Rodriguez
Gestionnaire de solutions de données spatiales
Programme de Gestion et de Modernisation des Actifs
Francisco.Rodriguez@mass.gov
(857) 719-6249

Département de la Protection de l'Environnement du
Massachusetts



MassDEP

Commonwealth of Massachusetts
Department of Environmental Protection

Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

MassDEP.....	90
Énoncé de Mission mis à jour de MassDEP (2021) (2021)	90
Exigences de la Stratégie d’EJ du Secrétariat selon la Politique d’EJ de l'EEA	90
Stratégie d'EJ de MassDEP	90
Embauche & Recrutement	91
Communication	92
Renforcer l’Engagement Communautaire et la Sensibilisation du Public.....	93
Médias sociaux/Technologie de l'Information.....	95
Maîtrise Limitée de l'Anglais.....	95
Formation.....	96
Subventions et Opportunités de Financement.....	97
Application	98
Intégration des Considérations EJ dans les Procédures de Délivrance de Permis	99
Analyse des impacts cumulatifs.....	99
Métriques	100
Planification en cours et future de projets/activités supplémentaires.....	101
Application de cette Stratégie d'EJ de l’EEA	102

Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts

(MassDEP)

Le Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts (MassDEP) s'engage à revoir et à mettre à jour sa Stratégie d'EJ si nécessaire ou au minimum tous les deux ans ou selon les directives du secrétaire à l'énergie et aux affaires environnementales.

La Stratégie sera un document évolutif qui sera examiné et mis à jour selon les besoins, mais au moins tous les trois ans, et téléchargée sur le site Web de MassDEP.

Énoncé de mission mis à jour de MassDEP (2021)

Protéger et améliorer les ressources naturelles du Commonwealth – air, eau et terre – afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de tous ainsi qu'un environnement propre et sûr pour les générations futures.

En accomplissant cette mission, MassDEP s'engage à aborder et à faire progresser la Justice et l'Équité Environnementales pour toutes les populations du Commonwealth ; offrir des opportunités significatives et inclusives aux personnes de participer aux décisions de l'agence qui affectent leur vie ; et garantir une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les communautés que nous servons.

Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la Politique d'EJ de l'EEA⁵

Le décret 552 du Massachusetts exige que le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) doive « publier en ligne sa propre stratégie visant à promouvoir la justice environnementale d'une manière adaptée à l'autorité, à la mission et aux programmes spécifiques au sein du Secrétariat », y compris l'identification de l'autorité d'autorisation et de réglementation sur les friches industrielles, les opérations industrielles et commerciales, installations et avantages environnementaux.⁶ L'EEA a publié une Politique de Justice Environnementale mise à jour en 2017 (EJ), et en juin 2021, la Politique EJ a de nouveau été mise à jour pour inclure des éléments de justice environnementale du projet de loi sur le climat, une Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts (Climate Roadmap Act).⁷ Les modifications apportées à la Politique de l'EEA en matière d'EJ en 2021 ont maintenu l'obligation pour toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres stratégies d'EJ, comme indiqué dans la Politique d'EJ de l'EEA de 2017. « Les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée. »⁸

Stratégie d'EJ de Mass DEP

La stratégie de MassDEP décrit les actions visant à promouvoir et à intégrer les considérations d'EJ dans les programmes, politiques, activités et autres stratégies de MassDEP, ainsi qu'à atteindre les objectifs de MassDEP en matière d'EJ pour assurer la protection égale et la participation significative de toutes les

personnes résidant dans le Commonwealth en ce qui concerne la protection de l'environnement et l'élaboration, la mise en œuvre et l'application équitables des lois, réglementations et politiques environnementales. Cette stratégie s'aligne et complète le programme de non-discrimination et de droits civiques de l'agence.⁹

La Stratégie d'EJ de MassDEP identifie les actions que MassDEP mènera pour mettre en œuvre la Politique d'EJ de l'EEA et la Loi sur la Feuille de Route Climatique, y compris les éléments suivants :

- Améliorer les communications et l'engagement communautaire liés au travail de l'agence et à la justice environnementale. Assurer une sensibilisation efficace du public, notamment un accès linguistique approprié, les médias sociaux et la participation du public liée au projet ;
- Entreprendre des activités pour renforcer et revitaliser les populations d'EJ et leurs résidents, y compris, mais sans s'y limiter, la promotion et le soutien délibérés de MassDEP aux populations d'EJ pour :
 - Accroître la participation aux programmes de subventions et à d'autres opportunités pour remédier aux fardeaux environnementaux et de santé publique,
 - Concevoir des politiques et accorder des opportunités pour accroître les avantages, tels que l'accès à l'espace ouvert, et
 - Promouvoir un développement qui n'alourdit ni ne déplace les populations d'EJ.
- Identifier les autorisations ou autres autorités réglementaires applicables sur les projets de développement, la réhabilitation des friches industrielles, les opérations industrielles et les installations commerciales, qui peuvent avoir un impact sur les populations d'EJ et les mécanismes garantissant que les populations d'EJ sont protégées,
- Offrir des subventions, une assistance technique, une formation aux demandes de subvention et d'autres options de financement par le biais de mécanismes accessibles pour fournir et développer des avantages environnementaux, le cas échéant,
- Continuer à développer des critères EJ à utiliser pour prioriser les opportunités de subventions au profit des populations d'EJ dans l'ensemble de l'agence, le cas échéant,
- Élaborer une politique et un plan d'agence pour explorer l'analyse des impacts cumulatifs et mettre en œuvre cette analyse dans certaines procédures d'autorisation de la qualité de l'air.
- Promouvoir la sensibilisation du personnel de l'agence et l'application des principes EJ¹⁰ dans la surveillance, l'assistance, la sensibilisation et l'application réglementaires de MassDEP, y compris la formation du personnel ;
- Recruter, embaucher et retenir une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les communautés que l'agence dessert ;
- Cibler les inspections et autres activités d'assurance de la conformité sur les installations qui pourraient avoir un impact sur une ou plusieurs populations d'EJ ; et
- Évaluer et mesurer nos progrès.

Des détails supplémentaires sur les actions MassDEP dans ces domaines se trouvent dans les sections ci-dessous.

Embauche et recrutement

Sous la direction du Directeur de la Diversité, de l'Équité et de l'Inclusion de l'EEA, MassDEP s'engage à recruter et à embaucher une main-d'œuvre diversifiée qui reflète le Commonwealth du Massachusetts.

MassDEP utilise les meilleures pratiques d'embauche pour atteindre cet objectif, en cohérence avec les groupes protégés du Commonwealth : professionnels de couleur, y compris les peuples autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les anciens combattants et autres, tels que définis dans le décret 592. L'approche de MassDEP s'aligne sur les plans de diversité du Secrétariat et sur le décret 592 du Commonwealth pour les employés et les stagiaires.¹¹ L'engagement ci-dessus améliore également les buts et objectifs de l'agence en matière de justice environnementale pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre du recrutement de MassDEP, l'agence interrogera les employés potentiels sur leur compréhension de la justice environnementale, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Les réponses à cette question sont intégrées de manière concrète dans la grille utilisée pour déterminer le meilleur candidat qui recevra une offre d'emploi.

MassDEP continuera à proposer des stages rémunérés au sein de l'agence dans la mesure des ressources le permettant. Il s'agit d'un aspect important de l'accès à l'expérience dans les domaines environnementaux pour ceux qui pourraient ne pas être en mesure d'accepter des stages non rémunérés.

MassDEP travaillera également avec des représentants de l'EEA et de la justice environnementale pour recruter et accroître la diversité au sein des comités consultatifs, des conseils d'administration et des commissions. Tous les comités consultatifs internes et externes devraient s'efforcer d'inclure des représentants (auto-identifiés) des populations d'EJ et encourager la participation des parties prenantes EJ.

Communication

La page Web EJ actuelle de MassDEP fournit des informations utiles telles que :

- Coordonnées du Bureau d'EJ de l'agence et du directeur d'EJ chez MassDEP
- Coordonnées du Sous-secrétaire de l'Equité et de l'EJ et du directeur de l'EJ à l'EEA
- Politique d'EJ actuelle de l'EEA (mise à jour en 2021) et versions historiques (politiques de 2017 et 2002)
- Loi sur le Climat (Art. 9) ; Une Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts (Les Lois de 2021, Chapitre 8)
- Liens vers les lois fédérales et les décrets
- Bureaux régionaux MassDEP
- Cartes EJ et Visualiseur d'EJ de l'EEA
- Informations démographiques sous-jacentes aux populations d'EJ 2020 dans le Commonwealth
- Informations sur l'interprète linguistique/assistance à la traduction MassDEP

MassDEP continuera à mettre à jour et à utiliser la page Web EJ pour communiquer avec le personnel de MassDEP, les résidents du Commonwealth du Massachusetts, les membres de la population de justice environnementale et les groupes de défense au sujet du programme EJ de MassDEP, y compris ses projets, activités et occasions pour les résidents de participer à des processus décisionnels clés. MassDEP rendra les informations du site Web accessibles en plusieurs langues.

Renforcer l'engagement communautaire et la sensibilisation du public

MassDEP s'engage à promouvoir la justice environnementale en concevant des processus décisionnels relevant de son autorité qui devraient prévenir les effets néfastes disproportionnés sur la santé humaine et l'environnement, y compris les effets sociaux et économiques sur les personnes du Commonwealth. Pour ce faire, MassDEP a fourni une formation et des conseils à son personnel sur la manière d'offrir des opportunités significatives de participation du public et d'engagement communautaire et continuera de fournir régulièrement des formations et du matériel. Une telle formation sera proposée régulièrement par MassDEP et/ou l'EEA, au moins une fois par an, et la participation sera requise pour tout le personnel qui mène les actions et activités clés de l'agence¹² dans ou à proximité des zones qui auront un impact sur une population d'EJ.

En vertu de la Politique d'EJ de l'EEA, « une implication significative signifie que tous les quartiers ont le droit et la possibilité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, ainsi que l'évaluation, et que les quartiers sont habilités à participer et bénéficient d'une assistance administrative pour participer pleinement à travers l'éducation et la formation, et bénéficient de la transparence/responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique. »¹³

MassDEP collaborera avec la communauté, y compris les résidents ruraux et urbains, les organisations de justice environnementale/de base, les organisations communautaires, les organisations de planification régionale et les responsables locaux pour renforcer l'engagement communautaire et la participation du public et pour renforcer les capacités en utilisant des méthodes traditionnelles et non traditionnelles.

Les tirets suivants énumèrent certaines des façons dont le personnel de MassDEP offrira des opportunités pour optimiser un engagement communautaire significatif et la participation du public dans les activités clés de l'agence :

- Maintenir et mettre à jour une liste de groupes communautaires/groupes de défense par région qui seront placés sur un lecteur partagé accessible à tout le personnel de MassDEP et géré par le Directeur de la Justice Environnementale ;
- Continuer à établir des relations avec les populations de justice environnementale, y compris celles des zones rurales, et maintenir une communication régulière avec les groupes communautaires/de défense et les responsables municipaux en partageant des informations concernant les projets, les activités et les opportunités de subventions qui peuvent affecter les populations d'EJ et en publiant des informations sur la page Web d'EJ de MassDEP. Cet établissement de relations comprendra des stratégies de communication multilingues ;
- S'engager avec les promoteurs de projets, les populations d'EJ et les dirigeants communautaires au-delà des exigences légales et réglementaires minimales pour garantir une participation significative de toutes les personnes, c'est-à-dire les permis d'affectation de site, les licences C.91 pour les zones portuaires désignées, etc. ;
- Mettre en œuvre efficacement le Plan de Participation du Public et les Conseils d'Engagement Communautaire en matière d'EJ de MassDEP (conseils). Des formations ont été dispensées pratiquement à l'échelle de l'agence pour le personnel de tous les bureaux et bureaux régionaux.

Le matériel de formation est accessible à tout le personnel via la page intranet des Ressources d'EJ de MassDEP sous forme d'enregistrements ou de diapositives PowerPoint ;

- Évaluer et élaborer des recommandations/meilleures pratiques pour améliorer l'accessibilité et les opportunités de participation du public pour les populations d'EJ, y compris l'utilisation d'un langage simple ou non technique qui aide à informer le public sur les impacts sur la communauté.
- MassDEP répondra de manière appropriée aux commentaires des parties prenantes et expliquera comment ses décisions intègrent la contribution du public. MassDEP s'efforcera de rendre ces informations accessibles au public dans toutes les langues parlées par la ou les communautés en question. L'agence développera et mettra en œuvre les meilleures pratiques/méthodes appropriées dans un format cohérent à partager avec le personnel de MassDEP et le public afin de démontrer comment et où les commentaires publics ont été reçus et pris en compte.
- Partager des informations avec le public via la page Web d'EJ, la traduction, les médias non anglophones, l'utilisation des médias sociaux, la publication de dépliants/documents dans les lieux locaux (hôtel de ville, mairie, centres communautaires et culturels) et la mise en œuvre de bonnes pratiques supplémentaires pour communiquer avec le public, y compris, mais sans s'y limiter, les envois physiques. Élaborer des orientations/meilleures pratiques de gestion (BMP) pour la sensibilisation/l'engagement communautaire, y compris des rassemblements en personne et virtuels, et offrir des horaires flexibles et des lieux pratiques pour garantir la participation ;
- Continuer à utiliser MassGIS, les ressources de Environmental Health Tracker et d'EEA (telles que le Visualiseur d'EJ, le Portail des Données et MassMapper) de DPH pour fournir et identifier des informations spécifiques à la communauté ;
- Organiser la sensibilisation/l'engagement virtuel via des plateformes vidéo comme Zoom, Go To Meeting, Skype for Business, Microsoft Teams et d'autres services qui permettent de tenir des réunions sans que tous les participants soient au même endroit. Ces ressources sont des éléments précieux d'un plan efficace de participation du public, ainsi que des réunions publiques et des webinaires présentés en ligne, des enregistrements de présentations pour une visualisation ultérieure et permettant la soumission de commentaires et de suggestions par courrier électronique et via des formulaires Web pour faciliter la participation aux activités clés de l'agence. MassDEP utilisera des plates-formes virtuelles pouvant permettre des sous-titres/légendes et une interprétation simultanée dans plusieurs langues ;
- Continuer à étendre les ressources virtuelles de sensibilisation/d'engagement communautaire aux populations de justice environnementale après les restrictions liées au COVID, en guise d'engagement à fournir un accès complet aux programmes et activités de MassDEP. MassDEP (Directeur d'EJ) travaille avec le Sous-secrétaire de l'Équité et d'EJ et le Directeur d'EJ de l'EEA pour apporter une assistance aux réunions hybrides afin de garantir l'accessibilité à tous les résidents du Commonwealth. Il s'agit d'un effort à l'échelle du Secrétariat visant à aider toutes les agences de l'EEA ;
- Coordonner, le cas échéant, avec le Conseil EJ et le comité consultatif de mise en œuvre de la Loi sur les Solutions au Réchauffement Planétaire par l'intermédiaire du directeur d'EJ de MassDEP et/ou des membres du Comité Consultatif sur l'Équité et la Diversité (ACED) de MassDEP. ACED est composé de 13 membres occupant divers postes dans les bureaux de MassDEP. Ce groupe se réunit régulièrement pour fournir au commissaire et aux cadres supérieurs des recommandations

d'action visant à améliorer continuellement nos processus et structures internes et externes et à identifier les domaines sur lesquels nous devrions concentrer notre attention ;

- Poursuivre la mise en œuvre d'un formulaire de suggestion électronique interne permettant au personnel de MassDEP de soumettre des idées et de partager des solutions pour faire progresser l'équité et l'inclusion en interne et en externe – afin d'améliorer la sensibilisation/l'engagement et de promouvoir la diversité et l'inclusion auprès des parties prenantes. Les idées et suggestions sont partagées avec le Comité Consultatif sur l'Équité et la Diversité (ACED) et les cadres supérieurs pour discussion et mise en œuvre potentielle ; et
- Développer et mettre en œuvre des opportunités de formation pour fournir une assistance technique aux populations d'EJ, aux organisations communautaires et autres pour demander des subventions, comment fournir des commentaires publics, etc., et offrir des heures de bureau pour rencontrer le personnel de MassDEP, le cas échéant.

Médias sociaux/technologie de l'information

MassDEP dispose d'un protocole de médias sociaux/technologie de l'information pour publier des informations sur les activités et les actualités de l'agence sur les réseaux sociaux. L'effort sur les réseaux sociaux est dirigé par le chef de cabinet de MassDEP, le directeur de la presse et le directeur adjoint de la presse. Le personnel est fortement encouragé à contacter les responsables des « médias sociaux » pour présenter des projets, des histoires ou des activités spécifiques à EJ et les partager via Twitter, Instagram et d'autres médias alternatifs. MassDEP se réunit régulièrement pour discuter et évaluer les moyens de communiquer des technologies nouvelles et améliorées afin de partager efficacement les informations EJ dans les médias alternatifs. MassDEP :

- Utilisera les médias qui atteignent les populations d'EJ en utilisant les ressources du Bureau de l'EJ;
- Continuera à mettre à jour et à améliorer la page Web sur la justice environnementale ; et
- Travaillera avec MassGIS pour utiliser un logiciel de cartographie afin d'analyser les données démographiques qui pourraient être affectées par les décisions de MassDEP. Les analyses et les cartes devraient être rendues publiques sur la page Web de l'EJ et devraient inclure des explications en termes clairs sur les impacts, charges et avantages possibles.

Maîtrise Limitée de l'Anglais

MassDEP s'engage à servir les populations ayant une maîtrise limitée de l'anglais afin de garantir que les activités et les actions du département sont inclusives et accessibles à tous. Le Bureau d'EJ de MassDEP dispose désormais d'un coordinateur d'accès linguistique à temps plein dont la tâche principale est d'assurer l'accès et l'inclusivité aux résidents du LEP dans le Commonwealth. Le Département :

- Continuera à maintenir le strict respect de son plan d'accès linguistique pour garantir la conformité au Bulletin A&F n°16, au Titre VI, à la Politique d'EJ de l'EEA et à la mission de l'agence ;
- Maintiendra la banque de langues des bénévoles de MassDEP, comme l'exige le bulletin A&F n°16, et garantir que le personnel de la convention collective (CBA) de MassDEP soit rémunéré pour son temps et son expertise au cours de ses heures/fonctions régulières en tant que traducteurs/interprètes bénévoles auprès de la banque de langues des bénévoles ;

- Traduira les documents essentiels, identifiés par les programmes MassDEP et les parties prenantes, dans le cadre du contrat d'État existant - Services d'interprétation et de traduction en langues étrangères ;
- Continuera à utiliser l'affiche de traduction « Je parle » dans tous les bureaux et réceptions de MassDEP, et redistribuez-la si nécessaire ;
- Veillera à ce que des interprètes et des services de traduction soient disponibles lorsqu'une population ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP) est identifiée, en dialoguant avec une ou plusieurs personnes possibles du LEP ou à la demande de la population d'EJ ;
- Identifiera les besoins linguistiques pour chaque type de procédure d'autorisation au cas par cas, en reconnaissant que tous les individus du LEP n'ont pas besoin du même service ;
- Continuera à traduire les documents critiques prioritaires par les bureaux dans la mesure où les ressources le permettent.
- Coordonnera la publication simultanée des documents de projet en anglais et dans toutes les langues nécessaires pour garantir des opportunités égales de commentaires aux résidents du LEP ;
- Planifiera et annoncera un nombre minimum de réunions publiques et/ou d'audiences en anglais et dans toutes les langues nécessaires aux projets ; et
- Fournira des conseils au personnel de l'agence sur la manière d'organiser des réunions publiques, des audiences et d'autres événements de l'agence qui intègrent l'interprétation simultanée lors d'événements en ligne et en personne.

Formation

MassDEP veillera à ce que le personnel de l'agence approprié comprenne les problèmes, les exigences, les responsabilités et les opportunités de l'EJ grâce à des formations liées à l'EJ. Les formations précédentes ont inclus : des formations annuelles sur EJ pour le personnel de MassDEP depuis 2018, la formation sur la justice environnementale de la région 1 de l'EPA des États-Unis pour les avocats (2019) soutenue et organisée par MassDEP, une formation au leadership sur les droits civils, l'équité et la justice environnementale de la région 1 de l'US EPA (2019), Formation d'orientation sur le Plan de Participation du Public (PIP) (2022-3) et formations régionales et de bureau sur la participation du public et l'engagement communautaire en matière d'EJ en 2020, 2022 et 2023.

MassDEP continuera à soutenir la formation et les instructions, et s'efforcera d'enregistrer les formations liées à l'utilisation du matériel EJ pour le personnel, notamment :

- Fournir une formation sur les cartes SIG et Visualiseur d'EJ à l'échelle de l'agence pour démontrer comment les programmes doivent utiliser les superpositions de cartes EJ ;
- Assurer des formations dirigées par le directeur d'EJ avec l'aide de l'OGC, des membres de l'équipe d'EJ et du personnel autorisé travaillant dans les zones d'EJ ;
- Développer et animer des formations sur la manière d'intégrer la justice environnementale dans le travail de MassDEP ;
- Faciliter la formation sur les outils de suivi de la santé environnementale de DPH, y compris son outil de cartographie d'EJ du SIG ;
- Fournir une formation sur la formation EJSCREEN de l'EPA ; et
- Formation complémentaire au besoin.

Subventions et opportunités de financement

Le bureau de MassDEP et le personnel du programme ont rédigé des lignes directrices sur le programme de subventions et d'aide financière pour la participation du public (annexe B au plan interne de participation du public pour la justice environnementale et aux lignes directrices sur l'engagement communautaire, appelées lignes directrices sur les subventions en cours d'élaboration). Les directives demandent au personnel de MassDEP de :

- Utiliser les critères de l'EJ et incorporer le langage dans les subventions, le cas échéant, pour augmenter les opportunités de subventions et de récompenses dans les zones où vivent des populations d'EJ ;
 - Établir des normes pour les décisions liées aux ressources financières et techniques fournies aux résidents et aux entreprises afin de garantir, dans la mesure applicable et permise par la loi, que les ressources vont aux résidents et aux petites entreprises qui sont des entreprises appartenant au BIPOC/à des femmes/à des immigrants qui représentent, servent et/ou impliquer les populations d'EJ.
 - Définir des critères pour les opportunités de subvention qui donnent la priorité à l'allocation des ressources au sein des populations d'EJ, si possible, sous une autorité de subvention spécifique.
- Augmenter les efforts pour identifier les opportunités de subventions externes pour soutenir les initiatives EJ (par exemple, amplifier ou développer les subventions d'EPA Américain, DCR, DAR, DPH) et travailler avec des agences et départements externes pour influencer les décisions qui se traduisent par des niveaux élevés d'investissement dans les populations d'EJ.
- Identifier les subventions MassDEP existantes ayant un lien potentiel avec les populations d'EJ/potentiel d'amélioration des objectifs EJ, et fournir un soutien technique aux municipalités, aux organisations communautaires et aux entreprises appartenant aux BIPOC/femmes/immigrés qui servent les populations d'EJ postulant pour ces subventions.
- Identifier les opportunités de subventions au profit des populations d'EJ financées par le biais du Fonds Fiduciaire pour la Protection et l'Atténuation du Climat proposé.

MassDEP soutient, gère ou oriente également d'autres personnes vers les programmes suivants soutenant les efforts EJ de l'agence.

SUBVENTIONS ET INCITATIONS	DESCRIPTION	LIENS
Programme SMART du Département des Ressources Énergétiques (DOER) ¹⁴	Soutenir les opportunités de subventions possibles pour les populations d'EJ via le programme SMART (expansion des opportunités solaires dans les communautés à revenus faibles et modérés).	Objectif renouvelable solaire du Massachusetts (SMART) Mass.gov
Le programme de prêt du Fonds Renouvelable de l'État géré par le Clean Water Trust et MassDEP	Fournir des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt pour aider les populations d'EJ dans leurs projets d'infrastructures d'eau et de traitement des eaux usées	Programme de Prêts du Fonds renouvelable de l'État (FRU) Mass.gov
Le Programme de Résultats en matière d'Énergie Propre	Comblent le déficit de financement grâce aux Gap Energy Grants pour les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique proposés par les	Programme de Résultats en matière d'Énergie Propre

	municipalités, les petites entreprises et les organisations à but non lucratif éligibles au sein ou au service de grandes populations d'EJ.	
Le Programme des Zones d'Opportunités	Fournir des incitations aux investissements dans des zones désignées afin de bénéficier aux communautés urbaines et rurales à faible revenu.	Programme de zones d'opportunités
Opportunités de subventions pour la justice environnementale de l'EPA des États-Unis	Selon la disponibilité et le cas échéant, postuler ou établir un partenariat avec EJ Populations pour les opportunités de subventions disponibles de l'EPA pour la justice environnementale des États-Unis.	Subventions EPA EPA des États-Unis

Application

MassDEP applique sa Politique interne sur l'Évaluation des Sanctions pour les Violations Survenant dans les Populations de Justice Environnementale (« EJ ») (ENF-20-001) qui fournit des conseils au personnel pour envisager et évaluer les sanctions administratives civiles pour les violations survenant dans une population d'EJ et pour les violations qui se produisent en dehors d'une population d'EJ et affectant une population d'EJ. Le Département :

- Ciblera les inspections et autres activités d'assurance de la conformité dans les installations qui pourraient avoir un impact sur une ou plusieurs populations d'EJ, à inclure dans le rapport annuel d'EJ de l'EEA, comme l'exige la page 12 de la politique 2021 d'EJ de l'EEA.
- Encouragera les populations d'EJ à identifier des projets environnementaux supplémentaires (SEP) qui mettent en œuvre les besoins de la communauté en matière d'avantages environnementaux et à proposer de tels projets à la liste bancaire SEP maintenue par l'EEA conformément à la politique de justice environnementale de l'EEA de 2021 pour une utilisation dans les règlements d'application.
- Veillera à ce qu'un financement suffisant soit disponible pour mettre pleinement en œuvre les activités de conformité et d'application de MassDEP ; et
- Développera et communiquera à l'EEA les mesures liées aux activités d'application des lois dans les populations d'EJ par rapport aux non-EJ.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du travail d'application comprennent :

- [Lois, règles et directives d'application du MassDEP](#)
- [Politique d'EJ de l'EEA](#)
- [Visualiseur d'EJ du MassGIS](#)
- [Outil MassGIS MassMapper \(le remplacement d'Oliver\)](#)
- [Critères de Justice Environnementale de l'EEA 2020 pour tous les Groupes de Bloc](#)

Intégration des considérations EJ dans les procédures de délivrance de permis

MassDEP dispose d'un pouvoir d'autorisation et de réglementation sur une grande variété d'activités, notamment les friches industrielles, les opérations industrielles et les installations commerciales. MassDEP a établi ses lignes directrices internes pour l'élaboration de plans de participation du public (PIP) pour les permis relatifs à l'air, aux déchets solides et aux déchets dangereux, certaines zones humides, la certification 401 de la qualité de l'eau, le chapitre 91, les permis d'eau potable et d'eaux usées qui sont situés dans ou peuvent potentiellement avoir un impact sur une population d'EJ.

Les lignes directrices nécessitent une sensibilisation préalable des populations d'EJ pour garantir que les besoins et les préoccupations de la ou des populations d'EJ potentiellement affectées soient entendues et prises en compte dans l'action finale de l'agence. Un PIP est élaboré pour un permis spécifique afin d'assurer un engagement efficace avec le public, de solliciter et de recevoir des commentaires et des commentaires du public et d'identifier les préoccupations de la communauté. Pour les projets dont MassDEP a déterminé qu'ils bénéficieraient, en raison de la nature des impacts potentiels, des avantages potentiels pour les populations d'EJ ou d'une sensibilisation accrue du public, le Département proposera de convoquer une réunion d'information entre le promoteur du projet et les communautés potentiellement touchées pour permettre au promoteur et les parties prenantes de discuter d'idées, de préoccupations et trouver des moyens d'atténuer tout impact négatif potentiel.

Dans la mesure où les résidents de la population d'EJ expriment des préoccupations ou des idées au sujet d'un projet, l'agence doit considérer les modifications requises du projet et les opportunités d'atténuation dans la mesure applicable et permise par la loi. Les permis doivent inclure, le cas échéant, des exigences d'atténuation spécifiques adaptées aux besoins et aux demandes de la population d'EJ potentiellement touchée. Ces mesures d'atténuation doivent refléter les besoins et les idées de la communauté et mettre l'accent sur des alternatives plus sûres à l'installation proposée. MassDEP s'engage à développer et à mettre en œuvre un processus qui informera le public de la manière et du lieu où ses commentaires ont été pris en compte dans le processus d'autorisation et public. MassDEP répondra de manière appropriée aux commentaires des parties prenantes et expliquera comment ses décisions intègrent la contribution du public. MassDEP rendra ces informations accessibles au public dans toutes les langues parlées par la ou les communautés en question.

Analyse d'Impact Cumulatif¹⁵

Le Gouverneur Baker a signé en mars 2021 le Chapitre 8 des Lois de 2021, [Une Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts](#). La Loi sur la Feuille de Route Climatique a ordonné au MassDEP de développer une méthodologie d'analyse des impacts cumulatifs pour certains permis aériens. Depuis, MassDEP a :

- Évalué et sollicité les commentaires du public sur l'intégration de l'analyse des impacts cumulatifs (CIA) dans son examen des demandes de certaines catégories de permis aériens et d'approbations via de solides réunions avec les parties prenantes ;
- Proposé des règlements pour y parvenir et tenu des audiences publiques pendant la période de commentaires ;
- Accompli ces tâches dans les 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur de la législation signée en juin 2021 (ou avant fin décembre 2022) ; et

- Examiné des commentaires publics reçus sur les règlements proposés.

L'agence prévoit de promulguer la réglementation finale en 2023 et d'entamer des conversations supplémentaires avec les parties prenantes pour affiner ses considérations.

MassDEP continuera à rechercher des partenariats/collaboration avec d'autres agences étatiques et fédérales ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales dans la recherche de l'application réussie des analyses d'impact cumulatif, en déterminant les catégories appropriées de permis inclus et les étapes juridiques nécessaires à l'utilisation des protocoles développés dans le cadre de cet effort. Lors de la réalisation de ces analyses dans les conditions atmosphériques, l'objectif sera de déterminer si une activité proposée créera un ou plusieurs impacts cumulatifs sur une population d'EJ. L'agence prévoit de continuer à travailler avec au minimum les entités suivantes :

- Bureau de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA)
- Bureau du Procureur Général (AGO)
- Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA)
- Département de la Santé Publique du Massachusetts
- Institutions universitaires (c.-à-d. UMass Donahue Institute, Boston University School of Public Health)
- Agence Américaine de Protection de l'Environnement (EPA R1 et siège social)
- Organisations communautaires (CBO)
- D'autres personnes et organisations habituées à mener des analyses d'impact cumulatif, notamment le Département des Transports du Massachusetts, le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques et le Département des Services Publics.

Métrique

MassDEP collecte des données sur ses activités et a identifié des mesures pour mesurer nos progrès dans ses efforts EJ ou ses projets EJ. MassDEP soumettra son évaluation des progrès et ses mesures à l'EEA pour le rapport annuel de l'EEA requis par la politique de justice environnementale de l'EOEEA.¹⁶ L'agence continuera d'évaluer l'utilisation de mesures supplémentaires, le cas échéant.

Catégorie	Métrique	Source(s) de données
Subventions	• Montant total (en dollars) des subventions accordées. • Montant total (en dollars) accordé aux municipalités comptant des populations d'EJ. • Pourcentage du total des subventions versées à des entités situées dans des municipalités comptant des populations d'EJ. • Nombre total de récompenses et montant (en dollars) accordés aux organismes communautaires.	Bureau des finances, programmes de subventions, Bureau de l'EJ
Embauche	• Les mesures d'embauche de MassDEP sont rapportées à des fins de conformité au décret n° 592. • Nombre de stages rémunérés proposés annuellement.	EEA / RH

Engagement du public / Participation / Réponse aux commentaires	Développer et utiliser une enquête. • Vos préoccupations ont-elles été entendues ? • Avez-vous été écouté ? • MassDEP a-t-il expliqué comment les préoccupations ont été prises en compte dans sa décision ? • Comment MassDEP peut-il faire mieux ?	Participants/répondants à l'enquête dans les procédures d'engagement des parties prenantes de MassDEP
Application	Analyse de la répartition des contrôles de niveau supérieur (HLE) ; Créer une carte SIG montrant les actions HLE : • HLE émis pour violations au sein des populations/communes EJ. • HLE émis pour les infractions dans les communes sans population d'EJ. • Nombre de sanctions administratives et montants totaux imposés dans les municipalités ayant des populations d'EJ.	Données de suivi de conformité, d'assistance et d'application, SIG, Bureau de l'EJ
Délivrance des permis	• Nombre de plans de participation du public élaborés pour les procédures de permis.	Bureau de l'EJ, bureaux régionaux et agences

Planification en cours et future de projets/activités supplémentaires

Continuer à explorer l'utilisation du financement RGGI avec la contribution du public et du DOER. Explorer les opportunités d'investir dans les domaines EJ grâce à une collaboration avec le DOER pour les fonds RGGI disponibles et d'autres sources de financement. Lorsque le flux de financement est régressif (c.-à-d. RGGI), solliciter l'avis des résidents et des organisations communautaires représentant les populations d'EJ avant de prendre des décisions sur la manière dont les fonds devraient être alloués pour faire progresser les principes de justice environnementale et répondre aux besoins des populations d'EJ.

Collaborer avec les agences de l'EEA sur l'implantation de projets d'énergie renouvelable dans les zones EJ.

MassDEP explorera les opportunités de collaboration avec le DPU, le DOER et d'autres agences de l'EEA sur des projets/initiatives d'énergie renouvelable dans les populations d'EJ où des opportunités de financement et/ou de subventions pourraient bénéficier aux populations d'EJ. MassDEP collaborera avec d'autres agences de l'EEA pour garantir l'accès aux populations d'EJ ainsi que des incitations pour devenir une population d'EJ ou pour collaborer avec les populations d'EJ. Travailler avec les résidents des populations d'EJ et les organisations communautaires représentant les populations d'EJ pour garantir que si l'infrastructure d'énergie renouvelable est située dans une zone avec une population d'EJ, les avantages du projet l'emportent sur le fardeau imposé à la communauté, dans la mesure applicable et permise par la loi.

Friches industrielles. Explorer la possibilité d'utiliser les friches industrielles pour augmenter les espaces ouverts et les parcs dans les zones où vivent des populations d'EJ.

Initiatives ciblées. Utiliser les ressources (conformité, application et assistance technique) pour soutenir une protection environnementale équitable et des opportunités pour les populations d'EJ (par exemple,

mise en œuvre continue des initiatives de conformité urbaine, programmes environnementaux supplémentaires dans les zones EJ).

Piloter une base de données publique sur les conditions environnementales. Travailler à la conception, à la construction et à l'alimentation d'une base de données et d'une interface publique pour collecter, analyser et afficher des données sur les conditions environnementales, en se concentrant sur les concentrations de contaminants dans divers milieux environnementaux. La base de données comprendra des données soumises par voie électronique, mais également des données provenant de formats difficilement accessibles (par exemple, fichiers PDF) au personnel ou au public. Le projet pilote de cet effort ciblera les zones connues pour être dégradées à cause des activités historiques afin d'établir des conditions de base et de permettre de surveiller les changements futurs. L'objectif est que cette base de données soit accessible à tous, y compris au personnel de tous les programmes de l'État et au public.

Plomb dans l'eau potable. Continuer à améliorer le programme d'aide élargi pour le plomb dans l'eau potable dans les écoles et les établissements d'éducation et de garde de la petite enfance, également connu sous le nom de programme « Plomb dans les écoles ». Les améliorations actuelles comprennent une sensibilisation ciblée aux populations d'EJ, des documents de sensibilisation traduits et des webinaires en espagnol.

Promouvoir la formation des populations d'EJ aux métiers de l'environnement. Collaborer avec des établissements d'enseignement technique et professionnel dans tout le Massachusetts pour promouvoir la formation / les stages des opérateurs d'eaux usées (WW) et d'eau potable (DW) (c'est-à-dire le camp d'entraînement des opérateurs d'eau), ainsi que d'autres carrières environnementales.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ de MassDEP :

Deneen Simpson
Directrice de la Justice Environnementale
deneen.simpson@mass.gov
(857) 406-0738

Département de la Pêche et de la Chasse



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Département de la Pêche et de la Chasse (DFG).....	105
Énoncé de Mission de DFG.....	105
Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la politique EJ de l'EEA.....	105
Stratégie d'EJ de DFG	105
Enjeux et indicateurs principaux	106
Enjeux et objectifs principaux	107
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.....	112



Département de la Pêche et de la Chasse (DFG)

Énoncé de Mission de DFG

Le Département de la Pêche et de la Chasse s'efforce de préserver les ressources naturelles de l'État. Nous exerçons la responsabilité des pêcheries marines et d'eau douce, des espèces sauvages, des plantes et des communautés naturelles du Commonwealth, ainsi que des habitats qui les soutiennent.

Exigences de la Stratégie d'EJ du Secrétariat de la politique EJ de l'EEA

La Politique de Justice Environnementale (EJ) du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) a demandé à toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. Les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA identifieront et promouvront les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.³² L'EEA fournira des conseils à ses agences pour répondre aux exigences de la Stratégie d'EJ.

Stratégie d'EJ de DFG

La Stratégie de Justice Environnementale (EJ) du Département de la Pêche et de la Chasse (DFG) résume les programmes, procédures, politiques et actions clés de chacune de nos divisions, qui comprennent la Division des Pêches et de la Faune, la Division de la Restauration Écologique, la Division des Pêches Maritimes et le Bureau de l'Accès à la Pêche et à la Navigation de Plaisance.

La justice environnementale repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu ou sa maîtrise de l'anglais. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux. Les populations d'EJ sont les segments de la population que le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) a déterminés comme étant les plus à risque d'ignorer ou d'être incapables de participer à la prise de décision environnementale, les moins susceptibles d'avoir accès aux ressources de politiques environnementales de l'État ou sont par ailleurs particulièrement vulnérables. Dans le contexte de la Stratégie d'EJ de DFG, une communauté d'EJ est définie comme une municipalité qui comprend une ou plusieurs populations d'EJ désignées.

La Stratégie d'EJ de DFG a été développée pour garantir que les activités du département et de la division intègrent les principes et les considérations EJ pour servir tous les citoyens du Commonwealth de manière égale et équitable et guideront le Département et nos Divisions vers la mise en œuvre complète de la politique d'EJ de l'EEA. DFG s'engage à revoir et mettre à jour cette stratégie au moins tous les trois ans.



Notre stratégie se compose de trois objectifs principaux et de plusieurs objectifs sous chaque objectif. Ce qui suit les décrit plus en détail.

Enjeux et Indicateurs Principaux

ENJEU 1 : Faire progresser la capacité de DFG (c'est-à-dire les connaissances, les ressources et les capacités) à promouvoir et à faire progresser l'EJ dans sa mission.

Indicateurs de réussite

- Coordonnateur d'EJ de DFG recruté et embauché d'ici mai 2024.
- L'équipe d'EJ de DFG sera opérationnelle d'ici juillet 2024.
- Une formation EJ à l'échelle de DFG pour tout le personnel, terminée d'ici septembre 2024.
- Le personnel clé de la Division a été identifié et formé aux problèmes et compétences en matière d'EJ adaptés aux besoins spécifiques de la Division d'ici décembre 2024.

OBJECTIF 2 : Communiquer efficacement et sensibiliser activement les populations d'EJ.

Indicateurs de réussite

- Répondre aux exigences du Bulletin A&F n°16 (Politique d'accès linguistique) d'ici juillet 2024.
- Page Web d'EJ de DFG accessible au public d'ici juillet 2024.
- Créer un catalogue des populations, communautés et organisations EJ qui recoupent les programmes et projets de la Division et identifier les stratégies de communication et de sensibilisation suggérées pour les populations, communautés et organisations EJ identifiées d'ici décembre 2024.
- Processus et procédures adaptés à chaque Division pour traiter les préoccupations et les demandes d'EJ en place d'ici décembre 2024.

OBJECTIF 3 : Intégrer les principes et les considérations de l'EJ dans les processus réglementaires du DFG, l'administration des subventions et des récompenses, les programmes éducatifs, les programmes de restauration et les projets de conservation et de loisirs.

Indicateurs de réussite

- Des processus et procédures adaptés à chaque division pour garantir une meilleure communication et un meilleur accès des populations d'EJ aux processus réglementaires DFG sont en place d'ici octobre 2024.
- Des processus et procédures adaptés à chaque division pour évaluer et renforcer les processus d'administration et d'attribution des subventions, les programmes éducatifs, les programmes de restauration et les projets de conservation et de loisirs grâce à l'intégration et à l'application des principes et considérations de l'EJ sont en place d'ici octobre 2024.
- Le financement annuel des projets et des programmes qui desservent ou ont une incidence sur les populations d'EJ est suivi dans toutes les Divisions avec l'exercice 24 comme année de référence.

Enjeux et objectifs principaux

ENJEU 1 : Faire progresser la capacité interne de DFG (c'est-à-dire les connaissances, les ressources et les capacités) pour promouvoir et faire progresser EJ dans sa mission.



Objectif 1.1 : Renforcer le leadership interne et la responsabilité d'action au sein de DFG

1. Embaucher un coordonnateur d'EJ de DFG à temps plein d'ici mai 2024. Le coordonnateur d'EJ de DFG sera installé au sein du bureau du commissaire et travaillera avec l'équipe EJ et les divisions pour identifier les problèmes, les lacunes dans les connaissances et les opportunités ; soutenir la sensibilisation à l'EJ ; coordonner les formations ; et faire progresser les meilleures pratiques au sein de DFG.
 - a. Le coordonnateur aura de l'expérience dans : (1) principes et pratiques de justice environnementale, de diversité, d'équité et d'inclusion, (2) élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action dans le contexte des missions, opportunités et contraintes des agences d'État ; (3) travailler avec des agences étatiques ou municipales ou d'autres entités publiques ; et (4) travailler avec un personnel très motivé, passionné et engagé pour développer des stratégies et des actions en matière de justice environnementale, de diversité, d'équité et d'inclusion.
 - b. Le coordonnateur, sous la direction de l'équipe EJ :
 - i. Recueillera et distillera les informations existantes sur les opérations, les processus financiers, les programmes, les projets et les pratiques internes du Département en relation avec sa mission et les principes et pratiques de justice environnementale, de diversité, d'équité et d'inclusion.
 - ii. Évaluera les connaissances de base, les intérêts et les lacunes du personnel en matière de justice environnementale, de diversité, d'équité et d'inclusion pour développer des formations et aider à la planification stratégique.
 - iii. Aidera à identifier les résultats souhaités en matière de justice environnementale, de diversité, d'équité et d'inclusion.
 - iv. Élaborera des stratégies, des jalons et des mesures pour atteindre et évaluer les résultats.
 - v. Développera la documentation concernant les stratégies, les meilleures pratiques et les actions de mise en œuvre.
 - vi. Veillera à ce que tout le personnel du département reçoive une formation appropriée sur les questions d'EJ et les meilleures pratiques pour intégrer les considérations d'EJ dans le travail de l'agence.
2. Établira une petite équipe interne d'EJ, dirigée en fin de compte par le coordonnateur d'EJ de DFG et responsable devant le commissaire, avec un membre de chaque division, d'ici juillet 2024.
 - a. Cette équipe se réunira tous les trimestres pour aider le coordonnateur EJ dans le développement et la mise en œuvre continus de formations, de stratégies, d'étapes et de mesures EJ spécifiques à la DFG et à la division pour atteindre et évaluer les résultats.
 - b. Le Coordinateur d'EJ servira de point de contact d'EJ de DFG et les membres de cette équipe serviront de points de contact d'EJ pour les Divisions.
 - c. L'équipe jouera également un rôle en garantissant que la Stratégie d'EJ de DFG continue de se développer au fil du temps, que les mesures sont mises à jour et que les objectifs sont atteints d'année en année.

Objectif 1.2 : Renforcer les capacités grâce à la formation



1. En travaillant avec le programme EJ de l'EEA et par l'intermédiaire du coordinateur d'EJ de DFG, accéder aux programmes de formation EJ pour les outils de cartographie EJ, l'engagement communautaire et la fourniture de services linguistiques pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP).
2. En collaboration avec le programme d'EJ de l'EEA et par l'intermédiaire du coordinateur d'EJ de DFG, organiser et compléter une formation EJ à l'échelle de DFG pour tout le personnel d'ici septembre 2024 et une formation EJ pour le personnel clé de la division, adaptée aux problèmes et aux besoins spécifiques de la division, d'ici décembre 2024.

Objectif 1.3 : Développer une main-d'œuvre et un corps de bénévoles plus diversifiés

DFG reconnaît l'importance de disposer d'un personnel d'agence et d'un corps de bénévoles qui reflètent la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé que joue un tel personnel dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux, l'emplacement, l'élaboration de la réglementation, le décaissement des subventions et leur application.

1. Avec les conseils du coordinateur d'EJ de DFG, travailler avec les RH pour améliorer les pratiques d'embauche en matière de diversité, offrir une formation aux responsables du recrutement et constituer un corps diversifié de bénévoles.
2. Avec les conseils du coordinateur d'EJ de DFG, élaborer un plan de rétention clair pour les employés diversifiés, en reconnaissant que ces employés et bénévoles peuvent être confrontés à des défis supplémentaires sur le lieu de travail qui compromettent la capacité de l'agence à les retenir.

ENJEU 2. Communiquer efficacement et sensibiliser activement les populations d'EJ.

Objectif 2.1 : Communiquer de manière claire, appropriée et efficace avec les populations d'EJ.

1. Utiliser des moyens appropriés et multiples pour informer les populations d'EJ des efforts et des actions de DFG et de la Division se déroulant dans ou à proximité des populations d'EJ.
 - a. Indiquer le point de contact d'EJ de DFG (le coordinateur d'EJ) et les points de contact d'EJ pour les Divisions sur la page Web d'EJ de DFG.
 - b. Fournir un emplacement central pour les avis d'audiences publiques et de réunions publiques du DFG afin de garantir que les populations d'EJ puissent facilement consulter les discussions politiques à venir de DFG qui pourraient les affecter.
 - c. Utiliser la liste de médias alternatifs en matière d'EJ de l'EEA si nécessaire et selon les besoins.
 - d. Articuler l'approche et les actions de DFG concernant la promotion de l'EJ auprès d'autres agences, des populations d'EJ et du public via la page Web d'EJ de DFG, le catalogue MEPA, le cas échéant, et d'autres outils de communication.
2. Créer une page Web EJ sur le site Web du Département d'ici juillet 2024. La page Web d'EJ :
 - a. Fournira au public les coordonnées du coordonnateur EJ de la DFG et les points de contact EJ pour les Divisions.
 - b. Servira de lieu central pour les avis de toutes les audiences publiques et réunions publiques de DFG.



- c. Fournira un lien vers la Stratégie d'EJ du DFG et des liens vers les informations en matière d'EJ de l'EEA appropriées.
 - d. Fournira un lien permettant au public de soumettre une préoccupation ou un formulaire de demande d'informations au coordinateur d'EJ de DFG.
- 3. Sous la direction du coordonnateur d'EJ de DFG, et d'ici décembre 2024, identifiera les populations, les communautés et les organisations EJ qui recoupent les programmes et projets de la Division ; élaborera un catalogue de participation du public et d'engagement communautaire des populations, communautés et organisations identifiées et suggérer des stratégies de communication et de sensibilisation pour les populations, communautés et organisations identifiées ; fournira un moyen d'accès facile au catalogue pour tout le personnel de la DFG ; formera le personnel de la DFG à sa finalité et à son utilisation ; et améliorera et mettra à jour ce catalogue périodiquement.
 - a. Utilisera l'organisation EJ, la liste de diffusion et la liste des médias alternatifs de l'EEA, ainsi que les connaissances au sein de chaque division pour créer ce catalogue.

Objectif 2.2 : Veiller à ce que toutes les personnes puissent facilement se connecter avec le personnel de DFG concernant les préoccupations, les questions, les demandes et les opportunités en matière de justice environnementale et développer des processus pour traiter correctement ces demandes.

- 1. S'assurer que la page Web d'EJ de DFG fournit un lien permettant au public de soumettre une préoccupation ou un formulaire de demande d'informations au coordinateur EJ de DFG.
- 2. S'assurer que la page Web du d'EJ de DFG fournit les coordonnées du coordinateur du d'EJ de DFG et des points de contact EJ pour les divisions.
- 3. S'assurer que la page Web d'EJ de DFG est accessible aux non-anglophones et aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP).
- 4. Suivre toutes les demandes/demandes de renseignements/préoccupations reçues par le département et les divisions dans le cadre d'un processus établi par le coordonnateur d'EJ de DFG.
- 5. Développer des processus et des procédures adaptés à chaque division pour traiter les préoccupations/demandes/demandes d'EJ d'ici décembre 2024.

Objectif 2.3 : Améliorer l'accès aux langues et aux réunions pour les non-anglophones et les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP).

- 1. Sous la direction du coordonnateur d'EJ de DFG et en coordination avec l'équipe d'EJ de DFG, élaborer et mettre en œuvre un plan d'accès linguistique d'ici juillet 2024 pour fournir aux personnes non anglophones et aux personnes LEP un accès significatif aux programmes, activités et services de DFG et de la division, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. Événements publics, réunions et audiences de la DFG et de la Division.
 - b. Services d'interprétation sur demande.
 - c. Signalisation et affichages réglementaires et informatifs (p. ex., taille, saison, limites de prises, ainsi que fermetures de zones pour des raisons de sécurité publique ou de conservation).
 - d. Documents de sensibilisation clés dans les programmes de permis de de chasse, de pêche et de navigation de plaisance.



- e. Programmes éducatifs comprenant, sans toutefois s'y limiter, l'éducation des chasseurs, l'éducation au tir à l'arc, l'éducation au piégeage, l'éducation des pêcheurs à la ligne, l'éducation des pêcheurs en eau salée et l'enseignement avec la truite.
 - f. Contenu de la page Web d'EJ de DFG.
2. Le plan d'accès linguistique sera conforme aux exigences du Bulletin A&F n°16 et du Titre VI de la Loi Américaine sur les Droits Civils de 1964 et sera mis à jour tous les deux ans.

Objectif 2.4 : Utiliser les meilleures pratiques pour mener des actions de sensibilisation auprès des populations d'EJ.

1. DFG utilisera les meilleures pratiques et des méthodes adaptées pour mener des actions de sensibilisation auprès des populations d'EJ. Voici des exemples de techniques de sensibilisation qui peuvent être utilisées pour communiquer sur les activités et les programmes de la DFG et de la Division, y compris, mais sans s'y limiter, la promulgation de réglementations, la disponibilité de subventions et les programmes éducatifs :
 - a. Notification via des lieux et des moyens non traditionnels, tels que des lieux de culte, des marchés de producteurs, des foires de quartier, des centres communautaires et des sites Web communautaires, ainsi que des lieux et des moyens traditionnels tels que des bibliothèques, des bureaux gouvernementaux et des canaux de médias sociaux.
 - b. Organiser des assemblées publiques ou d'autres réunions communautaires ciblées organisées par sujet, quartier ou groupe d'intérêt.
 - c. Tenir des réunions communautaires le week-end ou en soirée, dans des endroits accessibles à proximité des transports en commun et/ou via Zoom ou tout autre service Web similaire si cela est demandé ou jugé plus efficace pour atteindre les populations d'EJ.
 - d. Organiser des efforts d'éducation du public et utiliser un langage profane dans plusieurs langues si nécessaires pour améliorer la compréhension de la communauté des impacts potentiels des projets et sa capacité à fournir une contribution significative.
 - e. Établir un référentiel d'informations local (bibliothèque publique ou centre communautaire) pratique et accessible aux membres des populations d'EJ où des informations liées à un problème peuvent être obtenues.

ENJEU 3. Intégrer les principes et les considérations de l'EJ dans la promulgation réglementaire du DFG, l'administration des subventions et des récompenses, les programmes éducatifs, les programmes de restauration et les projets de conservation et de loisirs.

Objectif 3.1. Améliorer l'accès et la participation à la promulgation des réglementations.

1. Avec les conseils du coordinateur d'EJ de DFG, adopter des pratiques pour garantir que les populations d'EJ ont des opportunités significatives de participer au processus d'examen de la promulgation de la réglementation.
 - a. Le coordonnateur EJ du DFG développera des outils pour permettre au personnel de comprendre et d'examiner comment des réglementations spécifiques peuvent affecter une population ou une population d'EJ spécifique.
 - b. Mener une sensibilisation ciblée auprès des populations d'EJ affectées pendant les processus de promulgation réglementaire.



- c. DFG reconnaît que certaines réglementations peuvent avoir un impact sur les activités tribales de chasse et de pêche et, avec les conseils du coordinateur d'EJ de DFG, continuera à travailler avec les dirigeants des tribus reconnues au niveau fédéral et par l'État pour faciliter une participation significative au processus de promulgation de la réglementation.
- d. Des processus et procédures adaptés à chaque division pour garantir une meilleure communication et un meilleur accès des populations d'EJ aux processus réglementaires DFG sont en place d'ici octobre 2024.

Objectif 3.2. Évaluer et renforcer les processus d'administration et d'attribution des subventions, les programmes éducatifs, les programmes de restauration et les projets de conservation et de loisirs grâce à l'intégration et à l'application des principes et considérations de l'EJ.

1. Examiner les subventions administrées par les divisions avec le coordinateur EJ du DFG et l'équipe EJ, et avec l'aide du programme EJ de l'EEA, pour garantir que l'administration des subventions et les processus d'attribution suivent les meilleures pratiques pour garantir que les populations d'EJ ne sont pas désavantagées lors des demandes de subventions.
 - a. Examiner les critères de notation des candidatures pour attribuer des points supplémentaires aux candidats qui ont un impact positif sur les populations d'EJ et/ou qui s'associent à des organisations d'EJ pour la mise en œuvre.
2. Examiner les programmes éducatifs existants avec le coordinateur d'EJ de DFG et l'équipe EJ pour garantir que les programmes éducatifs sont également disponibles pour les membres de la population d'EJ et suivre les meilleures pratiques en matière de publicité, de promotion et de facilitation de la participation des individus au sein des populations d'EJ.
3. Avec les conseils du coordinateur d'EJ de DFG, identifier et développer de nouveaux programmes éducatifs intéressants ou axés sur les populations d'EJ.
4. Examiner les programmes de restauration avec le coordinateur d'EJ de DFG et l'équipe EJ, pour intégrer les meilleures pratiques afin de promouvoir et de faciliter la répartition équitable et l'accès aux avantages du programme.
5. Évaluer et mettre à jour la façon dont les principes et les considérations de l'EJ sont incorporés et notés lors des processus d'identification et de sélection des projets de conservation et de loisirs afin de promouvoir et de faciliter la répartition équitable et l'accès à ces projets.
6. Des processus et procédures adaptés à chaque division pour évaluer et renforcer les processus d'administration et d'attribution des subventions, les programmes éducatifs, les programmes de restauration et les projets de conservation et de loisirs grâce à l'intégration et à l'application des principes et considérations de l'EJ sont en place d'ici octobre 2024.
7. Suivre et faire connaître via la page Web d'EJ de DFG les emplacements et les types de projets de restauration, de conservation et de loisirs financés par DFG qui se trouvent au sein des populations d'EJ ou qui servent les membres des populations d'EJ.
8. Le financement annuel des projets et des programmes qui desservent ou ont une incidence sur les populations d'EJ est suivi dans toutes les Divisions avec l'exercice 24 comme année de référence.



Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

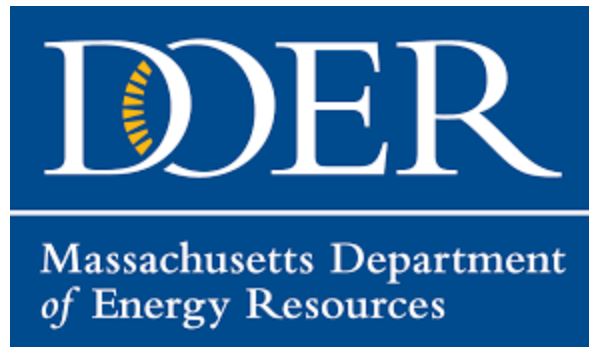
Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ de DFG :

Noah McClanan
Directeur des Affaires Législatives
noah.mcclanan2@mass.gov
(617) 894-4366



Département des Ressources Énergétiques



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Département des Ressources Énergétiques (DOER)	115
Introduction.....	115
Contexte de la Justice Environnementale.....	115
Définitions clés	115
Contexte de DOER	117
Stratégie d'EJ de DOER	118
Plan de Mise en œuvre	122
Embauche	122
Conclusion	122
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.....	123

Département des Ressources Énergétiques (DOER)

Introduction

La mission du Département des Ressources Énergétiques du Massachusetts (DOER ou Département) est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir l'adéquation, la sécurité, la diversité et la rentabilité de l'approvisionnement énergétique du Commonwealth afin de créer un environnement propre, abordable, équitable et un avenir énergétique résilient pour tous les résidents, entreprises, communautés et institutions.

Contexte de la Justice Environnementale

La Politique de Justice Environnementale (EJ) du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA) a chargé toutes les agences de l'EEA de développer leurs propres Stratégies d'EJ. Les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

Définitions clés

Les « impacts cumulatifs » sont l'effet total des actions passées, présentes et futures sur l'environnement et la santé humaine. Il comprend le préjudice total pour la santé humaine qui résulte de la combinaison du fardeau environnemental comme la pollution et les mauvaises conditions environnementales, les conditions de santé préexistantes et les facteurs sociaux et l'ensemble des expositions aux facteurs de stress chimiques et non chimiques et leurs effets sur la santé, le bien-être et la qualité de vie.

La « justice environnementale » repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu ou sa maîtrise de l'anglais. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux.

« Principes de la Justice Environnementale » soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprend : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. »

« [Justice environnementale pour la population](#) » désigne un quartier qui répond à un ou plusieurs des critères définis par la Politique de Justice Environnementale du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales. Depuis juin 2023, ces critères sont les suivants :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ;
- Les minorités représentent 40 % ou plus de la population ;
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais ;
- Les minorités représentent 25 % ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ; ou
- Une partie géographique d'un quartier désignée par la Secrétaire comme population de justice environnementale conformément à la loi.

« [Avantages énergétiques](#) » désigne l'accès au financement, à la formation, aux énergies renouvelables ou alternatives, à l'efficacité énergétique ou à d'autres ressources bénéfiques déboursées par l'EEA, ses agences et ses bureaux.

« [Bénéfices environnementaux](#) » désigne l'accès à des ressources naturelles propres, y compris l'air, les ressources en eau, les espaces ouverts, les terrains de jeux construits et autres installations et lieux de loisirs en plein air, les cours sur les énergies renouvelables propres, l'application de la loi environnementale, la formation et le financement décaissé ou administré par l'EEA.

« [Fardeaux environnementaux](#) » désigne toute destruction, dommage ou dégradation des ressources naturelles qui n'est pas négligeable, résultant de causes intentionnelles ou raisonnablement prévisibles, y compris, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, l'évacuation inappropriée des eaux usées, le déversement de déchets solides et autres substances nocives, le bruit excessif, les activités qui limitent l'accès aux ressources naturelles et aux installations et lieux de loisirs extérieurs construits, l'assainissement inadéquat de la pollution, la réduction des niveaux des eaux souterraines, la dégradation de la qualité de l'eau, l'augmentation des débits d'inondations ou de pluie et les dommages à l'intérieur des terres, voies navigables et plans d'eau, zones humides, rivages et eaux marines, forêts, espaces ouverts et terrains de jeux provenant d'opérations industrielles, commerciales ou gouvernementales privées ou de toute autre activité qui contamine ou altère la qualité de l'environnement et présente un risque pour la santé publique.

« [Communauté surchargée](#) » fait référence à des populations ou à des zones géographiques minoritaires, à faible revenu, tribales ou autochtones aux États-Unis qui sont potentiellement confrontées à des dommages et à des risques environnementaux disproportionnés. Cette disproportion peut résulter d'une plus grande vulnérabilité aux risques environnementaux, d'un manque de possibilités de participation du public ou d'autres facteurs. Une vulnérabilité accrue peut être attribuée à une accumulation de conditions environnementales, sanitaires, économiques ou sociales négatives ou à l'absence de conditions positives au sein de ces populations ou de ces lieux. Le terme décrit des situations dans lesquelles de multiples facteurs, notamment des facteurs de stress environnementaux et socio-économiques, peuvent agir cumulativement pour affecter la santé et l'environnement et contribuer aux disparités persistantes en matière de santé environnementale.

« Communauté mal desservie » fait référence aux populations partageant une caractéristique particulière, ainsi qu'aux communautés géographiques, qui se sont vu systématiquement refuser la pleine opportunité de participer à certains aspects de la vie économique, sociale et civique. Il s'agit notamment des populations qui ont un accès limité ou inexistant aux ressources ou qui sont autrement privées de leurs droits, y compris les personnes socio-économiquement défavorisées ; les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais ; les personnes géographiquement isolées ou privées de leurs droits en matière d'éducation ; les personnes de couleur ainsi que celles issues de minorités ethniques et d'origine nationale ; les femmes et les enfants ; les personnes handicapées et autres personnes ayant des besoins d'accès et fonctionnels ; et les personnes âgées.

Contexte de DOER

Le Département des Ressources Énergétiques du Commonwealth du Massachusetts est une agence du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales. Le Département élabore et met en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir l'adéquation, la sécurité, la diversité et la rentabilité de l'approvisionnement énergétique du Commonwealth du Massachusetts dans le contexte de la création d'un avenir énergétique plus propre. À cette fin, le DOER s'efforce de :

- Assurer le déploiement de toute efficacité énergétique rentable.
- Maximiser le développement des ressources énergétiques propres.
- Créer et mettre en œuvre des stratégies énergétiques pour garantir un approvisionnement fiable et améliorer le coût de l'énergie propre par rapport à la production à partir de combustibles fossiles.
- Soutenir les entreprises d'énergie propre du Massachusetts et stimuler l'emploi dans le secteur des énergies propres dans le Massachusetts.

Il est reconnu depuis longtemps que la transition du système énergétique des combustibles fossiles vers des énergies propres et renouvelables est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques. Cependant, le simple remplacement des ressources en combustibles fossiles par des énergies propres et renouvelables n'atténuera pas entièrement les effets disproportionnés qui ont été subis par les populations mal desservies et surchargées, telles que les populations minoritaires, les populations à faible revenu, les personnes qui parlent moins l'anglais que couramment, les tribus et les populations autochtones qui subissent une charge énergétique plus élevée les taux d'insécurité énergétique plus élevés. Ces communautés continueront de subir le plus gros des impacts du changement climatique. Pour atténuer les impacts sur ces populations, le DOER soutient l'accès aux processus décisionnels, notamment en augmentant la transparence, l'accès à l'information et l'engagement du public sur les politiques, programmes et activités du Département.

Le Département compte cinq divisions de politiques et de programmes qui supervisent un large éventail de politiques, de programmes et d'actions liés à l'énergie, décrits plus en détail ci-dessous :

- La Division d'Efficacité Énergétique développe, met en œuvre et supervise les activités d'efficacité énergétique dans le Commonwealth en collaboration avec d'autres agences étatiques et fédérales. Le Massachusetts s'engage à aider les particuliers, les entreprises, les organisations et les gouvernements à faire des choix éclairés en matière d'énergie. Utiliser l'énergie plus efficacement

peut contribuer à réduire les déchets, à développer notre économie, à réduire les émissions nocives de gaz à effet de serre et à alléger la charge énergétique individuelle.

- La Division de Politiques, de Planification et d'Analyse rassemble et analyse des données énergétiques pour fournir un aperçu complet des prix de l'énergie, des marchés concurrentiels, de la résilience énergétique et bien plus encore pour le Commonwealth. Dans le cadre de son travail, la Division réalise des enquêtes sur les prix des combustibles de chauffage et de transport pour les résidents, les entreprises et les institutions du Massachusetts. En outre, la Division fournit également des analyses de marché en soutien aux autres divisions du DOER pour contribuer à la résilience énergétique, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques.
- La division Green Communities dessert les 351 villes et villages du Massachusetts, aidant principalement à identifier et à mettre en place des solutions qui réduisent les coûts énergétiques à long terme, ont un impact sur les GES et renforcent l'économie locale. La Division fournit des subventions, une assistance technique et un soutien local pour aider les municipalités à mettre en œuvre des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique dans les bâtiments, les installations et les écoles municipales.
- La Division de Donnant l'Exemple travaille en collaboration avec des agences d'État et des collèges et universités publics pour faire progresser l'énergie propre et les pratiques durables qui réduisent les impacts environnementaux des opérations du gouvernement de l'État grâce à des partenariats stratégiques, une assistance technique, des subventions et des meilleures pratiques de pointe au niveau national. En faisant preuve de leadership au sein du gouvernement de l'État, LBE s'efforce de donner aux résidents et aux entreprises les moyens d'agir pour relever collectivement les défis énergétiques et environnementaux auxquels le Commonwealth est confronté.
- La Division d'Énergies Renouvelables et Alternatives développe des programmes et des initiatives qui favorisent l'accès aux énergies renouvelables et aident à leur installation pour les résidents, les entreprises et les institutions du Commonwealth. La Division fournit des informations sur les différents types d'énergie renouvelable, les programmes de financement et les incitations, l'aide à l'installation et bien plus encore disponibles dans le Massachusetts.

Stratégie d'EJ de DOER

La Stratégie d'EJ est le plan stratégique du Département pour faire progresser la justice environnementale. L'objectif de la stratégie est d'améliorer les résultats équitables pour les communautés mal desservies et surchargées, y compris, mais sans s'y limiter, les populations minoritaires potentiellement touchées, les populations à faible revenu, les personnes qui ne parlent pas couramment l'anglais, ainsi que les tribus et les peuples autochtones. Le Département s'engage à respecter les principes de justice environnementale dans les programmes, politiques et activités de l'agence. Un traitement équitable et une participation significative sont les principes directeurs de la stratégie du Département.

La stratégie ci-dessous décrit la vision du Département en matière de justice environnementale en établissant des objectifs stratégiques et en énumérant des exemples d'actions clés que le Département peut prendre pour progresser vers ces objectifs. Les enjeux stratégiques sont les suivants :

ENJEU 1 : Augmenter la sensibilisation du personnel du Département aux considérations de justice environnementale pertinentes aux programmes, politiques et activités du Département.

- Accroître la sensibilisation aux questions de justice environnementale en établissant des opportunités de formation, d'éducation et de sensibilisation à la justice environnementale pour garantir que le personnel du DOER est pleinement conscient de ses responsabilités en vertu des décrets du Massachusetts [EO 526](#) et [EO 552](#). Éduquer le Département avec des formations développées par l'EEA sur les ressources disponibles en matière de justice environnementale (y compris les outils de cartographie) pour aider le personnel à comprendre les processus et les outils disponibles.
- Élaborer des stratégies du Département pour identifier et répondre aux problèmes de justice environnementale dans les programmes, politiques et activités du Département en participant au groupe de travail interinstitutions sur la justice environnementale dirigé par l'EEA. Informer le personnel du Département des principales actions du Secrétariat visant à faire progresser les principes de justice environnementale.
- Développer des séances d'information et des formations pour le personnel du DOER afin de garantir que le personnel nouveau et existant soit conscient des objectifs de justice environnementale du DOER et de faciliter les opportunités d'améliorer l'équité et la justice environnementale dans ses politiques et programmes.

Pour obtenir de meilleurs résultats en matière de justice environnementale et des réductions mesurables des disparités, il faut une main-d'œuvre formée et préparée à aborder des questions complexes de justice environnementale. La mise en place d'opportunités de formation, d'éducation et de sensibilisation pour le personnel des agences améliore leur compréhension des charges énergétiques disparates et des avantages énergétiques dont bénéficient différentes populations. En acquérant des connaissances fondamentales, le personnel de l'agence sera mieux préparé à analyser, prendre en compte et répondre aux préoccupations en matière de justice environnementale dans la mesure du possible et dans la mesure du possible et avec le soutien de la loi.

ENJEU 2 : Intégrer les principes de justice environnementale dans les opérations du DOER, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'activités.

- Développer et diffuser des informations, des ressources et des orientations internes qui mettent en évidence les opportunités de faire progresser les principes de justice environnementale dans les politiques, programmes et activités du Département.
- Élaborer et examiner, évaluer et réviser périodiquement des cadres directeurs, des outils d'évaluation et des lignes directrices opérationnelles qui aideront le personnel du DOER à évaluer et à déterminer si les principes de justice environnementale sont pleinement intégrés dans les actions du Département.
- Donner la priorité au soutien des efforts en matière d'énergie propre et de durabilité dans les quartiers de justice environnementale et d'autres communautés mal desservies et surchargées.
- Utiliser des outils et des ressources, tels que l'outil du Visualiseur de la Carte de Justice Environnementale de l'EEA et l'outil de cartographie de la justice environnementale du Département de la Santé publique du Massachusetts (DPH), pour améliorer la planification communautaire inclusive pour l'évaluation de la justice environnementale et pour comprendre les effets cumulatifs des politiques antérieures des États et du gouvernement fédéral des programmes

et des activités et pour faciliter la planification communautaire inclusive dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des politiques et des activités du Département.

L'institutionnalisation des principes de justice environnementale dans les processus décisionnels du Département renforcera la capacité du DOER à aborder de manière proactive les questions complexes de justice environnementale et garantira que le personnel est en mesure d'appliquer les meilleures pratiques et stratégies pour faire progresser les principes de justice environnementale dans leur prise de décision et leurs domaines fonctionnels et pour améliorer des résultats concrets pour les communautés surchargées.

ENJEU 3 : Renforcer la sensibilisation des communautés et des parties prenantes grâce à la participation du public.

- Améliorer la participation du public et son implication significative dans la prise de décision du Département en fournissant des ressources et une assistance technique aux parties prenantes et au grand public.
- Améliorer les ressources d'accès linguistique du département en élaborant un plan d'accès linguistique à l'échelle du département, conformément à la stratégie de justice environnementale de l'EEA et au bulletin A&F n°16, en achetant des services d'accès linguistique et en identifiant et en traduisant les documents critiques de l'agence dans les langues parlées par au moins 5 % de la population desservie par le programme, le service ou l'activité. Le plan d'accès mettra également l'accent sur l'utilisation d'un langage accessible dans les documents destinés au public et explorera l'utilisation de documents non écrits (par exemple, des vidéos, des cartes narratives) dans les communications du Département.
- Planifier des audiences publiques dans des endroits géographiquement divers à travers le Commonwealth ainsi que des options et des audiences virtuelles à différents moments de la journée pour accueillir des publics divers, dans la mesure permise par la loi applicable.
- Améliorer la transparence et la visibilité des processus, politiques et programmes du DOER, ainsi que d'autres programmes énergétiques étatiques et/ou fédéraux pertinents, et faciliter les opportunités d'engagement du public grâce à une utilisation accrue des médias sociaux, le cas échéant, en publiant les réunions publiques sur la page Web du DOER de manière cohérente, en améliorant la navigabilité du site Web du DOER et en créant un mécanisme grâce auquel le public peut plus facilement fournir des commentaires sur les politiques et les programmes du DOER.
- Envisager et adopter, le cas échéant, des méthodes de dialogue avec les parties prenantes et le grand public qui ne nécessitent pas Internet (par exemple, appels téléphoniques, messages d'intérêt public à la radio, bulletins d'information communautaires, courrier).
- Étudier les opportunités d'engagement informel des parties prenantes et du public, telles que l'organisation de webinaires d'information pour accroître la sensibilisation aux programmes et aux offres du DOER.
- Identifier et rechercher des opportunités supplémentaires pour un engagement significatif des parties prenantes et du public dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des politiques, programmes et activités du Département.

Créer des opportunités de participation significative aux processus publics est un élément fondamental de la justice environnementale. Lorsque des opportunités de participation significatives existent, les communautés sont habilitées à prendre des mesures positives pour produire des résultats plus équitables

dans leurs communautés. Le Département s'efforcera de soutenir la participation du public en réduisant autant que possible les obstacles à la participation.

ENJEU 4 : Élargir la collaboration et le partage des connaissances avec les partenaires interinstitutionnels et communautaires pour concentrer efficacement les ressources et l'assistance technique du DOER.

- Collaborer avec d'autres agences de l'EEA pour réduire collectivement les charges environnementales liées à l'énergie et augmenter les bénéfices énergétiques dans les quartiers de justice environnementale, les zones mal desservies et les communautés surchargées. Identifier et partager les meilleures pratiques et les leçons apprises avec le personnel du Département sur la manière de répondre aux préoccupations en matière de justice environnementale découlant des collaborations interinstitutions.
- Grâce aux efforts de sensibilisation des parties prenantes au DOER et à l'EEA, le cas échéant, solliciter l'avis des parties prenantes concernées pour élaborer des orientations en matière de justice environnementale pour les programmes et activités de financement du Département.
- Par l'intermédiaire du représentant du groupe de travail EJ du DOER, maintenir la communication avec le personnel de justice environnementale de l'EEA sur les initiatives EJ du DOER et fournir des mesures liées à l'EJ et d'autres données à inclure dans le rapport annuel sur la justice environnementale de l'EEA.

Le renforcement de la collaboration et de la coordination sur les questions de justice environnementale entre les agences de l'EEA et les parties prenantes publiques peut conduire à des résultats plus équitables et à la réduction des charges environnementales cumulées, tout en augmentant les avantages énergétiques lorsque cela est réalisable et souhaitable.

ENJEU 5 : Établir des mesures d'équité et d'environnement en ce qui concerne l'énergie et le climat, et utiliser ces mesures pour fixer des objectifs mesurables afin de faire progresser les priorités en matière d'équité et de justice environnementale.

- Utiliser des sources de données nouvelles et existantes, les contributions de parties prenantes externes et les meilleures pratiques établies d'autres agences d'État et d'autres États, pour identifier les indicateurs clés que chaque division du DOER peut utiliser pour suivre et améliorer les priorités en matière d'équité et de justice environnementale dans l'ensemble de ses programmes et politiques. Ces métriques peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - Fardeaux énergétiques ;
 - Financements octroyés ou fournis aux quartiers EJ ;
 - Nombre de subventions accordées aux équipements des quartiers EJ ;
 - Nombre ou taille des installations de production d'énergie propre dans les quartiers EJ et non EJ ;
 - Débats publics/séances d'écoute organisées dans les quartiers EJ ;
 - Pourcentage ou nombre de documents destinés au public du DOER qui sont traduits dans les langues pertinentes de la communauté ; Pourcentage ou nombre de réunions publiques du DOER proposées dans les langues pertinentes de la communauté ; et
 - Remises sur les véhicules électriques accordées aux résidents des quartiers EJ.

- Utiliser les mesures identifiées pour définir des références et des objectifs qui contribueront à réduire la charge énergétique et à garantir que les avantages de la transition vers une énergie propre parviennent aux populations soucieuses de la justice environnementale.

Cet enjeu s'alignera sur les exigences de financement fédéral (par exemple, Justice40) et garantira que le travail mené dans les divisions du DOER aboutira à des impacts positifs et mesurables pour les populations de justice environnementale.

Plan de Mise en œuvre

Le Département élaborera un plan de mise en œuvre qui comprend des conseils logistiques pour les stratégies décrites dans ce document. Le plan de mise en œuvre comprendra une stratégie visant à créer des rapports publics sur les objectifs du Département en matière de justice environnementale et d'équité ainsi que sur tous les paramètres adoptés par le Département dans le cadre de sa stratégie de justice environnementale. Le plan de mise en œuvre peut également inclure des délais d'action qui tiennent compte des responsabilités programmatiques, législatives et réglementaires.

Embauche

Le DOER reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant la mise en œuvre de l'énergie, le changement climatique, et les lois, réglementations et politiques environnementales. Conformément au décret 592, « Promotion de la diversité de la main-d'œuvre, de l'inclusion, de l'égalité des chances, de la non-discrimination et de l'action positive », l'EEA et le DOER s'engagent à intégrer des pratiques d'embauche axées sur la diversité et à fournir une formation aux responsables du recrutement afin de promouvoir des décisions équitables en matière d'embauche, notamment en utilisant des critères dans les offres d'emploi qui exigent que les candidats retenus démontrent une connaissance et une compréhension des besoins des populations en matière de justice environnementale et des communautés mal desservies et surchargées du Commonwealth.

Conclusion

La stratégie du Département reflète son engagement à se concentrer sur la justice environnementale des populations en garantissant le traitement équitable et la participation significative de toutes les personnes, sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale, de revenu, de classe sociale, de handicap, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'appartenance ethnique ou d'ascendance, de croyance religieuse ou de maîtrise de l'anglais en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de politiques et d'activités. L'atténuation des fardeaux environnementaux, la création d'un accès à l'énergie propre et aux programmes d'électrification, ainsi que l'augmentation des avantages énergétiques dans les quartiers de justice environnementale seront un processus continu et évolutif. Le Département suivra ses progrès vers la réalisation des objectifs décrits dans la stratégie en collectant des données qui seront rapportées dans le rapport annuel sur la justice environnementale de l'EEA. Le DOER examinera et mettra à jour sa stratégie au moins une fois tous les trois ans, en coordination et en consultation avec le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales.

À propos de cette Politique : Le Département mettra en œuvre cette politique conformément et dans la mesure permise par la loi en vigueur et les réglementations applicables. Cette Politique vise uniquement à intégrer les considérations de justice environnementale dans les politiques, programmes et autres stratégies du Département et n'est pas destinée à créer un droit à un contrôle judiciaire de la conformité ou du non-respect par le Département de celles-ci, ni à créer aucun droit, avantage ou responsabilité de confiance, substantielle ou procédurale, exécutoire en droit ou en équité par toute partie contre le Département, sa direction, ses employés ou toute autre personne.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

[Point de contact d'EJ de DOER:](#)

Danilo Morales

Responsable du Programme d'Énergie Propre et de la Sensibilisation

Danilo.morales@mass.gov

Département des Services Publics



Stratégie de Justice Environnementale



Table des matières

Département des Services Publics (DPU)	126
Définitions	126
Énoncé de Mission	127
Énoncé de l'Autorité.....	127
Stratégie d'EJ de DPU	127
Sensibilisation du public	128
Analyses d'EJ du Département	129
Équipe d'EJ du Département	129
Métriques	129
Formations/Ressources partagées	129
Diversité et Pratiques de recrutement	130
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	130

Département des Services Publics (DPU)

Définitions

« Département » ou « DPU » désigne le Département des Services Publics du Massachusetts.

« Division » désigne une direction du Département qui est responsable de la surveillance d'une fonction spécifique du Département.

La « justice environnementale » repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu ou sa maîtrise de l'anglais. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux.

« Justice environnementale pour la population » désigne un quartier qui répond à un ou plusieurs des critères définis par la Politique de Justice Environnementale du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales. Depuis juin 2023, ces critères sont les suivants :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ;
- Les minorités représentent 40 % ou plus de la population ;
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais ;
- Les minorités représentent 25 % ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ; ou
- Une partie géographique d'un quartier désignée par la Secrétaire comme population de justice environnementale conformément à la loi.

« Agent d'audience » signifie un avocat désigné par la Commission, conformément au G.L. c. 25, § 4, pour présider une instance départementale.

« Maîtrise limitée de l'anglais » désigne une personne qui ne parle pas l'anglais comme langue principale et qui a une capacité limitée à lire, parler, écrire ou comprendre l'anglais.

« Quartier » désigne un groupe d'îlots de recensement tel que défini par le Bureau du recensement des États-Unis, à l'exclusion des personnes qui vivent dans des dortoirs universitaires et des personnes qui sont sous garde ou sous garde formellement autorisées et supervisées, y compris les prisons fédérales, d'État ou de comté.



Énoncé de Mission

Le Département des Services Publics est un organisme d'arbitrage supervisé par une commission composée de trois membres. Le Département est responsable de la surveillance des services publics d'électricité, de gaz naturel et d'eau appartenant à des investisseurs dans le Commonwealth. En outre, le Département est chargé de développer des alternatives à la réglementation traditionnelle, de surveiller la qualité des services, de réglementer la sécurité des transports et des gazoducs et de déterminer l'emplacement de certaines installations énergétiques.

La mission du DPU est de garantir que les droits des consommateurs sont protégés et que les sociétés de services publics fournissent le service le plus fiable au coût le plus bas possible. Le DPU supervise la sécurité publique contre les accidents liés aux transports et aux gazoducs, ainsi que le processus de choix de l'emplacement des installations énergétiques. Le Département cherche à promouvoir la sûreté, la sécurité, la fiabilité du service, l'abordabilité, l'équité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Déclaration d'autorité

La Politique d'EJ de l'EEA exige que toutes les agences de l'EEA développent des Stratégies EJ individuelles adaptées à leurs missions individuelles. La Stratégie d'EJ du Département est structurée de manière à garantir la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux, quels que soient la race, la couleur, l'origine nationale, le revenu, la classe sociale, le handicap, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou l'ascendance, les croyances religieuses ou la maîtrise de l'anglais.

De plus, en plus de la Stratégie d'EJ, chaque agence de l'EEA est tenue de créer un plan de participation du public et d'engagement communautaire qui décrit ses efforts pour améliorer les opportunités de participation du public aux activités de l'agence qui affectent potentiellement les populations d'EJ. Le Département souhaite que ce document serve à la fois de Stratégie d'EJ et de Plan de Participation du Public jusqu'à ce que le Plan de Participation du Public soit élaboré.

Stratégie d'EJ de DPU

La Stratégie d'EJ du Département établit des pratiques et des principes, conformes aux lois et règlements, pour promouvoir les considérations EJ dans les procédures du Département impliquant les populations d'EJ. Comme décrit en détail ci-dessous, le Département :

- Finalisera une politique sur les procédures d'avis améliorées au cours des douze prochains mois afin d'accroître la sensibilisation et la participation du public aux procédures du Département ;
- Inclura un langage plus simple dans ses avis destinés à informer le public sur les procédures devant le Département ;
- Établira des normes permettant aux pétitionnaires devant le Département de déposer des résumés en langage simple de leurs propositions ;
- Exigera des sociétés de distribution qu'elles fournissent des analyses de l'impact des factures sur les populations d'EJ dans les procédures relatives aux tarifs de distribution de base ;
- Exigera des sociétés de distribution qu'elles suivent et rendent compte des mesures de performance liées à l'EJ et les publient sur le site Web du Département ;



- Résumera les commentaires du public dans les arrêtés du Département ;
- Désignera du personnel pour agir en tant qu'agent de liaison EJ et point de contact EJ pour traiter les demandes concernant l'engagement avec les populations d'EJ et l'accès linguistique ;
- Fournira davantage de matériel pédagogique sur son site Web ; et
- Promouvra la formation du personnel sur l'accès linguistique et les questions d'EJ.

Sensibilisation du public

Renforcer la sensibilisation de la communauté et du public. Le Département a ouvert une instance pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'accès du public aux audiences et procédures du Département (D.P.U. 21-50). Le Département intégrera les politiques élaborées dans le cadre de l'instance 21-50 du D.P.U. à la Stratégie d'EJ. De plus, le Département désignera un membre du personnel qui agira comme point de contact pour aider le public à se renseigner sur la participation aux procédures du Département et à accéder aux dossiers et aux dossiers. Le membre du personnel agira comme point de contact pour les demandes de renseignements concernant l'engagement auprès des populations d'EJ et l'accès linguistique.

Site Web d'EJ du Département. Le Département maintiendra une page Web conçue pour les populations d'EJ. La page Web EJ contiendra des informations utiles pour les populations d'EJ, notamment, mais sans s'y limiter :

- Les coordonnées du point de contact d'EJ du Département ;
- Un lien vers la politique EJ de l'EEA ;
- Un lien vers le site Web EJ de l'EEA ;
- Un lien vers le Plan d'accès linguistique du Département ;
- Un lien vers le formulaire de plainte pour non-discrimination conformément au Titre VI de l'EEA ;
- Des informations destinées aux non-anglophones et aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais sur la demande de services d'interprétation et de traduction ;
- Des traductions de documents essentiels relatifs aux droits des consommateurs ; et
- Une liste non exhaustive de liens utiles sur le site Internet du Département pour aider les clients à s'orienter dans leur facture d'énergie. Ces liens peuvent inclure des informations sur les programmes d'incitation en matière d'énergie et les programmes de gestion des arriérés.

Plan d'accès linguistique. Le Département s'engage également à garantir que les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais aient la possibilité de s'impliquer et de participer de manière significative aux procédures du Département, conformément aux exigences légales, telles qu'énoncées dans le Bulletin administratif n°16 du Bureau Exécutif de l'Administration et des Finances, tel que révisé le 20 mars 2015. Le Plan d'accès linguistique du Département décrit les services, les politiques et les procédures d'accès linguistique du Département et est accessible sur son [site Web](#).

Les Analyse d'EJ du Département

Conformément aux lois applicables et à la portée de l'autorité du Département, le Département continuera de mener des analyses des actions des agences qui peuvent avoir un impact sur les populations d'EJ, d'évaluer les stratégies pour répondre aux préoccupations d'EJ et de promouvoir la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux.



Au début de la procédure ministérielle, les agents d'audience détermineront si la procédure a un impact sur un quartier avec une population d'EJ. Ce processus impliquera, entre autres, un examen des données des systèmes d'information géographique fournies par l'EEA afin de déterminer si la ou les communautés affectées répondent aux critères d'une population d'EJ. Si une population d'EJ est identifiée comme étant touchée par la proposition, le Conseiller-auditeur désigné en informera le point de contact EJ, le Superviseur du dossier et le Chef du Personnel. Le Conseiller-auditeur fournira un avis concernant la procédure conformément à la présente Stratégie d'EJ.

Équipe d'EJ du Département

Le Chef du Personnel du Département établira une équipe EJ comprenant le point de contact EJ et des représentants sélectionnés par le Chef du Personnel et la Commission. L'équipe EJ se réunira régulièrement pour examiner les pratiques du département liées à l'EJ et, au moins tous les trois ans, examinera et mettra à jour la Stratégie d'EJ.

Métrique

Le Département créera et suivra les mesures suivantes :

- Participation aux audiences publiques ;
- Statistiques des pages Web EJ ;
- Demandes d'interprétation par un participant à une audience publique ;
- Pourcentage de demandes d'interprétation satisfaites ; et
- Nombre de procédures qui ont un impact spécifique sur un quartier EJ et comment l'avis a été fourni dans chaque cas.

Formations/Ressources partagées

Le Département organisera des formations annuelles pour le personnel sur les politiques d'accès linguistique et d'EJ du Département. Ces formations comprendront :

- Les procédures du Département pour demander des services d'interprétation et de traduction de documents ;
- Les procédures du Département pour demander à travailler avec des interprètes bénévoles du personnel ; et
- Comment utiliser avec succès les équipements d'écoute et d'interprétation assistée du Département.

Le personnel du département participera également à toutes les formations requises organisées par l'EEA. Le personnel sera encouragé, dans la mesure du possible, à participer aux formations de l'EEA liées à :

- L'utilisation des outils de cartographie et de sélection de l'État disponibles afin d'identifier les quartiers EJ et d'évaluer les impacts du projet dans ces zones ;
- La définition, les pratiques et les objectifs de l'engagement des parties prenantes ; et
- Le concept de principes de justice environnementale.

Diversité et pratiques d'embauche

Le Département reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux et énergétiques, l'emplacement, l'élaboration de réglementations, la politique et l'application de la loi, ainsi que d'autres questions relevant de la compétence du Département. Le Département s'engage à mettre en œuvre toutes les directives de l'EEA en ce qui concerne les pratiques d'embauche équitables.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Le Département dispose d'un point de contact désigné pour l'EJ, nommé ci-dessous, pour répondre aux questions concernant cette stratégie ou toute autre question liée à l'EJ.

Point de contact d'EJ de DPU:

Scott Seigal
Conseiller-auditeur
Département des Services Publics
Division juridique
One South Station
Boston, MA 02110
Scott.Seigal@mass.gov
(617) 305-3771



Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques du Commonwealth du Massachusetts

Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB) du Commonwealth du Massachusetts....	133
Contexte.....	133
Définitions.....	135
Processus public d'EFSB.....	136
Accès aux informations sur le projet	136
Distribution des avis.....	137
Commentaire public.....	138
Participation aux procédures.....	139
Accès aux Langues.....	140
Politiques sur le Changement Climatique.....	140
Cohérence avec MEPA.....	140
Mise en œuvre de la Stratégie d'EJ.....	142
Plan de participation du public et d'engagement communautaire (PIP)	142
Plan d'accès linguistique	142
Métriques.....	143
Évaluations périodiques.....	143
Engagements du personnel	144
Conclusion.....	144
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	145

Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (EFSB) du Commonwealth du Massachusetts

Contexte

Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques

Le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques (« Conseil d'Implantation » ou « EFSB ») est un conseil d'État indépendant qui examine les propositions de construction de grandes installations énergétiques, notamment des installations de production, des lignes de transport d'électricité, des gazoducs intraétatiques et des réservoirs de stockage de gaz naturel. Pour obtenir l'approbation du Conseil d'Implantation, le demandeur d'une installation proposée doit démontrer que l'installation fournirait un approvisionnement énergétique fiable, avec un impact minimal sur l'environnement, au coût le plus bas possible. Le Département des Services Publics (« Département » ou « DPU ») soutient administrativement le travail du Conseil de choix du site et de son personnel, mais le Conseil d'Implantation, composé de neuf membres, détermine de manière indépendante s'il doit approuver ou refuser ces projets. Le personnel du Conseil d'Implantation mène également des procédures liées au choix d'un site DPU qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'Implantation.¹⁷

Politiques du Commonwealth

Dans le cadre de son examen des installations juridictionnelles, le Conseil d'Implantation doit déterminer si les plans de construction d'un demandeur de projet sont conformes aux politiques actuelles en matière de santé, de protection de l'environnement, d'utilisation et de développement des ressources telles qu'adoptées par le Commonwealth. G.L. c. 164, § 69J. Voir également G.L. c. 164, § 69J¼ (exigeant une cohérence avec les politiques actuelles en matière de santé, de protection de l'environnement et d'énergie). Le Conseil d'Implantation prend en compte diverses politiques, notamment la Politique de Justice Environnementale (« Politique d'EJ »)¹⁸ du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (« EEA ») et la Politique d'Accès Linguistique du Commonwealth (Bulletin d'Administration et de Finances n°16).^{19,20}

L'article de la Politique d'EJ de l'EEA ordonne à toutes les agences de l'EEA « d'élaborer leurs propres stratégies de JE pour promouvoir de manière proactive la justice environnementale dans tous les quartiers de manière adaptée aux missions des agences ». Le Bulletin A&F n°16 ordonne à chaque agence d'élaborer un plan d'accès linguistique (« LAP ») à travers lequel elle travaille à mettre en œuvre des protocoles pour fournir des services aux non-anglophones et aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais.

Objectif de la Stratégie d'EJ d'EFSB

La Stratégie de Justice Environnementale (« Stratégie d'EJ ») du Conseil d'Implantation vise à garantir la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, et la répartition équitable des avantages et des charges énergétiques et environnementaux, indépendamment de la race, de la couleur, de l'origine nationale, du revenu ou de la maîtrise de l'anglais. Le Conseil d'Implantation doit tenir compte des principes

de justice environnementale et des conditions de justice environnementale spécifiques à la communauté lorsqu'il élabore toute politique et rend toute décision relative aux questions relevant de sa compétence statutaire. Les politiques et décisions du Conseil d'Implantation doivent également refléter un examen attentif de la répartition équitable des avantages et des charges énergétiques et environnementaux. Nous espérons que notre Stratégie d'EJ continuera d'évoluer au fil du temps, répondant aux besoins changeants des populations de justice environnementale du Commonwealth.

Avis d'Enquête

Le 30 juin 2021, le Conseil d'Implantation a ouvert un Avis d'Enquête (« NOI »), EFSB 21-01, pour explorer des pistes pour (1) accroître la visibilité des avis publics du Conseil d'Implantation et (2) promouvoir un public équitable et significatif et la participation des parties prenantes aux délibérations du Conseil d'Implantation.²¹ Par le biais de son NOI, le Conseil d'Implantation sollicite l'avis des parties prenantes concernées, des agents publics et des membres du public sur les meilleures pratiques visant à promouvoir la participation du public à ses délibérations. Sous réserve de son examen et de son approbation, le Conseil d'Implantation publiera une décision écrite finale sur l'avis d'intention, accompagnée d'un Plan de participation du public et d'engagement communautaire (« PIP ») et d'un LAP spécifique au Conseil d'Implantation détaillant les mesures de mise en œuvre et les échéanciers qui font progresser les dispositions de la Stratégie d'EJ du Conseil d'Implantation. Voir la section intitulée « Mise en œuvre de la Stratégie d'EJ » ci-dessous.

Le Conseil d'Implantation a reçu de nombreuses lettres de commentaires publics de la part des parties prenantes au cours de la période de commentaires initiale de l'avis d'intention. Les commentaires couvraient un large éventail d'idées sur la manière dont le Conseil d'Implantation peut améliorer ses procédures : par exemple , méthodes alternatives de distribution des avis, accès linguistique et accommodements, possibilités de commentaires du public, accessibilité aux audiences de commentaires publics, informations sur le projet sur le site Web du Conseil d'Implantation, conformité des candidats au projet, transparence de la part du Conseil d'Implantation et sensibilisation à la participation aux procédures du Conseil d'Implantation. Le 25 août 2022, le DPU et le Conseil d'Implantation ont organisé une table ronde conjointe des parties prenantes pour recueillir des commentaires sur l'amélioration de la participation du public et des parties prenantes à nos délibérations. Le DPU et le Conseil d'Implantation ont également sollicité des commentaires supplémentaires du public en septembre 2022. Bien que les suggestions proposées et actuellement en cours d'examen visent à améliorer la transparence globale, le service et le soutien du Conseil d'Implantation à ses parties prenantes, bon nombre de suggestions sont particulièrement bien adaptées aux besoins des populations d'EJ.

Équipe NOI

Le NOI est mené par une équipe composée du Directeur du Conseil d'Implantation, de l'avocat général et du personnel. L'équipe NOI a l'intention d'élaborer des plans de mise en œuvre détaillés dans le cadre de la prochaine décision du Conseil d'Implantation d'un site sur le NOI qui développera les dispositions contenues dans cette Stratégie d'EJ. Tout au long de l'année 2022, l'équipe NOI a examiné les réponses aux deux NOI et à la table ronde pour aider à guider le Conseil d'Implantation dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa Stratégie d'EJ. De plus, l'EEA a publié une autre version de cette Stratégie d'EJ et a sollicité les commentaires du public. Bon nombre des changements résultant de tous les commentaires reçus sont reflétés dans cette version de la Stratégie d'EJ. Le Conseil d'Implantation continuera d'intégrer les politiques élaborées dans le cadre de la procédure NOI dans la Stratégie d'EJ.

Définitions

La terminologie définie ci-dessous est tirée de la politique EJ de l'EEA. Il est important de définir clairement ces termes afin que le public puisse tenir le Conseil d'Implantation responsable de son analyse des installations proposées et d'autres projets.

« [Justice environnementale pour la population](#) » désigne un quartier qui répond à un ou plusieurs des critères définis par la Politique de Justice Environnementale du Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales. Depuis juin 2023, ces critères sont les suivants :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ;
- Les minorités représentent 40 % ou plus de la population ;
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais ;
- Les minorités représentent 25 % ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 % du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ; ou
- Une partie géographique d'un quartier désignée par la Secrétaire comme population de justice environnementale conformément à la loi.

« [Principes de la Justice Environnementale](#) » sont des principes qui soutiennent la protection contre la pollution de l'environnement et la capacité de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, indépendamment de la race, de la couleur, du revenu, de la classe, du handicap, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'origine ethnique ou de l'ascendance, de la croyance religieuse ou de la maîtrise de la langue anglaise, qui comprennent : (i) la participation significative de tous à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, réglementations et politiques environnementales, y compris les politiques sur les changements climatiques ; et (ii) la répartition équitable des avantages énergétiques et environnementaux et des charges environnementales. »

« [Avantages énergétiques](#) » désigne l'accès au financement, à la formation, aux énergies renouvelables ou alternatives, à l'efficacité énergétique ou à d'autres ressources bénéfiques déboursées par l'EEA, ses agences et ses bureaux.

« [Bénéfices environnementaux](#) » désigne l'accès à des ressources naturelles propres, y compris l'air, les ressources en eau, les espaces ouverts, les terrains de jeux construits et autres installations et lieux de loisirs en plein air, les cours sur les énergies renouvelables propres, l'application de la loi environnementale, la formation et le financement décaissé ou administré par l'EEA.

« [Fardeaux environnementaux](#) » désigne toute destruction, dommage ou dégradation des ressources naturelles qui n'est pas négligeable, résultant de causes intentionnelles ou raisonnablement prévisibles, y compris, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution de l'eau, l'évacuation inappropriée des eaux usées, le déversement de déchets solides et autres substances nocives, le bruit excessif, les activités qui limitent l'accès aux ressources naturelles et aux installations et lieux de loisirs extérieurs construits, l'assainissement inadéquat de la pollution, la réduction des niveaux des eaux souterraines, la dégradation de la qualité de l'eau, l'augmentation des débits d'inondations ou de pluie et les dommages à l'intérieur des terres, voies navigables et plans d'eau, zones humides, rivages et eaux

marines, forêts, espaces ouverts et terrains de jeux provenant d'opérations industrielles, commerciales ou gouvernementales privées ou de toute autre activité qui contamine ou altère la qualité de l'environnement et présente un risque pour la santé publique.

« **Implication significative** » signifie que tous les quartiers ont le droit et l'opportunité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, ainsi que l'évaluation, et que les quartiers sont habilités et assistés administrativement pour participer pleinement par le biais de l'éducation et de la formation, et bénéficient de la transparence/responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique.

« **MEPA** » est la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts, M.G.L. Ch.30, Articles 61-621. En vertu du statut de la MEPA, l'EEA examine les impacts environnementaux potentiels des actions des agences d'État qui dépassent certains seuils réglementaires. La MEPA implique un examen et des commentaires publics et est soumise à des délais légaux stricts quant à la durée des examens.

« **Quartier** » désigne un groupe d'îlots de recensement tel que défini par le Bureau de Recensement Américain, mais n'inclut pas les personnes qui vivent dans des dortoirs universitaires ou les personnes sous garde ou sous garde formellement autorisées et supervisées (c.-à-d. dans les prisons fédérales ou d'État).

Processus public d'EFSB

Le Conseil d'Implantation offre une gamme d'opportunités aux individus et aux organisations de participer et d'être entendus tout au long des différentes phases de ses procédures, depuis le dépôt initial du demandeur, jusqu'aux auditions de commentaires publics et de preuves, aux réunions du Conseil et, si elles sont approuvées, à la construction et à l'exploitation des installations. L'intérêt pour les procédures du Conseil d'Implantation peut aller de la collecte d'informations à partir d'avis de projet ou du site Web du Conseil d'Implantation, à la fourniture de commentaires oraux et écrits lors des débats publics, à la recherche de tous les droits légaux de participation, tels que la réception de documents et d'autres informations, la présentation de preuves, l'interrogation de témoins, et faire appel des décisions du Conseil d'Implantation. Le Conseil d'Implantation évalue régulièrement la manière dont il diffuse l'information publique à travers diverses méthodes et supports de communication, et améliore les lieux et les processus de diffusion de l'information lorsque cela est possible et à mesure que de nouvelles opportunités se présentent.

Accès aux informations sur le projet: Début d'une procédure

Le Conseil d'Implantation cherche à garantir que les informations sur le projet sont facilement accessibles pour examen à toutes les parties prenantes. La pétition complète d'un demandeur de projet est mise à disposition à plusieurs endroits et dans plusieurs langues (le cas échéant) pour permettre au public d'accéder à ces documents. Le Conseil d'Implantation exige qu'un demandeur de projet mette à disposition des copies physiques de certains documents dans un ou plusieurs référentiels tels qu'une bibliothèque publique, un bureau du gouvernement local, le bureau du demandeur de projet ou d'autres endroits accessibles dans la communauté. Le public peut également demander un accès physique aux dossiers du projet dans les bureaux du Conseil d'Implantation/DPU ou dans des formats supplémentaires (par exemple, gros caractères, braille).

Des versions électroniques des pétitions peuvent être trouvées sur le site Web du Conseil d'Implantation et sur le site Web du demandeur du projet, qui sont liés dans des avis publics largement diffusés. Le Conseil d'Implantation crée également des pages Web spécifiques au projet au début d'une procédure de projet, qu'il met à jour au cours de la procédure. Les pages Web contiennent, au minimum, des informations sur les audiences de commentaires publics ; des liens vers des informations sur le projet par sujet ; les calendriers et les dates d'examen des projets ; et des liens vers des informations générales sur le Conseil d'Implantation avec des résumés faciles à comprendre des processus et procédures clés.

Accès aux informations sur le projet : Accès après une procédure

Le Conseil d'Implantation cherche également à garantir que ses décisions et ordonnances d'approbation/rejet de projets soient accessibles au public. Des versions électroniques des décisions et ordonnances sont disponibles en quelques heures sur les sites Web du Conseil d'Implantation/DPU. Le Conseil d'Implantation fournit des résumés au début de ses décisions et ordonnances. Le Conseil d'Implantation s'efforcera de rédiger ces résumés de décisions et d'ordonnances dans un langage simple. Le Conseil d'Implantation veille également à ce que, le cas échéant, les avis consultatifs, décisions et autres décisions ayant valeur de précédent soient publiés en ligne.

Une fois la procédure du comité de choix d'emplacement terminée, si le projet est approuvé et que le demandeur du projet a reçu les autres permis requis, le demandeur du projet peut commencer la construction. Le Conseil d'Implantation demande et examine les plans de projets de sensibilisation communautaire qui seront utilisés par les candidats au projet pour informer les propriétaires des activités de construction. Le Conseil d'Implantation continuera d'identifier les moyens par lesquels les candidats aux projets peuvent et doivent tenir les propriétaires informés des activités de construction (y compris les informations que les candidats aux projets doivent tenir à jour sur les sites Web de leurs projets).

Distribution des avis

Le Conseil d'Implantation exige que les demandeurs de projets fournissent des avis détaillés et en temps opportun pour tous les projets proposés, y compris des avis envoyés par courrier aux résidents de la région (y compris les propriétaires et les locataires), les entreprises et les responsables locaux et étatiques, ainsi que la publication de l'avis dans les journaux. Le Conseil d'Implantation exige que les candidats au projet informent les résidents situés dans certaines distances des nouvelles installations proposées par courrier américain. Sur la base des informations démographiques des résidents vivant à proximité d'un projet proposé, le Conseil d'Implantation peut exiger que l'avis et les envois soient traduits dans d'autres langues et publiés dans les canaux d'information applicables à ces autres langues et emplacements.

Le Conseil d'Implantation veille également à ce que les informations sur le projet soient publiées sur les sites Web du demandeur de projet et du Conseil d'Implantation (y compris les pages Web spécifiques au projet). Le Conseil d'Implantation exige que les candidats au projet fournissent un préavis supplémentaire aux organisations communautaires (y compris les organisations de justice environnementale et les organisations autochtones) dans la zone d'un projet, en utilisant la « liste de diffusion EJ » développée et maintenue par l'EEA. Au début de l'avis détaillé, le Conseil d'Implantation fournit un résumé en langage simple, qui fournit des informations sur l'audience publique et une brève description du projet. Le Conseil d'Implantation s'efforcera de fournir ces résumés dans un langage simple, à un niveau de lecture de huitième année.

En informant les résidents à proximité d'un projet proposé, le Conseil d'Implantation cherche à faire connaître la proposition et à permettre à ceux qui souhaitent plus d'informations ou souhaitent formuler des commentaires d'avoir la possibilité de contribuer de manière significative et d'éclairer l'examen par le Conseil d'un projet proposé. Pour améliorer davantage la compréhension de l'emplacement géographique d'un projet par rapport à l'emplacement de chaque résident, le Conseil d'Implantation exige que les candidats au projet fournissent des cartes interactives basées sur un SIG sur leurs sites Web permettant aux résidents de saisir l'adresse de leur propriété et de visualiser leur proximité par rapport au projet proposé.

Commentaire Public

Le Conseil d'Implantation reconnaît la diversité des populations de justice environnementale à travers le Commonwealth et le fait que les membres d'une communauté donnée où un projet peut être proposé ont des idées uniques sur les personnes, les lieux, l'environnement, la culture et l'histoire de la communauté donnée. Le Conseil d'Implantation reconnaît également la valeur et l'importance d'acquérir une large compréhension de cette perspective locale et d'intégrer ces éléments dans le processus d'examen du Conseil d'Implantation. Le Conseil d'Implantation permet que les commentaires soient soumis par écrit ou par voie électronique avant, pendant et après les audiences de commentaires publics, et oralement lors des audiences de commentaires publics au début d'une procédure.

Le Conseil d'Implantation s'appuie sur les commentaires du public comme source importante d'informations sur les questions potentielles sur lesquelles enquêter au cours d'une instance. L'objectif du Conseil d'Implantation en menant une audience de commentaires publics est de fournir un forum solide, inclusif et utile permettant au public d'en savoir plus sur un projet proposé et de permettre au Conseil d'Implantation de se renseigner sur les préoccupations de la communauté. Sur la base des informations démographiques des résidents vivant à proximité d'un projet proposé, le Conseil d'Implantation peut exiger l'interprétation de l'audience de commentaires publics dans d'autres langues. Le Conseil d'Implantation offre également aux participants la possibilité d'activer le sous-titrage codé lors des audiences publiques à distance. Comme décrit ci-dessous, le Conseil d'Implantation répond aux demandes de langues et d'aménagements supplémentaires.

En choisissant un lieu et des dates/heures pour les audiences de commentaires publics en personne, le Conseil d'Implantation reconnaît que chaque population de justice environnementale a des caractéristiques distinctes et, en conséquence, prend en compte les objectifs suivants, notamment :

- L'heure de la réunion est la plus propice à la participation du public (c.-à-d. le soir) ;
- Le lieu est conforme à la Loi sur les Américains Handicapés (ADA) ;
- Le lieu dispose de capacités de connexion d'équipements audiovisuels suffisantes ;
- Le lieu peut assurer de manière adéquate la sécurité publique ; et
- Le lieu est adapté aux audiences hybrides à distance/en personne.

En outre, le Conseil d'Implantation examine si :

- Les populations des zones rurales peuvent accéder au lieu de réunion ;
- Des acteurs du quartier ou des élus municipaux recommandent le lieu et les horaires des réunions ;
- Le lieu est proche de l'emplacement du projet proposé ;

- Le lieu est généralement utilisé par la communauté et peut accueillir tous les participants intéressés ;
- Le lieu se trouve à proximité des transports en commun et/ou dispose d'un grand parking gratuit ; et
- Le lieu peut assurer de manière adéquate la sécurité publique.

Depuis 2020, le Conseil d'Implantation mène ses audiences de commentaires publics à distance et publie des enregistrements des audiences sur la [page YouTube de l'EFSB](#). Le Conseil d'Implantation a l'intention de reprendre les audiences en personne et de continuer également à fournir un accès par vidéoconférence à ceux qui souhaitent participer à distance.

Participation aux procédures

Les individus, organisations, entreprises ou autres entités (telles qu'une municipalité) souhaitant participer au-delà de la phase de consultation publique d'une procédure peuvent demander au Conseil d'Implantation d'intervenir en tant que partie ou de participer en tant que participant limité. Afin d'intervenir en tant que partie, un requérant doit démontrer qu'il est, ou peut être, « substantiellement et spécifiquement affecté » par la procédure. Les questions soulevées dans la demande d'intervention doivent être spécifiques à l'intervenant potentiel et doivent entrer dans le champ d'application de l'examen du Conseil d'Implantation, comme les impacts visuels, le bruit, la pollution de l'air ou de l'eau, la circulation ou les champs magnétiques qui pourraient avoir un effet temporaire ou impact permanent sur les pétitionnaires ou leurs biens. Voir 980 CMR 1.05 ; voir aussi G.L. c. 30A, §§ 1, 10.

Les individus ou les organisations autorisés à intervenir en tant que partie sont appelés « intervenants ». En tant que partie à part entière, un intervenant peut soumettre des questions au demandeur du projet, poser des questions lors des audiences de preuve, présenter des preuves et déposer des mémoires conformément aux règles de procédure et au calendrier établis pour cette affaire. Un intervenant a également le droit de faire appel d'une décision finale du Conseil d'Implantation devant la Cour Judiciaire Suprême du Massachusetts. Les individus ou les organisations souhaitant participer en tant que participant limité n'ont pas besoin de démontrer un intérêt « substantiel et spécifique » ; cependant, une demande de participation en tant que participant limité doit décrire la manière dont le pétitionnaire est intéressé et le but pour lequel la participation est demandée. Les participants limités peuvent recevoir des copies des documents déposés et des mémoires.

Le Conseil d'Implantation fournit un manuel qui explique les différentes manières de participer à son processus d'examen. Ce manuel est actuellement fourni dans les langues suivantes : [Anglais](#) et [espagnol](#)²²

Le Conseil d'Implantation étudie l'utilisation d'autres médias qui pourraient être utiles pour expliquer les procédures de base de la participation du public, et peut-être un aperçu des projets spécifiques à l'étude.

Accès aux Langues

Le Conseil d'Implantation cherche à garantir que les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais ont la possibilité de s'impliquer et de participer de manière significative aux procédures du Conseil d'Implantation. Au début d'une instance, le personnel du Conseil d'Implantation examine les informations démographiques sur les zones dans lesquelles des installations sont proposées afin d'identifier les populations ayant une maîtrise limitée de l'anglais et pouvant nécessiter une traduction de documents et des services d'interprétation. Dans de tels cas, le Conseil d'Implantation exige que le demandeur du projet

fournisse un avis dans les langues supplémentaires identifiées parlées dans la communauté et, le cas échéant, publie l'avis dans des journaux de langue autre que l'anglais à diffusion locale.

Le Conseil d'Implantation inclut l'interprétation simultanée dans des langues supplémentaires lors des audiences de commentaires publics virtuelles et en personne. Ces services sont fournis là où il existe une population limitée maîtrisant l'anglais et sur demande. L'interprétation est également assurée lors des audiences de preuve et des réunions du Conseil, au besoin. Le Conseil d'Implantation est en train de mettre à jour son LAP. Les éléments du LAP sont décrits dans la section intitulée « Plan d'accès linguistique » ci-dessous.

Politiques sur le Changement Climatique

Le Conseil d'Implantation prend en compte les impacts actuels et futurs du changement climatique sur les populations de justice environnementale et autres dans ses décisions et évalue le traitement par le candidat de l'adaptation, de l'atténuation et de la résilience au changement climatique dans le cadre de son examen environnemental. Par exemple, le Conseil d'Implantation analyse l'élévation du niveau de la mer et les impacts des ondes de tempête sur les installations des communautés côtières. Le Conseil d'Implantation évalue également la conformité d'un projet avec les plans de résilience et de changement climatique de l'État. Le Conseil d'Implantation travaillera également avec le Chef de Climat du Massachusetts et le Bureau de l'Innovation et de la Résilience Climatiques dans la mise en œuvre de la politique climatique. Le Conseil d'Implantation reconnaît que les impacts du changement climatique et les mesures de résilience peuvent présenter des défis particuliers pour les populations soucieuses de la justice environnementale et nécessitent une attention particulière dans les examens.

Cohérence avec MEPA: Protocoles MEPA

En 2022, le Bureau MEPA a émis deux protocoles relatifs à la justice environnementale : (i) Protocole de participation du public MEPA pour les populations en faveur de la justice environnementale ; et (ii) le protocole intérimaire du MEPA pour l'analyse des impacts du projet sur les populations de justice environnementale. Le Protocole de Participation Publique du MEPA exige que les candidats au projet identifient les populations proches de la justice environnementale et s'engagent dans une démarche de sensibilisation préalable auprès de ces populations. Les candidats au projet doivent fournir une description des stratégies de participation du public dans le cadre du dépôt de la MEPA, et indiquer spécifiquement comment les organisations communautaires et les tribus ont été informées des moyens de demander une réunion communautaire. Les demandes d'installation déposées devant le Conseil d'Implantation nécessitent souvent également un dépôt auprès de la MEPA.

Le Protocole Intérimaire du MEPA pour l'Analyse des Impacts du Projet sur les populations de justice environnementale exige qu'un demandeur de projet évalue et décrive tout fardeau environnemental injuste ou inéquitable existant et les conséquences de santé publique associées ayant un impact sur la population de justice environnementale. Ces impacts incluent ceux de toute opération ou projet privé, industriel, commercial, étatique ou municipal, antérieur ou actuel, qui a endommagé l'environnement, y compris les impacts cumulatifs sur la santé et l'élévation du niveau de la mer. Le Conseil d'Implantation examine ces analyses dans son évaluation d'une proposition de projet et tire les conclusions applicables dans ses décisions.

Participation du Public améliorée

Le Conseil d'Implantation utilise des procédures améliorées de participation du public dans son examen des pétitions relatives aux installations énergétiques. En vertu de l'article 20 de la politique EJ, une participation accrue du public est requise pour les procédures du Conseil d'Implantation, sur la base des mêmes seuils d'impact environnemental que ceux utilisés par le bureau de la MEPA (dans l'article 16) pour sa participation accrue du public :

- Tout projet qui dépasse un seuil du Formulaire de Notification Environnementale (ENF) pour l'air, les déchets solides et dangereux (autres que les projets d'assainissement), ou le traitement et l'élimination des eaux usées et des boues d'épuration ; et
- Le site du projet est situé à moins d'un mile d'une population d'EJ (ou dans le cas de projets dépassant un seuil ENF pour l'air, à moins de cinq miles d'une population d'EJ).

Le Conseil d'Implantation continuera à utiliser des procédures améliorées de participation du public dans son examen des pétitions relatives aux installations énergétiques.

Analyse améliorée des impacts

Conformément à la politique EJ, le Conseil d'Implantation utilise une analyse approfondie des impacts et des procédures d'atténuation dans son examen des installations énergétiques proposées. En vertu de l'article 20 de la politique EJ, l'analyse approfondie des impacts et des mesures d'atténuation est requise pour les procédures du Conseil d'Implantation, sur la base des mêmes seuils d'impact environnemental utilisés par la MEPA (dans l'Article 17) pour son analyse approfondie des impacts et des mesures d'atténuation :

- Dépassent un seuil EIR obligatoire pour l'air, les déchets solides et dangereux (autres que les projets d'assainissement), ou le traitement et l'élimination des eaux usées et des boues d'épuration ; et
- Sont situés à moins d'un mile d'une population d'EJ (ou dans le cas de projets dépassant un seuil EIR obligatoire pour l'air, à moins de cinq miles d'une population d'EJ). Le promoteur du projet peut soumettre des données de modélisation aérienne réelles sur la zone d'impacts atmosphériques potentiels du projet dans sa portée EIR afin de modifier la zone d'impact présumée de cinq milles.

Les décisions rendues par le Conseil d'Implantation comprennent des mesures visant à atténuer ces impacts pour les communautés affectées, avec un examen approfondi requis là où les populations soucieuses de la justice environnementale sont présentes. Dans son examen des installations de production, le Conseil prend en compte les impacts cumulatifs sur la santé, notamment les effets composés causés par la proximité de plusieurs sources d'énergie, industrielles ou de transport. Le Conseil d'Implantation continuera de mener une analyse approfondie des impacts et des procédures d'atténuation dans le cadre de son examen des installations énergétiques proposées en vertu de l'article 20.

Mise en œuvre de la Stratégie d'EJ

Plan de participation du public et d'engagement communautaire (PIP)

Toutes les agences de l'EEA doivent créer un PIP qui établit un programme de participation publique inclusif et robuste pour les actions clés de l'agence qui concentre les ressources de l'agence sur des activités de sensibilisation qui améliorent les opportunités de participation du public pour les activités de l'agence qui affectent potentiellement les populations de justice environnementale. L'EFSB développe son PIP dans le cadre du processus NOI. Le Conseil d'Implantation publiera son projet de PIP pour une période de commentaires publics de 60 jours, examinera les commentaires reçus et intégrera des améliorations à son projet de PIP. Le Conseil d'Implantation publiera son PIP final, traduit dans toutes les langues appropriées, sur son site Internet. Le Conseil d'Implantation consultera les PIP des agences appropriées (par exemple, d'autres agences de l'EEA et d'autres agences nationales de réglementation de l'énergie) pour aider à guider le Conseil d'Implantation dans le développement de son PIP. Le Conseil d'Implantation veillera à ce que son PIP soit mis en œuvre conformément aux lois nationales et fédérales applicables en matière de non-discrimination.

Plan d'Accès aux Langues (LAP)

Le Conseil d'Implantation développe son LAP dans le cadre du processus NOI. Le Conseil d'Implantation publiera le projet de LAP pour une période de commentaires publics de 60 jours et examinera tous les commentaires reçus et intégrera les améliorations à son projet de LAP. Le Conseil d'Implantation publiera son LAP final, traduit dans toutes les langues appropriées, sur son site Internet. Le LAP vise à éliminer les obstacles à l'accès et à améliorer les opportunités de contribution et de participation du public pour les parties prenantes ayant une maîtrise limitée de l'anglais. Le LAP du Conseil d'Implantation contiendra au minimum les informations suivantes :

- Identification des seuils pour la traduction présumée des documents de projet et la fourniture d'une interprétation linguistique simultanée par des interprètes qualifiés lors des procédures en direct pour les audiences de commentaires publics, les auditions de preuves et les réunions du Conseil dans des langues appropriées afin de permettre aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais de participer de manière significative à ces procédures et activités.
- Description des protocoles de services linguistiques du Conseil d'Implantation (c.-à-d. le processus pour demander des services d'interprétation ou de traduction de documents.)
- Description des exigences de la Conseil d'Implantation pour la sélection d'un service d'interprétation pour les audiences
- Description des « documents publics clés » communs d'intérêt pour le grand public que le Conseil d'Implantation traduira dans les principales langues parlées dans le Commonwealth pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais qui sont servies ou susceptibles d'être rencontrées par les activités du Conseil d'Implantation.²³
- Description des « documents publics clés » spécifiques au projet présentant un intérêt pour une personne particulière ayant une maîtrise limitée de l'anglais ou un groupe d'individus ayant une maîtrise limitée de l'anglais et dont le Conseil d'Implantation exigera qu'ils soient traduits dans les langues répandues dans la zone du projet²⁴

- Description de l'approche du Conseil d'Implantation visant à fournir des « documents publics clés » traduits et à accroître les messages destinés aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais sur ses pages Web et/ou sur les réseaux sociaux ;
- Examen de la meilleure façon de recevoir des commentaires sur l'exactitude et la qualité des services d'assistance linguistique ; et
- Un processus d'examen et d'évaluation des nouvelles technologies susceptibles d'élargir et d'améliorer les services linguistiques disponibles dans les délibérations du Conseil d'Implantation.

Métrique

Pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs de sa Stratégie d'EJ, le Conseil d'Implantation propose d'établir des mesures pour suivre la participation du public. Le Conseil d'Implantation commencera à suivre ces mesures au cours de l'exercice 2024 et les fournira au Bureau de Justice Environnementale de l'EEA pour qu'il les publie dans des rapports annuels. Certains des critères qui peuvent être pris en considération par le Conseil d'Implantation sont les suivants :

- Nombre de demandes d'interprétation et de traduction, y compris les langues demandées et satisfaites ;
- Nombre de demandes d'aides à l'accommodation auditive et visuelle et celles accordées ;
- Fonds dépensés par le Conseil d'Implantation et les candidats aux projets pour les services d'interprétation et de traduction ;
- Nombre de commentaires positifs/négatifs reçus concernant la qualité de la traduction/interprétation ;
- Pourcentage du personnel ayant suivi des formations axées sur la justice environnementale ;
- Pourcentage de réunions publiques d'agence organisées avec des services linguistiques.

Évaluations périodiques

Le Conseil d'Implantation révisera périodiquement, mais au moins tous les trois ans, sa Stratégie d'EJ, son PIP et son LAP. Les documents seront examinés par une équipe de justice environnementale, comprenant le directeur du Conseil d'Implantation et l'Avocat Général. L'examen mené par l'équipe de justice environnementale poursuivra toute analyse inachevée de la NOI, surveillera les performances de l'agence telles que mesurées par les données métriques collectées et examinera de nouvelles opportunités ou techniques. L'examen garantira que : (1) il n'y a pas de redondances ou de conflits avec les politiques/documents correspondants dans d'autres agences ; (2) l'élaboration et la mise en œuvre des documents/politiques progressent rapidement et méticuleusement ; et (3) les priorités et les commentaires des populations de justice environnementale à travers le Commonwealth éclairent le développement et la mise en œuvre. Le site Web du Conseil d'Implantation proposera des mises à jour périodiques sur les trois documents évoqués ci-dessus.

Engagements du personnel

Formations

Le Conseil d'Implantation veillera à ce que tout le personnel ait été correctement formé sur sa Stratégie d'EJ, ainsi que sur la nature des obligations de non-discrimination applicables. Le personnel du Conseil d'Implantation assistera également à des formations dispensées par l'EEA et le Département sur les politiques d'accès linguistique et de justice environnementale, et/ou à toute formation appropriée dispensée par des organisations externes (par exemple, l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement). Les formations obligatoires organisées par l'EEA comprennent :

- L'utilisation des outils de cartographie et de sélection de l'État disponibles pour identifier les quartiers de justice environnementale et évaluer les impacts du projet dans ces zones ; et
- La définition, les pratiques et les objectifs de l'engagement des parties prenantes.

Recrutement

Le Conseil d'Implantation comprend et apprécie l'importance de disposer d'un personnel d'agence qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts. Le Conseil d'Implantation est d'avis qu'une telle main-d'œuvre joue un rôle essentiel dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux et énergétiques, l'emplacement, l'élaboration de réglementations, les politiques et l'application de la loi, ainsi que d'autres questions relevant de la compétence du Conseil d'Implantation. Le Conseil d'Implantation s'engage à mettre en œuvre toutes les directives de l'EEA concernant les pratiques d'embauche équitables.

Le Conseil d'Implantation, composé de neuf membres, est composé du Secrétaire de l'EEA, qui en est le Président, du Secrétaire délégué au Logement et au Développement économique, du Commissaire du Département de la Protection de l'Environnement, du Commissaire du Département des Ressources Énergétiques, de deux Commissaires du DPU et de trois membres publics nommés par le gouverneur. Les trois membres du public sont expérimentés dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'énergie. La composition statutaire du Conseil d'Implantation offre une vaste expertise en la matière ; dans le cadre de la politique de l'agence, le Conseil d'Implantation aspire à avoir un conseil qui reflète également la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts.

Conclusion

Le Conseil d'Implantation, par le biais de la Politique d'EJ de l'EEA et de la présente Stratégie d'EJ, s'engage à assurer une protection égale et une participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois sur l'énergie, le changement climatique et l'environnement, les règlements, les politiques et la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA ou le contact ci-dessous.

Point de contact d'EJ d'EFSP :

Andrew Greene
Directeur, Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques
Andrew.Greene@mass.gov

Pour des demandes spécifiques d'hébergement, veuillez contacter :

Yonathan Mengesha
Coordinateur de Programme, Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques
Yonathan.Mengesha@mass.gov

Centre d'Énergie Propre du Massachusetts



Stratégie de Justice Environnementale

Table des matières

Centre d'Énergie Propre (CEC) du Massachusetts.....	148
Contexte et Énoncé de Mission du MassCEC	148
Politique de Justice Environnementale de l'EEA.....	148
Stratégie d'EJ et de Diversité, d'Équité et d'Inclusion (DEI).....	150
Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'EJ et au DEI.....	150
Renforcer les réseaux de parties prenantes de l'EJ et de la DEI et améliorer la communication.....	151
Stratégies et mesures EJ et DEI dans les domaines de programme	153
Stratégies et mesures EJ et DEI dans les domaines de programme	155
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	156

Centre d'Énergie Propre du Massachusetts (MassCEC)

Contexte et énoncé de mission du MassCEC

Créé par le Chapitre 23J des Lois Générales, le Centre d'Énergie Propre du Massachusetts (MassCEC) a commencé à opérer en 2009. MassCEC est une agence quasi publique financée principalement par le Fonds en Fiducie pour l'Énergie Renouvelable, autorisé par la législature du Massachusetts en 1997.

MassCEC se consacre à la croissance du secteur de l'énergie propre en soutenant l'innovation, le développement et l'adoption de marchés, ainsi que le développement de la main-d'œuvre et de l'industrie. La mission de MassCEC est d'accélérer l'innovation en matière d'énergie propre et de solutions climatiques qui est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques du Commonwealth, en faisant progresser la position du Massachusetts en tant que leader international en matière de climat tout en développant l'économie d'énergie propre de l'État.

MassCEC s'engage à créer une organisation diversifiée, équitable et inclusive où chacun est accueilli, soutenu, respecté et valorisé. Nous nous engageons à intégrer les principes de diversité, d'équité, d'inclusion et de justice environnementale dans tous les aspects de son travail afin de promouvoir la répartition équitable des avantages sanitaires et économiques de l'énergie propre et de soutenir une industrie de l'énergie propre diversifiée et inclusive. MassCEC s'efforce de diriger et d'innover en matière de solutions équitables en matière d'énergie propre et de climat.

Travaillant en étroite coordination avec le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales (EEA), MassCEC soutient des solutions innovantes en matière d'énergie propre et de climat en mettant l'accent sur quatre domaines critiques : l'environnement bâti, les transports, le réseau net zéro et l'éolien offshore. Grâce à des subventions et des investissements stratégiques, MassCEC soutient des solutions qui favorisent le développement de l'économie énergétique propre de l'État, accélèrent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'État et réduisent les coûts pour les entreprises et les consommateurs associés aux solutions énergétiques propres et climatiques. MassCEC finance également les efforts de formation de la main-d'œuvre pour s'assurer que nous avons une main-d'œuvre bien formée et diversifiée dans le domaine de l'énergie propre afin d'atteindre les objectifs climatiques ambitieux de l'État et soutient des programmes qui rendent les technologies et solutions d'énergie propre accessibles aux résidents à revenus faibles et modérés ainsi qu'aux résidents de populations d'EJ. À travers ses divers programmes et initiatives, MassCEC facilite la collaboration entre un large éventail de parties prenantes (notamment des entreprises, des innovateurs universitaires, des investisseurs privés, des agences gouvernementales, des organisations à but non lucratif et des communautés) pour catalyser et déployer des solutions énergétiques propres et climatiques dans tout le Commonwealth.

Politique de Justice Environnementale de l'EEA

[La Politique de Justice Environnementale \(EJ\)](#) de l'EEA exige que toutes les agences de l'EEA développent leurs propres Stratégies d'EJ. La politique stipule que « les agences de l'EEA doivent réfléchir à la manière d'intégrer de manière appropriée les considérations de justice environnementale dans leurs départements par le biais de politiques, de programmes ou d'autres stratégies. Les agences de l'EEA doivent identifier et promouvoir les projets parrainés par les agences, les décisions de financement, l'élaboration de règles ou



d'autres actions destinées à promouvoir la justice environnementale dans tout le Commonwealth afin de montrer comment la répartition équitable des avantages a été mesurée.

La Politique d'EJ décrit la « justice environnementale » de la manière suivante :

« La justice environnementale repose sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'être protégée des risques environnementaux et de vivre et de jouir d'un environnement propre et sain, quels que soient sa race, sa couleur, son origine nationale, son revenu, sa classe sociale, son handicap, son identité de genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou ascendance, sa croyance religieuse ou sa maîtrise de l'anglais. La justice environnementale est la protection égale et la participation significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des fardeaux énergétiques et environnementaux. »

En outre, la politique définit les « avantages énergétiques » comme « l'accès au financement, à la formation, aux énergies renouvelables ou alternatives, à l'efficacité énergétique ou à d'autres ressources bénéfiques déboursées par l'EEA, ses agences et ses bureaux ».

Les quartiers EJ sont les segments de la population que l'EEA a déterminés comme étant les plus à risque d'ignorer ou d'être incapables de participer à la prise de décision environnementale ou d'accéder aux ressources environnementales de l'État, ou qui sont particulièrement vulnérables. Ils sont définis comme des quartiers (données des groupes d'îlots de recensement du Bureau de Recensement Américain pour les critères de minorité et données de l'Enquête Communautaire Américaine (ACS) pour le revenu médian de l'État et les critères d'isolement en raison de la langue anglaise) qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu médian annuel des ménages ne dépasse pas 65 pour cent du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État ; les minorités représentent 40 pour cent ou plus de la population ;
- 25 pour cent ou plus des ménages ne maîtrisent pas l'anglais ; ou
- Les minorités représentent 25 pour cent ou plus de la population et le revenu médian annuel des ménages de la municipalité dans laquelle le quartier est situé ne dépasse pas 150 pour cent du revenu médian annuel des ménages à l'échelle de l'État.

En tant qu'agence d'État quasi publique, MassCEC n'est pas soumise à la politique EJ de l'EEA, mais cherche néanmoins à intégrer les principes de justice environnementale et à atteindre les quartiers EJ et d'autres populations mal desservies avec des avantages en matière d'énergie propre. De plus, en tant qu'agence qui soutient la croissance de l'industrie de l'énergie propre, MassCEC cherche à promouvoir les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) dans l'ensemble de l'industrie et à aider à guider sa croissance de manière diversifiée, équitable et inclusive.

Stratégie d'EJ et de Diversité, d'Équité et d'Inclusion (DEI)

La Stratégie d'EJ et DEI de MassCEC décrit le cadre stratégique et les actions clés que MassCEC prendra pour intégrer les principes de justice environnementale dans ses programmes, ses partenariats et son rôle de leader et d'organisateur de l'industrie de l'énergie propre.



Actions clés de l'Agence :

- Travailler à une main-d'œuvre MassCEC qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, former le personnel aux principes DEI et EJ et partager des ressources et des meilleures pratiques avec des parties prenantes externes, le cas échéant ;
- Renforcer les réseaux de parties prenantes liées au DEI et à l'EJ et améliorer la communication tout au long du développement et de la mise en œuvre des programmes et activités de MassCEC afin d'impliquer de manière significative et de distribuer équitablement les avantages du programme à un ensemble diversifié de populations et de communautés qui reflètent la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts ; et
- Établir des objectifs de dépenses à l'échelle de l'agence pour des domaines tels que les quartiers EJ, les villes passerelles, les initiatives pour les revenus faibles et modérés et les services de traduction d'ici la fin de l'exercice 2023.

Des détails supplémentaires sur les actions de MassCEC dans ces domaines sont décrits ci-dessous.

Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'EJ et au DEI

MassCEC reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant les charges environnementales et énergétiques et le décaissement des subventions.

MassCEC veillera à ce que le personnel comprenne les principes de l'EJ et du DEI à travers des formations et des ateliers liés à l'EJ et au DEI. Dans la poursuite de cet objectif, MassCEC a embauché un consultant DEI et a rendu obligatoire les sessions de formation avec le consultant pour tout le personnel. Le cas échéant, MassCEC cherchera à partager les ressources EJ et DEI et les guides de meilleures pratiques avec l'industrie, les entités gouvernementales et d'autres parties intéressées. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des actions que MassCEC entreprendra pour former son propre personnel aux principes liés à l'EJ et au DEI et partager les meilleures pratiques avec la communauté de l'énergie propre :

- Retenir un consultant DEI pour former et éduquer le personnel de MassCEC sur les principes DEI ;
- Convoquer des groupes de travail composés du personnel de MassCEC pour évaluer et développer une stratégie sur les questions d'EJ et de DEI au sein de MassCEC et également au sein de la programmation de MassCEC ;
- Assister aux formations EJ organisées par l'EEA et diffuser les connaissances appropriées et les meilleures pratiques au personnel et aux parties prenantes du MassCEC ;
- Intégrer la diversité dans nos pratiques d'embauche et offrir une formation aux responsables du recrutement afin de promouvoir une prise de décision équitable, y compris dans le processus d'embauche, en évaluant la capacité des candidats à prendre en compte les besoins des populations vulnérables, des quartiers de justice environnementale et des zones mal desservies du Commonwealth;
- Intégrer la formation DEI et EJ dans le processus d'intégration des nouveaux employés ;



- Chercher à faire connaître les offres d'emploi au MassCEC dans des forums pertinents qui peuvent être plus accessibles aux membres des populations d'EJ (par exemple, les sites d'emploi et les sites Web des groupes d'intérêt et des organisations de défense pertinents, ainsi que les universités et collèges communautaires qui desservent les quartiers EJ ;
- Reconnaître les efforts des employés pour soutenir le travail EJ/DEI de MassCEC lors des évaluations de performance ;
- Mettre à jour le site Web À propos de MassCEC pour inclure les valeurs et l'engagement de MassCEC en faveur de l'équité, et mettre à jour le site Web, les offres d'emploi et les garanties du programme respectivement ;
- Héberger les documents clés de l'agence et les documents liés à la DEI et à l'EJ sur le site Web de MassCEC pour un accès public dans plusieurs langues, le cas échéant et disponibles, en suivant le nombre de documents traduits et les ressources financières utilisées pour la traduction ; et
- Partager les meilleures pratiques et les enseignements avec l'industrie de l'énergie propre et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant.

Renforcer les réseaux de parties prenantes de l'EJ et de la DEI et améliorer la communication

Grâce à son rôle de technologie d'énergie propre et d'accélérateur de marché, MassCEC entretient des relations solides avec le secteur privé. Cependant, afin de développer des programmes garantissant la répartition équitable des avantages de l'énergie propre, MassCEC doit développer des relations tout aussi solides avec les quartiers EJ et les groupes communautaires DEI, les groupes de défense et d'autres parties prenantes liées à l'EJ et au DEI.

MassCEC impliquera de manière significative ces groupes dans l'élaboration, le recrutement et la mise en œuvre du programme. La politique EJ de l'EEA stipule qu'une « implication significative » englobe les éléments suivants : « Tous les quartiers ont le droit et l'opportunité de participer à la prise de décision en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, y compris l'évaluation des besoins, la planification, la mise en œuvre, la conformité et l'application, ainsi que l'évaluation, et les quartiers sont habilités et assistés administrativement pour participer pleinement à travers l'éducation et la formation, et bénéficient de la transparence/responsabilité de la part du gouvernement en ce qui concerne la contribution de la communauté, et sont encouragés à développer une gestion de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique. » Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des actions que MassCEC entreprendra pour renforcer sa collaboration et sa communication avec les parties prenantes de l'EJ et de DEI :

- Fournir une liste des organisations EJ et DEI, des groupes communautaires, des groupes de médias EJ, des groupes de défense accessibles à tout le personnel du MassCEC :
 - Inclure les organisations précédemment engagées et mettre régulièrement à jour de nouvelles connexions ; et
 - Partager et coordonner avec l'EEA et les agences de l'EEA, le cas échéant.
- Établir des relations avec les parties prenantes d'EJ et de DEI ainsi que les groupes communautaires grâce à une communication et un engagement réguliers :

- Organiser des réunions avec les parties prenantes du DEI et de l'EJ (telles que les organisations de quartier, les groupes industriels axés sur le DEI, les groupes de défense des contribuables à faible revenu, et les groupes de défense de la justice environnementale) pour comprendre les besoins et les priorités en matière d'énergie propre ; et
 - Participer à des séances d'écoute dirigées par l'EEA et à des groupes de discussion avec les parties prenantes de l'EJ.
- Développer les meilleures pratiques pour impliquer les parties prenantes liées à l'EJ et au DEI dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme MassCEC :
 - Développer des cadres directeurs et des protocoles pour recueillir les commentaires des parties prenantes pour la conception du programme MassCEC, en impliquant les parties prenantes tôt et souvent, et en offrant des services linguistiques si cela est demandé et réalisable ;
 - Développer des bonnes pratiques et des mécanismes de responsabilisation pour impliquer les parties prenantes tout au long des programmes MassCEC pertinents ou de la mise en œuvre de projets de subventions, par exemple en garantissant qu'un groupe de développement communautaire, une organisation communautaire ou une organisation non gouvernementale et un groupe de défense de l'EJ fournissent des recommandations de bonnes pratiques de haut niveau sur le développement de programmes.
 - Exemples : Les opportunités de subvention, notamment EmPower (un programme d'accès à l'énergie propre), ACTNow (un programme de transport propre) et le programme de développement de la main-d'œuvre de l'éolien offshore, ont sollicité les commentaires des parties prenantes liées à l'EJ et au DEI pour élaborer des documents de sollicitation, avec une enquête de sensibilisation et des avis d'intention. Ces programmes ont également sollicité des commentaires de manière informelle via une sensibilisation directe ;
 - Exemple : Un projet pilote de partage de véhicules électriques basé sur les revenus dans le cadre du programme ACTNow de MassCEC comprend une société de développement communautaire, en tant que membre de l'équipe du projet de subvention, pour aider à développer un modèle de partenariat communautaire reproductible pour la mise en œuvre future du projet.
 - Exemples : Utiliser le groupe de travail MassCEC sur l'énergie propre et l'équité pour contribuer au développement de la stratégie et de la programmation de développement de la main-d'œuvre de MassCEC.
- Développer une méthodologie de mentorat dans les programmes MassCEC applicables afin de créer un futur pipeline plus diversifié de candidats et de bénéficiaires de subventions :
 - Cibler le renforcement des capacités avec les partenaires liés à l'EJ et au DEI, les écoles professionnelles, les collèges communautaires, les organisations communautaires et les organisations à but non lucratif, etc.
 - Exemples : Le programme de Stages sur les Énergies Propres, qui facilite le placement des étudiants et des jeunes diplômés du MA dans des carrières dans les énergies propres, prévoit un financement spécifique pour les étudiants issus de minorités et s'appuiera sur des organisations partenaires de formation de

confiance pour atteindre ces étudiants. Au cours de l'exercice 2022, le programme aidera jusqu'à quatre de ces organisations à recruter et à encadrer des étudiants issus de minorités.

- Exemples : Les programmes d'innovation technologique de MassCEC fournissent un soutien supplémentaire aux incubateurs, accélérateurs et autres partenaires de l'industrie de l'innovation pour les initiatives DEI afin de soutenir la diversification de l'industrie de l'innovation en matière d'énergie propre.
- Faire connaître les programmes pertinents, les opportunités de subventions et les formations dans les quartiers EJ avec des publications, le parrainage de groupes communautaires locaux, des dépliants ou des événements de sensibilisation dans les centres communautaires, les centres confessionnels et les parcours de quartier déjà établis.
- Donner la priorité à l'EJ et aux autres populations mal desservies dans la participation au programme, le cas échéant, grâce à une communication, une éducation et une formation ciblées.
 - Évaluer et accroître l'accessibilité de la communication et de la sensibilisation actuelles ;
 - Fournir le matériel du programme dans d'autres langues, le cas échéant ;
 - Diversifier les canaux de communication lorsque cela est approprié (par exemple, en tirant parti des réseaux de partenaires communautaires et des voies de communication de quartier EJ en personne existantes telles que : les églises, les marchés de producteurs, les foires, les centres communautaires, les écoles, etc.) ; et
 - Continuer à utiliser les médias sociaux et d'autres outils Web pour atteindre un public plus large.
 - Rechercher des partenariats avec des partenaires communautaires de confiance pour atteindre les populations prioritaires ;
 - Développer du matériel, des programmes ou des initiatives pédagogiques basés sur les commentaires du Groupe de Travail sur l'Énergie Propre et l'Équité de MassCEC.
 - Possibilité d'inclure des initiatives d'alphabétisation technique, des campagnes médiatiques dirigées, etc.
 - Exemples : Le programme pilote EmPower Massachusetts a inclus des ateliers pour les parties prenantes, ciblant celles qui représentent des communautés historiquement mal desservies ou vulnérables (y compris les populations de justice environnementale, les défenseurs des faibles revenus, les groupes minoritaires) dans le but d'identifier les candidats et de faciliter les relations pour les opportunités de subventions. Si le demandeur de subvention pour le programme n'est pas une organisation communautaire, il devra s'associer à une organisation communautaire pour la mise en œuvre du projet.

Stratégies et mesures EJ et DEI dans les domaines de programme

Le 31 décembre 2022, MassCEC a commencé à intégrer les principes de justice environnementale et de DEI dans l'ensemble de ses programmes et initiatives stratégiques au niveau des programmes. Grâce à la participation significative des parties prenantes d'EJ et DEI, l'agence cherchera à comprendre les priorités et les besoins d'EJ et DEI dans le cadre de ses programmes d'innovation, de développement et d'adoption de marchés, ainsi que de développement de la main-d'œuvre et de l'industrie. De plus, MassCEC a entamé



le processus de recrutement pour un poste de « directeur de la gestion des performances ». Cette personne sera chargée de suivre les métriques dans toute l'organisation, y compris toutes les métriques liées au DEI et à l'EJ.

MassCEC a développé les meilleures pratiques pour intégrer les considérations EJ et DEI dans ses principales fonctions en tant qu'agence (par exemple, développement de programmes, convocation de l'industrie) à l'automne 2022.

MassCEC a commencé à suivre les dépenses à l'échelle de l'agence dans les quartiers EJ, les villes passerelles, les initiatives d'équité et d'inclusion en matière de diversité, les initiatives à revenus faibles et modérés et les services de traduction au cours de l'exercice 2023, avec une année complète de suivi des informations au cours de l'exercice 2024. MassCEC a fixé des objectifs à l'échelle de l'agence pour l'avenir dans ces domaines en juillet 2022. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des actions que MassCEC entreprendra pour intégrer les principes EJ et DEI dans ses domaines de travail clés :

- Recueillir les commentaires des parties prenantes, y compris les représentants du quartier EJ à travers des initiatives telles que les séances d'écoute en matière d'EJ de l'EEA pour identifier, affiner et mettre en œuvre les objectifs et priorités EJ et DEI dans les programmes et initiatives stratégiques pertinents de MassCEC ;
- Intégrer les principes EJ et DEI et les objectifs identifiés dans la prise de décision programmatique, en traitant à la fois du développement du programme à l'échelle de MassCEC et de la prise de décision spécifique au projet afin de faciliter la distribution juste, diversifiée, équitable et inclusive des avantages énergétiques et d'autres impacts de MassCEC dans tout le Commonwealth ;
- Établir des objectifs de dépenses à l'échelle de l'agence pour des domaines tels que les quartiers EJ, les villes passerelles, les initiatives à revenus faibles et modérés et les services de traduction d'ici l'exercice 2023. Les dépenses seront suivies dans ces domaines à partir de l'exercice 2024.
- Développer et assurer la mise en œuvre d'un processus et d'un modèle standardisés qui intègrent les critères et le langage EJ et/ou DEI dans les sollicitations, les appels d'offres et les contrats, le cas échéant, pour promouvoir une industrie de l'énergie propre diversifiée, égale et inclusive :
 - Exemple : Les contrats dans le cadre du programme de prêt Investments BRIDGES comprenaient une disposition exigeant qu'une entreprise, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant une lettre d'accord, institue une politique DEI pour encourager l'embauche d'une équipe diversifiée, assurer un traitement égal et équitable à tous les membres de l'équipe et garantir un environnement de travail où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés et ont la possibilité de participer pleinement à la réussite de l'entreprise ; et
 - Exemple : L'équipe d'éolien offshore de MassCEC a inclus une section dans les critères de sélection pour une sollicitation de développement de la main-d'œuvre éolienne offshore qui prend en compte la mesure dans laquelle un candidat démontre un engagement véritable et proactif envers DEI et EJ dans le cadre du processus d'évaluation et de sélection.
- Développer des subventions ou des initiatives pour fournir des avantages en matière d'énergie propre aux quartiers EJ. Identifier les subventions ou initiatives MassCEC existantes qui ont un lien potentiel avec les populations d'EJ et travaillez avec les bénéficiaires et/ou les partenaires pour

identifier les moyens d'améliorer les avantages pour ces communautés, notamment en réduisant ou en éliminant le partage des coûts requis :

- Exemples : Le programme de subventions EmPower Massachusetts est spécifiquement conçu pour apporter des avantages en matière d'énergie propre aux populations historiquement mal desservies, y compris les quartiers d'EJ, et tous les projets seront dirigés par des organisations communautaires, des individus ou d'autres groupes ayant un historique de travail avec ces populations. Les objectifs du programme sont de mettre en œuvre des projets d'énergie propre dans ces communautés et de renforcer les capacités organisationnelles et communautaires pour les projets futurs ;
- Exemples : Le programme de transport propre ACTNow a réduit la part des coûts requise (25 % au lieu de la norme 50 %) pour les projets qui profitent aux populations d'EJ ;
- Exemples : Le programme de Stages sur les Énergies Propres réserve des fonds aux étudiants et aux employeurs des villes portes d'entrée afin de diversifier les étudiants et les employeurs participant au programme ; et
- Exemples : Le projet pilote sur les Métiers Techniques cherche à explorer la manière dont MassCEC peut soutenir au mieux la formation aboutissant à des certificats, des accréditations et une formation en cours d'emploi afin que la formation de la main-d'œuvre puisse mieux servir les résidents qui ne poursuivent pas de diplômes universitaires.
- Donner la priorité aux programmes et aux initiatives qui améliorent les objectifs EJ et DEI dans le processus de planification programmatique de MassCEC.
 - Exemples : Le programme de subventions Catalyst a récemment été ouvert avec une exclusion pour les startups appartenant à des femmes ou à des minorités afin de soutenir la diversité dans le secteur des énergies propres ; et
 - Exemple : MassCEC a développé un programme de subventions de transport ACT4All (« Accélération des transports propres pour tous ») qui a identifié l'accès équitable aux transports et la réduction du fardeau comme objectifs clés des projets potentiels.

Examen périodique

MassCEC révisera périodiquement, mais au moins tous les trois ans, sa Stratégie d'EJ et ses Métriques de Programme.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA, comme indiqué à la page 19 de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.

Points de contact d'EJ de MassCEC :

Stephanie Simmons
Directrice des ressources humaines
ssimmons@masscec.com
bcraig@masscec.com
(617) 315-9341

Daniel Gates
Chef Adjoint du Personnel
dgates@masscec.com



Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts



Stratégie de Justice Environnementale



Table des matières

Autorité des ressources en eau du Massachusetts	159
Mission	159
Stratégie d'EJ de MWRA.....	159
Développement et objectifs	159
Communication et sensibilisation	160
Engagement et participation du public.....	161
Formation	163
Embauche	164
Opportunités de subventions et de prêts à taux zéro	165
Environnement et santé publique	165
Analyse d'impact cumulatif	167
Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA	168



Autorité des ressources en eau du Massachusetts (MWRA)

Mission

L'Autorité des Ressources en Eau du Massachusetts (MWRA) a été créée par le pouvoir législatif en 1984, avec pour mission de nettoyer le port de Boston et de moderniser les systèmes d'eau et de traitement des eaux usées de la région. MWRA fournit désormais des services de gros d'eau et d'assainissement à plus de 3 millions de personnes dans 61 communautés à travers le Commonwealth. La mission de MWRA est de protéger la santé publique, d'assurer la gestion de l'environnement, de maintenir la confiance des clients et de soutenir une économie prospère en fournissant des services d'eau et d'égouts fiables et rentables de haute qualité.

Le Plan d'Affaires Stratégique Quinquennal de MWRA pour les exercices 2021 à 2025 fournit un outil de gestion permettant d'identifier et de prioriser les initiatives stratégiques essentielles à la mission de MWRA. Il garantit que le personnel travaille tous vers les mêmes buts et objectifs, suit les progrès et identifie les nouveaux problèmes à mesure qu'ils surviennent. Il assure la transparence pour nos contribuables et contribue à garantir que ces initiatives sont mises en œuvre dans les limites annuelles des dépenses en capital adoptées par le conseil d'administration de MWRA. Dans le plan d'affaires stratégique, les objectifs et les initiatives de MWRA sont regroupés selon les priorités stratégiques suivantes : Qualité de l'eau et performance du système ; Gestion de l'eau et performance du système ; Gestion des infrastructures et résilience ; Gestion des finances et des systèmes ; Diversité, équité, inclusion et développement de la main-d'œuvre ; et Durabilité environnementale.

Stratégie d'EJ de MWRA

Cette Stratégie d'EJ décrit les actions et les visions de MWRA pour promouvoir les considérations d'EJ dans les programmes, politiques et activités de MWRA.

La Justice Environnementale (JE) est le principe selon lequel toutes les personnes ont le droit d'être protégées des risques environnementaux et de vivre et de profiter d'un environnement propre et sain, quels que soient leur race, leur couleur, leur origine nationale, leurs revenus ou leur maîtrise de l'anglais. L'EJ exige une protection égale et une implication significative de toutes les personnes et communautés en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et l'application des lois, réglementations et politiques en matière d'énergie, de changement climatique et d'environnement, ainsi que la répartition équitable des avantages et des charges énergétiques et environnementaux.

Les populations d'EJ sont les segments de la population que l'EEA a déterminés comme étant les plus à risque d'ignorer ou d'être incapables de participer à la prise de décision environnementale ou d'accéder aux ressources environnementales de l'État ou qui sont particulièrement vulnérables. Sur la base de la définition et de la cartographie de l'EEA, environ 60 % des résidents de la zone de service de MWRA vivent également dans les populations d'EJ.

Développement et objectifs

L'engagement de MWRA envers l'EJ est ancré dans notre mission et s'étend au-delà du contexte de cette Stratégie d'EJ. MWRA reconnaît que son rôle en tant qu'entité publique la place en position d'être un leader et un modèle en veillant à ce que notre mission soit exécutée d'une manière qui évolue vers une société plus équitable et plus juste. MWRA reconnaît également l'importance de fournir une communication accessible, de s'engager avec les communautés et de favoriser la participation de tous les membres du public.



Cette Stratégie d'EJ constituera la feuille de route alors que MWRA continue d'intégrer les principes EJ dans nos processus décisionnels et sera utilisée pour guider, atteindre et développer nos objectifs, activités et initiatives. En tant que document évolutif, cette stratégie doit être revue régulièrement et révisée si nécessaire en tenant compte de l'évolution des objectifs, des programmes, des politiques et des activités d'EJ. Grâce aux initiatives suivantes, MWRA a l'intention de mieux répondre aux besoins et de renforcer la communication avec tous les résidents des communautés membres de MWRA, y compris les populations d'EJ. MWRA espère que ces initiatives serviront à aider et à responsabiliser les populations d'EJ, y compris les tribus et organisations autochtones, dans leurs efforts visant à construire et à maintenir des communautés respectueuses de l'environnement.

L'engagement EJ de MWRA envers nos communautés membres comprend les initiatives suivantes liées à la communication et à la sensibilisation, à l'engagement et à la participation du public, à la formation, à l'embauche, aux subventions et aux opportunités de prêts à taux zéro, ainsi qu'à la santé environnementale et publique.

Communication et sensibilisation

MWRA continuera d'utiliser son site Web à l'adresse MWRA.com pour transmettre des informations pertinentes, accessibles et mises à jour au public, y compris aux populations d'EJ. Le site Web est continuellement mis à jour avec une variété d'informations utiles, notamment : communiqués de presse, avis publics, informations et liens vers les réunions publiques, informations concernant les constructions à venir et en cours, opportunités d'emploi, coordonnées, projets et initiatives spéciaux, données sur la qualité de l'eau, informations concernant les débordements d'égouts unitaires (CSO), rapports financiers, informations environnementales et documents de planification et informations sur les subventions et les prêts à taux zéro.

Le site Web de MWRA comprend actuellement un outil de traduction Google, pour garantir que les pages Web peuvent être traduites dans une variété de langues. MWRA est également en train de repenser et de mettre à niveau son site Web, ce qui améliorera l'accessibilité et inclura des capacités de traduction linguistiques intégrées.

Le site Web de MWRA comprend une [page Web spécifique sur la Justice Environnementale](#), qui fournit des informations sur l'engagement de MWRA envers l'EJ, les coordonnées de MWRA EJ, des liens vers les ressources et les cartes d'EJ de l'EEA. Cette Stratégie d'EJ ainsi que des informations sur les services de traduction et d'interprétation seront également disponibles.

MWRA continuera d'évaluer les outils disponibles pour partager des informations, en ciblant spécifiquement les populations d'EJ. MWRA utilise actuellement les plateformes de médias sociaux, notamment Instagram, LinkedIn et Twitter (X). MWRA utilisera les ressources de l'EEA et mènera des recherches supplémentaires pour identifier des médias alternatifs et des méthodes d'engagement non traditionnelles. Les options peuvent inclure des listes de diffusion de courrier électronique communautaires, des centres pour personnes âgées et communautaires, des associations de quartier et des journaux culturellement spécifiques.

MWRA continuera d'étendre l'utilisation d'[Everbridge](#), une plateforme en ligne par laquelle les membres du public peuvent s'inscrire pour recevoir des notifications par SMS et/ou par courrier électronique de MWRA concernant une variété de sujets, notamment : les mises à jour sur les projets de construction, les



impacts sur le service d'eau ou d'eaux usées, avis et procès-verbaux de réunions, rapports sur la qualité de l'eau, offres d'emploi et autres sujets. Les abonnés peuvent personnaliser les notifications qu'ils souhaitent recevoir en fonction d'un sujet ou d'un emplacement géographique (par exemple, des mises à jour sur un projet de construction dans leur quartier).

MWRA continuera de maintenir plusieurs moyens existants pour recevoir des communications du public, notamment une adresse e-mail [Ask MWRA](#) et diverses lignes d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7. De plus amples informations peuvent être trouvées sur la page Web de MWRA [À qui demander : Comment nous contacter](#).

MWRA continuera de distribuer des avis publics et des dépliants aux communautés environnantes et touchées concernant les projets de construction de MWRA à venir et en cours. Une attention particulière sera portée à garantir que les notifications soient distribuées aux populations environnantes et touchées par l'EJ, qui peuvent déjà être touchées de manière disproportionnée par les charges environnementales existantes. Les avis transmettront des informations sur le projet telles que l'objectif, les impacts attendus sur la communauté, le calendrier et les coordonnées de MWRA. Les avis seront rédigés dans un langage simple et non technique et seront traduits de manière appropriée.

MWRA travaillera avec l'EEA et le groupe de travail interinstitutions pour assurer la conformité avec le bulletin n° 16 du Bureau exécutif pour l'Administration et les finances (A&F) qui fournit des conseils aux agences d'État lors de l'élaboration de plans d'accès linguistique pour (a) améliorer l'accès aux services et programmes de l'État et les activités de la part des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP) ; (b) Réduire les disparités et les retards, le cas échéant, dans la fourniture de services/programmes publics aux personnes éligibles au LEP ; et (c) accroître l'efficacité de l'agence. MWRA mettra à disposition des services d'interprétation et de traduction lors de réunions et de forums publics lorsque des populations importantes du LEP sont identifiées dans la zone ou peuvent être affectées par le sujet, et sur demande.

MWRA organisera des réunions publiques, des séances d'écoute et des forums d'une manière inclusive des populations d'EJ. Des options de participation à distance et en personne peuvent être proposées, pour accroître l'accessibilité et la participation. MWRA examinera également le moment (jour/soir) des réunions publiques afin de permettre une participation maximale des membres de la communauté.

Engagement et participation du public

MWRA continuera de fournir ses fontaines à eau portables en tant que service public gratuit lors d'événements communautaires dans les communautés membres de MWRA. En 2022, MWRA a installé des fontaines à eau lors de plus de 100 événements communautaires dans toute notre zone de service, dont de nombreux au sein ou au service des populations d'EJ. En outre, le personnel de MWRA continuera à assister à des événements communautaires pour dialoguer avec le public et distribuer du matériel pédagogique, notamment des informations sur les systèmes d'eau et de traitement des eaux usées de MWRA, la conservation intérieure et extérieure, la qualité de l'eau et les opportunités d'emploi.

Le programme scolaire de MWRA continuera à proposer des activités pratiques et des démonstrations sur des sujets tels que la qualité des eaux de surface, l'approvisionnement et la conservation de l'eau, ainsi que l'utilisation responsable des égouts dans les salles de classe de la zone de service de MWRA. Au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, le personnel a visité 117 écoles dans des communautés dont les résidents sont considérés comme des populations d'EJ. Le programme scolaire de MWRA propose



également une formation aux enseignants pour les aider à intégrer ces sujets dans leurs programmes. Un concours annuel d'affiches et d'écriture est également organisé pour les élèves de la maternelle à la 12e année dans les communautés MWRA, qui met les élèves des communautés MWRA au défi de créer des affiches ou d'écrire des essais, des poèmes ou des histoires sur des sujets tels que « Ce que j'aime dans le port de Boston » et « Ne jetez pas ça dans les toilettes ! »

MWRA envoie son rapport annuel sur la qualité de l'eau potable (AWQR) à chaque foyer des communautés aquatiques de MWRA. Les lecteurs peuvent accéder à la version en ligne de l'AWQR dans plusieurs langues sur le site Web de MWRA grâce à l'outil Google Translate. MWRA publie également un rapport en espagnol pour distribution et propose un rapport en plus gros caractères.

Fait saillant de l'engagement du public : Stratégie d'engagement du public du plan de contrôle à long terme des CSO mis à jour par MWRA

La stratégie d'engagement communautaire de MWRA associée à son Plan de Contrôle à Long terme Mis à jour des Débordements d'Egouts Unitaires, qui est en cours d'élaboration en partenariat avec Cambridge et Somerville, fournit un exemple continu de l'engagement de MWRA envers l'engagement et la participation du public, en particulier avec la population d'EJ.

Un débordement d'égouts unitaires (CSO) se produit lorsqu'une forte tempête de pluie submerge un système d'égouts unitaires, provoquant le rejet des eaux pluviales mélangées aux eaux usées (ou aux eaux usées) dans un plan d'eau. Depuis la fin des années 1980, MWRA, en collaboration avec plusieurs partenaires communautaires, a obtenu des réductions significatives des CSO et des améliorations de la qualité de l'eau dans les plans d'eau de la région métropolitaine de Boston, réduisant ainsi le volume des CSO de 88 %. En partenariat avec Somerville et Cambridge, MWRA est en train d'élaborer un plan de contrôle des CSO mis à jour dans le but de réduire davantage les CSO dans la rivière Charles, la rivière Upper Mystic et le ruisseau Alewife.

Au cours des trois prochaines années et demie, MWRA et nos partenaires travailleront pour développer et modéliser des alternatives pour réduire les OSC et viseront à impliquer de manière significative les communautés touchées et à partager clairement les informations critiques tout au long du processus. MWRA reconnaît qu'il est important que le public participe activement au développement des solutions aux CSO, plutôt que de se voir présenter des alternatives une fois qu'elles ont été déterminées. Étant donné que la majeure partie de Cambridge et de Somerville est composée de populations d'EJ, il est particulièrement important que nos efforts d'engagement atteignent ceux qui parlent des langues autres que l'anglais. Pour faciliter l'engagement du public, nous travaillons également en partenariat avec le consultant de Somerville, le Consensus Building Institute (CBI).

MWRA, Cambridge et Somerville ont tenu deux réunions publiques en 2022 sur le Plan de Contrôle à Long terme mis à jour des CSO, intégrant les principes du protocole de participation du public de la MEPA pour la justice environnementale des populations. La première réunion de juin 2022 a fourni une introduction au plan de contrôle mis à jour, tandis que la deuxième réunion de décembre 2022 s'est concentrée sur notre travail de mise à jour des projections de précipitations pour refléter les impacts futurs du changement climatique. Les deux réunions se sont déroulées virtuellement sur Zoom et comprenaient une présentation



et des questions-réponses. Afin de toucher le public le plus large possible, les réunions ont été interprétées en direct dans huit langues couramment parlées à Somerville et Cambridge. Avant ces réunions, des notifications ont été publiées sur le site Web de chaque entité et des dépliants ont été distribués aux groupes communautaires. Cinq réunions publiques supplémentaires sont prévues au cours des trois prochaines années et demie, se concentrant principalement sur le développement collaboratif, l'examen et la mesure des résultats des alternatives de réduction des CSO. MWRA et ses partenaires prévoient d'inclure des services de traduction et d'interprétation pour les cinq réunions publiques restantes, le cas échéant.

En plus des réunions publiques, MWRA et ses partenaires utilisent diverses autres méthodes d'engagement du public. Les enquêtes sont utilisées non seulement pour recevoir des informations sur les participants, mais aussi pour comprendre ce qu'ils espèrent tirer du processus d'élaboration du Plan de Contrôle à Long terme mis à jour des CSO. Après la deuxième réunion publique, les participants ont été invités à remplir un sondage détaillé. Les principaux thèmes des réponses au sondage ont été résumés et guideront le reste du processus de planification. Des enquêtes devraient être utilisées tout au long du projet pour impliquer la communauté. Un site Web spécifique du Plan de Contrôle à Long terme mis à jour des CSO a été créé pour décrire le projet, qui comprend des enregistrements et des diapositives des présentations précédentes, une section FAQ et des informations sur les événements et réunions à venir. Le public peut s'inscrire à une liste de diffusion pour recevoir des mises à jour régulières et utiliser ce site Web comme ressource importante tout au long du processus de planification. Enfin, nous prévoyons d'étendre nos efforts de sensibilisation en participant à des événements publics régionaux afin de dialoguer avec les résidents en personne, et d'organiser des groupes de discussion en dehors des réunions publiques pour recueillir des commentaires.

Formation

MWRA continuera de mettre en œuvre les initiatives suivantes dans le but de fournir une formation et une éducation au personnel sur les sujets et considérations liés à l'EJ.

- MWRA continuera à sensibiliser le personnel sur cette Stratégie d'EJ et les principes de l'EJ, y compris la responsabilité de MWRA de travailler en collaboration avec les communautés et les populations de l'EJ.
- Le personnel de MWRA sera encouragé à assister à des formations organisées par le groupe de travail EJ interne de MWRA, l'EEA ou un consultant tiers. Les sujets peuvent inclure des instructions sur l'utilisation des ressources et de la cartographie d'EJ de l'EEA et sur la manière de favoriser un engagement communautaire significatif.
- MWRA continuera d'organiser sa série de conférences à l'heure du déjeuner. Un effort conjoint du Groupe de Travail d'EJ de MWRA et du Groupe de Travail sur la Diversité, de l'Équité et l'Inclusion (DEI), cette série présente des présentations d'experts notables sur une variété de sujets liés à l'EJ, à DEI et à la santé publique. Tout le personnel est encouragé à participer en présentiel ou en ligne, et les événements ont attiré de nombreux participants. Parmi les intervenants récents figurent Melissa Hoffer, responsable du climat au Massachusetts, le personnel de la bibliothèque publique de Boston, Leventhal Map Center, la PDG et co-fondatrice de Biobot, Mariana Matus et



GreenRoots. Bien que l'objectif principal de cette série de conférences soit de sensibiliser le personnel sur des sujets importants liés à l'EJ et au DEI, ces présentations offrent également à MWRA une opportunité précieuse de développer des partenariats avec les organisations participantes, les présentateurs et les groupes communautaires.

MWRA continuera à rechercher des opportunités pour son personnel de faire du bénévolat et de soutenir les efforts d'EJ dans les communautés dans lesquelles nous travaillons et vivons. En 2023, MWRA s'est associé à GreenRoots pour participer à deux événements de nettoyage, ramassant les déchets et les débris à Island End Park à Chelsea.

Embauche

MWRA reconnaît l'importance de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité raciale, ethnique et socio-économique des résidents du Massachusetts, y compris le rôle clé qu'une telle main-d'œuvre joue dans la promotion de décisions équitables concernant les permis environnementaux et énergétiques, l'emplacement et le développement réglementaire, le décaissement des subventions et l'application de la loi. MWRA s'engage à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi et à fournir une formation aux responsables du recrutement pour promouvoir une prise de décision équitable, notamment en utilisant des critères dans les questions d'entretien qui exigent que les candidats retenus démontrent leur connaissance et leur compréhension des besoins des populations d'EJ, des quartiers vulnérables et d'autres communautés mal desservies. De plus, MWRA a participé et continuera de participer à des salons de carrière qui promeuvent la responsabilité sociale, l'EJ et le DEI.

Afin de garantir une participation équitable aux opportunités d'emploi de MWRA sans égard à la race, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, aux informations génétiques, à l'origine nationale, à l'âge, à l'ascendance, à la citoyenneté, au handicap, au statut d'ancien combattant et à l'état civil, le Programme d'Action Affirmative de MWRA continuera d'examiner chaque recommandation d'emploi. De plus, dans le cadre des activités de sensibilisation du DEI et du Bureau des Programmes de Conformité des Entrepreneurs Fédéraux (OFCCP), l'agence s'engage activement et partage des annonces d'emploi avec des employeurs partenaires tels que l'Urban League of Massachusetts, Boston Veterans Services, STRIVE et Boston Justice Resource Institute. De plus, dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de talents, MWRA continuera de publier des opportunités dans des journaux ciblés, tels que Banner et El Planeta.

En plus de siéger aux comités de sélection des entretiens de MWRA, les représentants de l'action positive continueront d'aider le personnel des ressources humaines à créer et à vérifier les questions d'entretien pour les emplois. Le plan d'affaires quinquennal comprend des mises à jour chaque année des objectifs de l'action positive en matière de main-d'œuvre.

Opportunités de subventions et de prêts à taux zéro

[Le Programme de Soutien Communautaire](#) de MWRA continuera d'administrer les programmes d'aide financière pour l'eau et les eaux usées. Ces programmes sont disponibles pour certaines communautés membres de MWRA, dont la plupart contiennent des populations d'EJ. Le personnel de MWRA est disponible pour travailler en étroite collaboration avec les communautés intéressées par ces programmes et qui recherchent de l'aide.



Le Programme d'Assistance au Système d'Eau Local (LWSAP) et le Programme de Remplacement des Conduites de Service Principales (LLP) de MWRA offrent des prêts sans intérêt sur 10 ans aux communautés aquatiques de MWRA. Plusieurs communautés comptant un nombre élevé de conduites de service en plomb contiennent également des populations d'EJ. Les communautés participantes peuvent bénéficier de subventions pour l'élimination du plomb pour atteindre les objectifs fédéraux et aider les résidents qui ne peuvent pas se permettre de retirer les conduites de service en plomb (le Département de la Protection de l'Environnement du Massachusetts (MassDEP) propose actuellement des subventions d'assistance technique pour le développement d'un inventaire de plomb). La participation d'une communauté à ce programme a le potentiel d'avoir un impact positif sur les populations d'EJ. Ces populations peuvent être touchées de manière disproportionnée par la présence de conduites de service en plomb et les impacts sanitaires associés.

Le Programme d'Infiltration et d'Afflux (I/I) de MWRA est un programme de subventions et de prêts offert aux communautés de traitement des eaux usées de MWRA pour financer des projets locaux de réduction des I/I et de réhabilitation des réseaux d'égouts. Les communautés participantes peuvent recevoir jusqu'à 75 % de subvention et un prêt sans intérêt de 25 % sur 10 ans pour les projets éligibles. La participation d'une communauté à ce programme a le potentiel d'avoir un impact positif sur les populations d'EJ en réduisant les I/I entrant dans le système de collecte des eaux usées, réduisant ainsi le risque de surcharge et de CSO par temps pluvieux.

Environnement et santé publique

Afin de maintenir et d'assurer la fiabilité de ses systèmes d'eau et d'eaux usées, MWRA effectue l'entretien de son vaste réseau d'infrastructures comprenant des usines de traitement, des installations, des pipelines, des tunnels et des aqueducs. MWRA construit également périodiquement de nouvelles infrastructures pour améliorer la résilience et les performances du système. MWRA s'efforcera de garantir que l'équité des projets de construction profite à tous les membres de ses communautés membres, y compris les populations d'EJ. MWRA prendra en compte les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation lors de la planification, de la conception et de la construction du projet afin de garantir que les populations d'EJ ne soient pas touchées de manière disproportionnée.

MWRA continuera de veiller à ce que tous les projets de construction respectent les exigences réglementaires et en matière de permis environnementaux locaux, étatiques et fédéraux, y compris l'examen en vertu de la Loi sur la Politique Environnementale du Massachusetts (MEPA) et des protocoles d'EJ de MEPA, le cas échéant. MWRA visera à appliquer les principes des protocoles MEPA EJ à tous les projets de construction de MWRA, y compris ceux qui ne nécessitent pas d'examen MEPA.

MWRA teste en permanence son eau potable conformément à toutes les normes étatiques et fédérales. Les résultats mensuels et annuels des tests de qualité de l'eau sont publiés sur le site Web de MWRA, ainsi que les coordonnées du personnel de MWRA en cas de questions. Les tests de routine utilisent six indicateurs généraux de la qualité de l'eau, notamment l'analyse microbienne, la turbidité, la corrosivité, les produits chimiques désinfectants et les minéraux. MWRA continue de maintenir une eau potable de haute qualité, protégeant la santé publique et environnementale dans les communautés membres, y compris pour les populations d'EJ.



MWRA continuera à soutenir les tests de dépistage du plomb dans les écoles, y compris dans les populations d'EJ. MWRA, en coordination avec MassDEP, fournit gratuitement des analyses de laboratoire et une assistance technique aux écoles et garderies des communautés aquatiques MWRA.

MWRA s'engage en faveur de la conservation et de l'efficacité de l'eau. [Le Programme de Préservation de l'Eau](#) de MWRA continuera de fournir des appareils sanitaires à faible débit (pompes de douche, aérateurs de robinet, comprimés de colorant de détection de fuite et brochures éducatives) aux communautés, aux résidents, aux groupes environnementaux et à d'autres parties prenantes intéressées dans les zones de service. MWRA achète ces kits faciles à installer en gros et les fournit sur demande.

Début 2020, MWRA a mis en œuvre un programme de surveillance pour traquer le COVID-19 dans les eaux usées. Ces données ont fourni aux responsables de la santé publique du Commonwealth les informations vitales nécessaires pour prendre des décisions tout au long de la pandémie de COVID-19. De plus, en 2020, MWRA a stocké et contribué à la distribution de 770 000 masques KN95 aux résidents âgés du Massachusetts pour le compte de MassHousing.

MWRA continuera de maintenir l'accès du public et les possibilités de loisirs en tant que ressource pour tous les membres du public, y compris les populations d'EJ. L'usine de traitement des eaux usées de Deer Island et les ouvrages hydrauliques de Nut Island de MWRA font partie du parc national et d'État des îles du port de Boston et offrent de nombreuses possibilités de loisirs accessibles au public, notamment la marche, le jogging, les visites touristiques, les pique-niques, la pêche et le vélo. À Deer Island, MWRA entretient 60 acres d'espace ouvert, dont 2,6 miles de sentier périphérique accessible pavé, 10 belvédères paysagers avec des panneaux d'interprétation et des vues spectaculaires sur l'horizon de Boston et d'autres îles Harbour et un nouveau quai de pêche accessible par l'ADA. Ce quai de pêche ultramoderne a été construit par le Département de la pêche et de la chasse dans le but de promouvoir et de fournir des opportunités accessibles à un large éventail de pêcheurs en eau salée dans un environnement urbain. Deer Island a été spécifiquement choisie comme site hôte en raison de sa proximité et de son accessibilité depuis les zones urbaines environnantes. Nut Island offre 20 acres d'espace ouvert comprenant des sentiers pavés et des possibilités de pêche. Deer Island et Nut Island sont chacune le site d'événements communautaires annuels « Reel Fun Fishing Day », organisés en collaboration avec le National Park Service, la Division des pêches marines et de la faune du Massachusetts, le Département de la Préservation et des Loisirs, Boston Harbor Now et Sauvez le port/Sauvez la baie.

MWRA s'associe également aux communautés hôtes de MetroWest pour créer et entretenir des sentiers sur des aqueducs inactifs afin de fournir des espaces ouverts et des opportunités de loisirs supplémentaires accessibles au public. Grâce à ce programme, environ 20 miles de sentiers ont été ouverts pour l'usage et le plaisir du public.

Analyse d'impact cumulatif

MWRA travaillera à développer une méthodologie, des mesures et des données pour quantifier l'impact cumulatif des activités et des projets proposés, en tenant compte des activités situées dans ou ayant un impact sur les populations d'EJ. En outre, MWRA collaborera avec d'autres agences locales, étatiques et fédérales et examinera et s'appuiera sur les travaux en cours conçus pour identifier les populations d'EJ



ainsi que les organisations et tribus autochtones présentant des expositions environnementales disproportionnellement élevées et néfastes.

Des exemples de mesures et de données que MWRA peut inclure dans son Analyse d'Impact Cumulatif concernent les projets de construction situés dans ou à proximité des populations d'EJ, les réunions publiques, l'utilisation des services de traduction et d'interprétation, les prêts et subventions accordés aux communautés qui contiennent des populations d'EJ et la qualité de l'eau.

Efforts de résilience au changement climatique. Protéger les infrastructures de MWRA et garantir la continuité des services d'eau potable et d'assainissement sans interruption est essentiel pour la santé et la sécurité de nos 61 communautés de services. MWRA est consciente qu'environ 60 % des résidents de nos communautés vivent également dans des populations d'EJ et qu'une défaillance de nos installations ou une interruption du service aurait un impact particulièrement important sur ces populations d'EJ. MWRA travaille continuellement à atténuer les impacts du changement climatique sur nos installations et à accroître leur résilience.

En raison du changement climatique, la région métropolitaine de Boston a connu et devrait continuer à connaître des précipitations plus intenses, une augmentation des températures et une élévation du niveau de la mer. Au cours de la dernière décennie, MWRA a donné la priorité à l'évaluation et à la résolution proactive de la vulnérabilité de nos infrastructures côtières. MWRA a évalué chaque installation côtière pour déterminer son risque d'inondation lors d'une tempête centenaire (sur la base des cartes FEMA) avec une élévation du niveau de la mer de 2,5 pieds. 16 installations vulnérables ont été identifiées et des mesures de protection contre les inondations ont été installées, notamment des murs autour des équipements critiques et des boiseries aux fenêtres et aux portes. Une élévation de 2,5 pieds du niveau de la mer est conforme aux dernières projections du Modèle de Risque d'Inondation Côtière du Massachusetts et du Rapport du Groupe Consultatif sur la Recherche de ma Grande Boston pour la période 2050-2070. Ces travaux ont considérablement atténué le risque d'inondation à court et à moyen terme pour nos installations.

MWRA continuera de prendre en compte le changement climatique et les opportunités d'accroître la résilience alors que nos infrastructures et nos installations sont planifiées pour des projets de modernisation et de réhabilitation. MWRA a récemment achevé une modernisation majeure de ses installations de Chelsea Creek Headworks, construites à l'origine dans les années 1960 et qui constituent un élément essentiel du système de traitement des eaux usées de MWRA. Les impacts du changement climatique ont été pris en compte lors de la conception de ce projet de réhabilitation et des mesures d'atténuation ont été intégrées pendant la construction pour améliorer la résilience de l'installation, maintenant et à l'avenir.

Les impacts du changement climatique devraient entraîner une augmentation de la fréquence et de la durée des tempêtes. MWRA continuera de veiller à ce que ses grands réservoirs puissent capter et accueillir cette eau supplémentaire en effectuant des inspections et un entretien de routine de tous ses barrages, digues et déversoirs.

Réduction des gaz à effet de serre. La zone de service de MWRA est vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment à la chaleur extrême, à l'élévation du niveau de la mer et aux tempêtes plus



intenses. Les populations d'EJ sont susceptibles de ressentir le plus gros de ces changements et sont les plus exposées. La réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre constitue une stratégie clé pour atténuer ces risques. À l'appui du leadership du Commonwealth et de son objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, MWRA continue de prendre des mesures pour atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de ses opérations.

Depuis que MWRA a commencé à collecter des données en 2006, ses émissions de gaz à effet de serre ont chuté de 38 %, atteignant déjà l'objectif intermédiaire de l'État de 33 % pour 2025. Ces réductions sont principalement dues à la réduction de la consommation d'électricité grâce à la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans l'ensemble des opérations de MWRA et à l'installation d'infrastructures d'énergie renouvelable, notamment des générateurs de vapeur utilisant le gaz de digestion, des installations hydroélectriques, des panneaux solaires et des éoliennes. MWRA continue de rechercher des moyens de réduire davantage les gaz à effet de serre, tels que l'électrification du chauffage dans les installations, l'utilisation accrue de véhicules électriques, des projets supplémentaires d'énergie renouvelable et l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans les opérations.

De plus, pour garantir que les économies d'énergie et les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre soient pris en compte dans la planification des investissements, MWRA a adopté un coût social du carbone de 125 \$ par tonne métrique de CO₂ à utiliser lors de l'évaluation des coûts du cycle de vie des nouveaux projets. Le coût social du carbone est une estimation des coûts économiques, ou des dommages, liés à l'émission d'une tonne supplémentaire de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Application de cette Stratégie d'EJ de l'EEA

Pour toute préoccupation, plainte, compliment ou idée en matière de justice environnementale, ou pour en savoir plus sur les efforts de notre agence en matière de justice environnementale, énergétique et climatique, veuillez contacter le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales de l'EEA, comme indiqué à la page 19 de cette Stratégie d'EJ de l'EEA.

Point de contact d'EJ de MWRA :

Tomeka Cribb

Assistant Spécial Associé pour l'Action d'Affirmation et la Conformité

Tomeka.Cribb@mwra.com

(617) 788-4033



Notes de fin

¹ La Stratégie de Justice Environnementale de l'EEA est susceptible d'être modifiée sans préavis. Ces stratégies ne sont pas destinées à créer, ne peuvent pas être invoquées et ne créent aucun droit, avantage ou obligation, substantiel ou procédural, exécutoire en droit ou en équité par toute partie dans quelque affaire que ce soit, civile, pénale ou administrative. Ces stratégies ne doivent pas être interprétées comme créant un droit à un contrôle judiciaire impliquant le respect ou le non-respect par l'EEA, ses agences, ses dirigeants ou toute autre personne de ces stratégies.

² Le Protocole de Participation Publique en matière d'EJ du MEPA se trouve à l'adresse : <https://www.mass.gov/info-details/eea-policies-and-guidance>.

³ Environmental Monitor se trouve à : <https://eeaonline.eea.state.ma.us/EEA/MEPA-eMonitor/home>.

⁴ La notification préalable des dépôts de nouveaux projets est à l'adresse : <https://www.mass.gov/guides/environmental-justice-protocols-and-resources>.

⁵ Theoharides, Kathleen, « Politique de Justice Environnementale de l'EEA » 24 juin 2021. <https://www.mass.gov/service-details/environmental-justice-policy>.

⁶ « Décret exécutif sur la Justice Environnementale », 25 novembre 2014, page 552. <https://www.mass.gov/executive-orders/no-552-executive-order-on-environmental-justice>.

⁷ « Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts », Chapitre 8 des Lois de 2021 <https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8>.

⁸ « Politique de Justice Environnementale de l'EEA », 24 juin 2021, page 10.

⁹ Avis de non-discrimination de MassDEP, plan de grief du Titre VI et formulaire de grief. <https://www.mass.gov/info-details/massdep-nondiscrimination-civil-rights#:~:text=MassDEP%20prohibits%20discrimination%20in%20all,including%20Vietnam%20Dera%20veterans>.

¹⁰ Voir « Chapitre 8 des lois de 2021 aux p.37-38. <https://malegislature.gov/Laws/SessionLaws/Acts/2021/Chapter8>.

¹¹ Décret exécutif 592 : « Faire progresser la diversité de la main-d'œuvre, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'action positive », 20 octobre 2020. <https://www.mass.gov/executive-orders/no-592-advancing-workforce-diversity-inclusion-equal-opportunity-non-discrimination-and-affirmative-action>.

¹² MassDEP définit les actions/activités clés comme les activités menées par MassDEP conformément à ses exigences et responsabilités en tant qu'agence de réglementation qui sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur les ressources naturelles ou sur la santé publique, la sécurité ou le bien-être des populations d'EJ.

¹³ Politique EJ de l'EEA (mise à jour en 2021), page 4. (<https://www.mass.gov/doc/environmental-justice-policy6242021-update/download>).

¹⁴ Le programme SMART du DOER offre un système d'incitation à points pour les développeurs installant l'énergie solaire dans les communautés à faible revenu.

¹⁵ Il existe une représentation MassDEP au sein du groupe de travail sur l'impact cumulatif de l'EEA. <https://www.mass.gov/info-details/cumulative-impact-analysis-in-air-quality-permitting>.

¹⁶ Politique de Justice Environnementale de l'EEA, 24 juin 2021, page 9.

¹⁷ Le Département examine certaines installations énergétiques dans le cadre de sa propre compétence statutaire antérieure à la création du Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques en 1973 (l'agence qui a précédé le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques) Le Conseil d'Implantation est un organisme indépendant administrativement situé au sein du Département, bien que, selon la loi, il ne soit pas soumis à la supervision ou au contrôle du Département.

¹⁸ La Politique d'EJ se trouve à l'adresse : <https://www.mass.gov/doc/environmental-justice-policy6242021-update/download> (mise à jour le 24 juin 2021). La politique EJ s'applique également explicitement au Conseil d'Implantation. Voir Article 20.

¹⁹ Le Bulletin A&F est disponible à l'adresse : <https://www.mass.gov/doc/lingual-access-guidelines/download> .

²⁰ En mars 2021, le gouverneur Baker a promulgué le Chapitre 8 des Lois de 2021, Une Loi Créant une Feuille de Route de Nouvelle Génération pour la Politique Climatique du Massachusetts (« Loi sur la Feuille de Route Climatique »).

²¹ Voir <https://eeaonline.eea.state.ma.us/DPU/Fileroom/dockets/bynumber/EFSB21-01> .

²² Le Conseil d'Implantation est en train de traduire le manuel dans d'autres langues parlées dans le Commonwealth.

²³ Le Conseil d'Implantation considère que ces documents comprennent le manuel de l'EFSB (qui fournit une description détaillée du processus d'examen du Conseil d'Implantation et une explication des différentes façons de participer à ce processus), des informations sur les demandes d'accommodement et cette Stratégie d'EJ. L'équipe NOI continuera d'identifier des documents supplémentaires qui sont essentiels pour que les personnes comprennent leurs droits dans les affaires du Conseil d'Implantation et mettra à jour la liste dans le LAP.

²⁴ Le Conseil d'Implantation considère que ces documents comprennent des avis publics, des documents de sensibilisation de la MEPA (s'ils ne sont pas déjà traduits), des légendes de cartes et des documents de sensibilisation supplémentaires. L'équipe NOI continuera d'identifier des documents supplémentaires et de mettre à jour la liste dans le LAP.
